



Caisses d'Allocations
Familiales de l'Isère



Plus proche de vous !

Conseil Général de
l'Isère



Union Départementale
des Associations
Familiales de l'Isère

Les Stratégies familiales de garde de la Petite Enfance

- Rapport final -



Novembre 2008

Sommaire

Objectifs de l'étude	4
Méthodologie	5
Caractéristiques de l'échantillon des familles interrogées	10
Données de cadrage socio-démographiques	17
1. La garde des enfants de moins de trois ans	23
1.1. Les modes de garde utilisés par les familles iséroises	24
1.1.1. Dans 36% des cas, les enfants de moins de 3 ans sont gardés par leurs parents	24
1.1.2. La taille de la famille est déterminante dans le choix de garder ses enfants	25
1.1.3. L'assistante maternelle agréée est le mode de garde le plus répandu en Isère	26
1.1.4. L'utilisation des différents modes de garde change en fonction des différents bassins d'emploi	29
1.1.5. Presque la moitié des parents a recours à un mode de garde complémentaire	30
1.2. L'organisation des familles iséroises pour la garde de leurs enfants	32
1.2.1. L'organisation familiale repose sur les mères, malgré un certain investissement des pères	32
1.2.2. Les parents choisissent un mode de garde proche de leur domicile pour des raisons pratiques, financières et pour le bien-être de l'enfant	33
1.2.3. Un budget variable pour la garde des enfants de moins de 3 ans	34
1.2.4. Le budget consacré par les parents à la garde de leurs enfants est différent selon le bassin d'emploi	37
1.3. Les nombreuses difficultés quant à l'organisation de la garde de l'enfant	38
1.3.1. La rigidité des modes de garde collectifs	38
1.3.2. Les modes de garde individuels, un rapport avec la personne qui n'est pas toujours évident	39
1.4. La place importante de la famille	39
1.4.1. La place des grands-parents	39
1.4.2. Faible sollicitation des autres membres de la famille, mais un recours nécessaire quand les grands-parents sont indisponibles ou absents	48
2. Les critères du choix du mode de garde	49
2.1. Entre choix et contrainte	50
2.1.1. Le non choix lié à l'offre de garde	53
2.1.2. L'élément financier détermine la garde par les parents	54
2.1.3. Les bénéfices apportés à l'enfant changent en fonction du mode de garde choisi	56

2.1.4.	L'assistante maternelle agréée, le mode de garde le plus pratique	63
2.2.	Entre idéal et réalité	65
2.2.1	35% des parents n'ont pas recours au mode de garde qu'ils Souhaitaient	65
2.2.2	La crèche collective, le mode de garde le plus convoité	67
2.3.	Des avis partagés sur la scolarisation à deux ans	73
2.3.1.	Plus de la moitié des parents pense que la scolarisation à 2 ans est une mauvaise chose	74
2.3.2.	La scolarisation précoce motivée par le désir de socialisation de l'enfant et par l'alternative à un mode de garde classique	75
3.	La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale	76
3.1.	La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale repose essentiellement sur les femmes	77
3.1.1	Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à arrêter de travailler ou à être à temps partiel	77
3.1.2	Le maintien de l'activité principalement motivé par des raisons financières	78
3.1.3.	Peu d'impact sur les pères, mais des aménagements fréquents pour les mères	79
3.1.4	La reprise de l'emploi suscite confiance et inquiétude chez les mères en congé parental	86
3.1.5.	La grande majorité des parents est favorable à un changement d'activité professionnelle suite à la naissance de l'enfant	87
3.2.	En majorité, les parents ont une bonne conciliation entre leur vie professionnelle et la garde de l'enfant	90
3.2.1	La conciliation pour les femmes est permise par le passage à temps partiel ou l'arrêt de l'activité professionnelle	90
3.2.2.	Quand la conciliation se passe bien...	91
3.2.3	Les freins à la conciliation	92
3.2.4.	Les cas où les parents ont le plus de difficultés	94
4.	La qualité de l'information sur les différents modes de garde	96
4.1.	Les connaissances des parents sur les différents modes de garde dépendent de leur entourage	97
4.2.	Obtenir des informations sur les différents modes de garde et sur les aides n'est pas toujours facile	99
4.3.	L'accès à l'information n'est pas le même pour tous	100
	Synthèse	101
	Annexes	103

Objectifs de l'étude

Sur une initiative des Caisses d'Allocations Familiales (CAF) de Grenoble et de Vienne, du Conseil Général et de l'Union Départementale des Associations Familiales de l'Isère (UDAF), l'Observatoire de la Vie Familiale (OVF) a choisi pour sa nouvelle enquête, d'étudier les stratégies familiales de garde de la petite enfance. L'objectif de cette étude est de repérer et d'analyser les besoins des familles Iséroises pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans afin de répondre le mieux possible à leurs attentes.

La population iséroise est en évolution constante en passant de 1 102 796 habitants en 2000 à 1 161 560 habitants en 2005, soit une augmentation de 5,3% selon les sources de l'INSEE. Le nombre d'enfants de moins de trois ans est aussi en augmentation. Selon les sources de l'INSEE, ces enfants représentent environ 3% de la population de l'Isère.

L'étude, ci-présente, s'est donnée comme objectif de mieux comprendre l'organisation des familles Iséroises pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans à travers les trois thématiques suivantes :

- L'organisation des familles pour la garde de leur(s) enfant(s) de moins de trois ans,
- Les critères de choix du mode de garde,
- La conciliation entre la vie professionnelle et la garde de(s) l'enfant(s),
- Le passage de l'information sur les différents modes de garde.

Méthodologie

Pour conduire cette enquête sur « les stratégies familiales de garde de la petite enfance », il a été décidé d'engager deux enquêtes, à savoir : une enquête qualitative qui avait pour objectif de comprendre et repérer les pratiques des familles par la réalisation d'entretiens en face à face. Cette première phase a été complétée par une étude quantitative, par la diffusion d'un questionnaire afin de donner de la représentativité aux comportements repérés.

L'enquête qualitative

Echantillonnage

...La population de référence

Cette enquête qualitative sur « les stratégies familiales de garde de la petite enfance en Isère » s'adresse à l'ensemble des familles iséroises ayant au moins un enfant âgé de moins de trois ans.

...La sélection de l'échantillon

23 parents d'enfants de moins de 3 ans ont accepté de passer un entretien d'une heure en moyenne. Les familles interrogées ont été choisies par rapport à quatre critères.

La situation familiale	Le nombre d'enfants	Le mode de garde utilisé	La zone d'habitation
Familles monoparentales	1 Enfant	Mode de garde externe	Zone rurale
Couples	2 Enfants	Mode de garde interne	Zone urbaine
	3 Enfants ou plus		

... Les entretiens semi-directifs

Les entretiens semi-directifs ont été réalisés dans un lieu choisi par les familles. Ces entretiens ont duré en moyenne une heure, ils ont été enregistrés et retranscrits dans leur totalité.

... Traitement des données

Des paroles de familles de l'enquête qualitative ont été insérées dans l'interprétation des résultats, car non seulement, elles permettent d'appuyer et d'approfondir certains constats statistiques, mais de plus elles permettent d'exploiter certains sujets impossibles à aborder avec un questionnaire papier.

Les Verbatim qui illustreront l'analyse, seront identifiables grâce à des prénoms attribués à chaque entretien (Amandine, Arnault, Béatrice, Claire, Delphine...). Les prénoms ont été modifiés afin de préserver l'anonymat des personnes interrogées.

L'enquête quantitative

Echantillonnage

... La population de référence

Cette enquête quantitative sur « les stratégies familiales de garde de la petite enfance en Isère » s'adresse à l'ensemble des familles, allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (C.A.F.), ayant au moins un enfant âgé de moins de trois ans.

...Les critères de sélection de l'échantillon

4 000 allocataires et parents d'enfants de moins de 3 ans, ont été choisis au hasard à partir des bases de données informatiques de la C.A.F.. De manière à favoriser la représentativité de l'échantillon, ces familles ont été tirées au sort en respectant la répartition par :

Situation familiale	Nombre d'enfants	C.A.F
Familles monoparentales	1 Enfant	C.AF de Vienne
Couples	2 Enfants	C.A.F. de Grenoble
	3 Enfants ou plus	

...Le retour des questionnaires

Un questionnaire leur a été envoyé par courrier, dans le respect des principes requis par la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.). Sur les 4 000 questionnaires, 1 565 ont été retournés à l'Observatoire de la Vie Familiale, soit un taux de retour de l'ordre de 39%.

Représentativité et redressement

Une première lecture des résultats a été effectuée sur l'ensemble des 1 565 questionnaires retournés permettant ainsi d'évaluer la représentativité de l'échantillon sur les principales caractéristiques des familles :

- La situation familiale,
- Le nombre d'enfants,
- Répartition géographique,

Sur la base des questionnaires retournés, il a été constaté que l'échantillon n'est pas tout à fait représentatif de l'ensemble des familles ayant des enfants de moins de 3 ans, allocataires de la C.A.F. Par conséquent, afin de rééquilibrer l'échantillon et garantir la fiabilité et la validité des résultats, un redressement statistique a été

effectué sur la situation familiale. En attribuant un coefficient qui majore ou minore la part de chaque questionnaire parmi la globalité des répondants, les effets de distorsions sont corrigés. En conséquence, un poids supérieur a été accordé aux familles monoparentales.

Les données de l'échantillon comparativement aux données de la CAF sont les suivantes :

Répartition selon l'activité des parents avec des enfants de moins de trois ans
(données CAF données 2007) :

Situation	Données échantillon (après redressement statistique)	Données CAF
Couple	91%	90,9%
Dont les 2 parents sont inactifs (chômage ou femme ou homme au foyer)	0,5%	3%
Dont les 2 parents sont actifs	76%	49,3%
Dont un des deux parents est inactif	12%	36,2%
Monoparentale	9,1%	9%
Dont le parent est inactif (chômage ou femme ou homme au foyer)	2,7%	5%
Dont le parent est actif	5,8%	3,4%

On remarque ici que quelle que soit la situation familiale, les personnes ayant répondu au questionnaire, sont davantage en emploi que l'ensemble des personnes allocataires de la CAF de l'Isère. Dans l'étude, les parents représentés sont donc plus des parents avec une situation d'emploi que l'ensemble des allocataires CAF.

Aussi, au-delà des critères d'extractions – notés ci-dessus – il est intéressant de comparer la catégorie socioprofessionnelle des personnes de l'échantillon avec l'ensemble des personnes du département :

**Répartition des familles avec un enfant de mois de trois ans selon la
Catégorie Socioprofessionnelle en Isère (données INSEE 99)**

CSP	Données échantillon	Données INSEE
Agriculteurs exploitants	1%	1,1%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	7%	6,9%
Cadres, professions libérales	30%	16,1%
Professions intermédiaires	13%	22,6%
Employés	32%	11,1%
Ouvriers	15%	37,6%
Retraités	0%	0,3%
Autres inactifs	2%	4,2%

Ce tableau montre que dans l'échantillon de l'étude, se concentre une forte représentation de cadres et d'employés. Inversement, les ouvriers et les professions intermédiaires sont sous représentés dans l'échantillon.

Suite à cette nouvelle pondération, les résultats redressés se basent sur un total de 1 554 questionnaires.

Le traitement statistique

Les différents traitements statistiques ont été établis sur la base des répondants pour chaque question, sans tenir compte des non-réponses pour le calcul des pourcentages. Celles-ci ne dépassent pas en général plus de 5% du nombre total de répondants.

L'exploitation statistique a consisté dans un premier temps, à procéder à la réalisation de tris à plat afin d'avoir une lecture globale des résultats. Puis pour approfondir l'analyse et mettre en évidence l'existence des différences significatives entre certaines catégories, des tris croisés ont été effectués, associés à des tests du Khi-2.

Définition de l'INSEE

Ménage : L'ensemble de toutes les personnes qui partagent un même logement ordinaire à titre de résidence principale. Elles ne sont pas nécessairement apparentées (un sous-locataire ou un salarié logé fait partie du ménage). Au sens statistique, un ménage peut se réduire à une seule personne (personne vivant seule). Un ménage peut également comporter une ou deux familles ou aucune famille.

Ne font pas partie des ménages, les personnes vivant dans les habitations mobiles (nomades, marinières) et la population des communautés (foyers de travailleurs, maisons de retraites, résidences universitaires, maisons de détention...).

Famille : Sous-ensemble du ménage qui peut avoir trois configurations :

- un couple sans enfant,
- un couple avec un ou plusieurs enfants,

- un adulte sans conjoint (dit adulte isolé) avec un ou plusieurs enfants (famille monoparentale).

Les deux membres d'un couple sont de sexes différents et âgés d'au moins 15 ans. Ils peuvent être mariés ou non.

Les enfants d'une famille doivent être impérativement célibataires et sans enfant. Une famille est dite « nombreuse » lorsqu'elle comprend plus de trois enfants.

La personne de référence de la famille est l'homme du couple ou l'adulte de la famille monoparentale.

Une commune urbaine est une commune appartenant à une unité urbaine. L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée des autres de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. Les autres communes sont dites rurales.

Catégorie socioprofessionnelle : Nomenclature en 8 catégories.

Les six premières distinguent la profession déclarée des actifs ayant un emploi et des chômeurs ayant déjà travaillé :

- agriculteurs exploitants,
- artisans, commerçants et chefs d'entreprises,
- cadres et professions intellectuelles et supérieures,
- professions intermédiaires,
- employés,
- ouvriers.

La catégorie des « retraités » regroupe tous les anciens actifs.

La catégorie des « autres personnes sans activité professionnelle » englobe les chômeurs n'ayant jamais travaillé, les militaires du contingent, les élèves et étudiants ainsi que toutes les personnes sans activité professionnelle quelque soit leur âge (sauf les retraités).

Déclaration C.N.I.L.

La démarche de l'Observatoire de la Vie Familiale est validée par la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). La réponse des personnes sollicitées dans ce cadre reste facultative. Par ailleurs, l'Observatoire de la Vie Familiale est le seul destinataire des données recueillies, et en garantit la confidentialité absolue. Enfin, pour les données nominatives, les répondants obtiennent un droit d'accès et de rectification des informations les concernant.

Caractéristiques de l'échantillon des familles interrogées

Situation familiale

Sur 1 565 familles iséroises avec des enfants de moins de trois ans, 91% sont en couple et 9% sont des parents isolés. Dans les 9% de familles monoparentales, à part quelques rares situations, ce sont les mères qui généralement élèvent seules leurs enfants.

Ensuite les familles monoparentales sont plus de la moitié à être sans travail, elles sont 55% à ne pas travailler, contre 34% des couples. L'inactivité professionnelle des familles monoparentales fait que ces dernières sont plus confrontées à des situations de pauvreté.

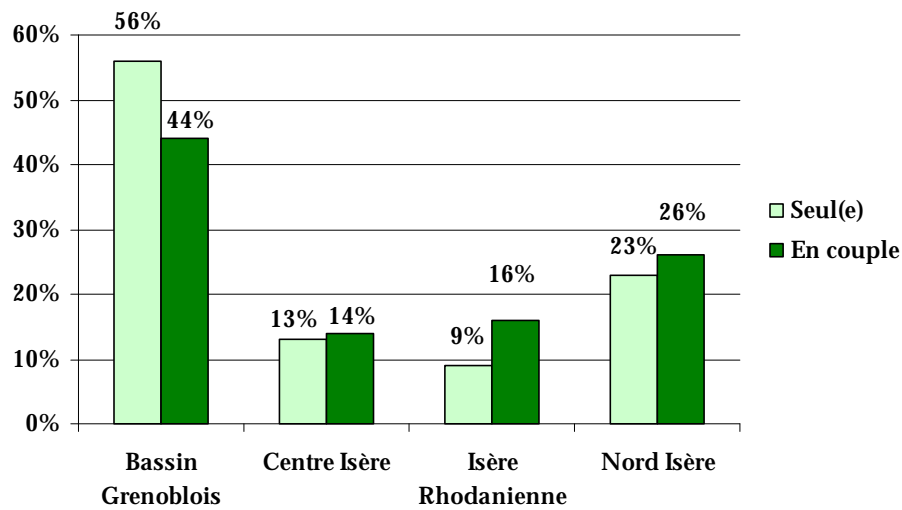
On remarque que parmi les mères qui ne travaillent pas, 25% des mères issues de familles monoparentales sont à la recherche d'un emploi (contre 15% des mères en couple).

De même, dans notre échantillon, il y a un écart très important du niveau d'étude entre les mères de familles monoparentales et biparentales. Les mères isolées sont 34% à avoir un niveau d'études inférieur ou égal au brevet d'études de premier cycle contre seulement 8% des mères qui vivent en couple. Dans le sens contraire, 66% des mères en couples ont un niveau d'études supérieur à bac+2 contre 21% des mères isolées.

Il est possible que le fait d'avoir un enfant empêche les jeunes mères de familles de poursuivre leurs études, plus particulièrement pour les mères de familles monoparentales car 16% d'entre elles ont entre 15 et 25 ans (contre 4% des couples).

De plus, les familles monoparentales sont plus nombreuses à habiter en zone urbaine (92% contre 69% des couples).

Graphique 1 : La situation familiale en fonction des différents bassins d'emploi



Population étudiée : population totale

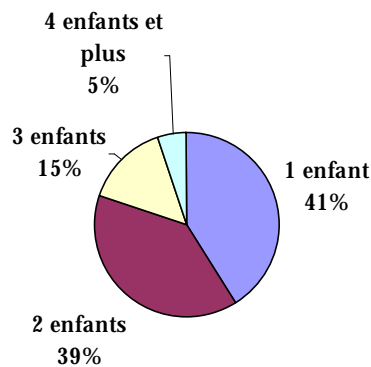
Lecture du graphique : Sur 100 familles habitant dans le bassin grenoblois, 56 sont des familles monoparentales.

Par rapport à la localisation des familles, on peut dire aussi que les familles monoparentales sont plus nombreuses à vivre dans le bassin grenoblois (56%) que les couples (44%). Les couples quant à eux sont plus nombreux à habiter en Isère rhodanienne (16% contre 9% pour les familles monoparentales).

Enfin les familles monoparentales sont plus nombreuses à avoir un seul enfant (56%) que les couples (39%). Les couples en revanche sont plus nombreux à avoir deux enfants, ils sont 40% contre 24% des familles monoparentales.

- Le nombre d'enfants

Graphique 2 : Combien d'enfants à charge avez-vous ?



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 41 ont un seul enfant.

La majorité des familles a un ou deux enfants, elles sont 41% à avoir un enfant, 39% à avoir deux enfants. Les familles nombreuses, quant à elles, sont du nombre de 20%.

Le nombre d'enfants influencent les horaires de travail de la mère. Les mères de famille qui ont un seul enfant sont 27% à avoir des horaires de travail atypiques, elles sont plus nombreuses dans ce cas que les mères qui ont deux enfants (17%) ou les mères qui ont trois enfants ou plus (12%).

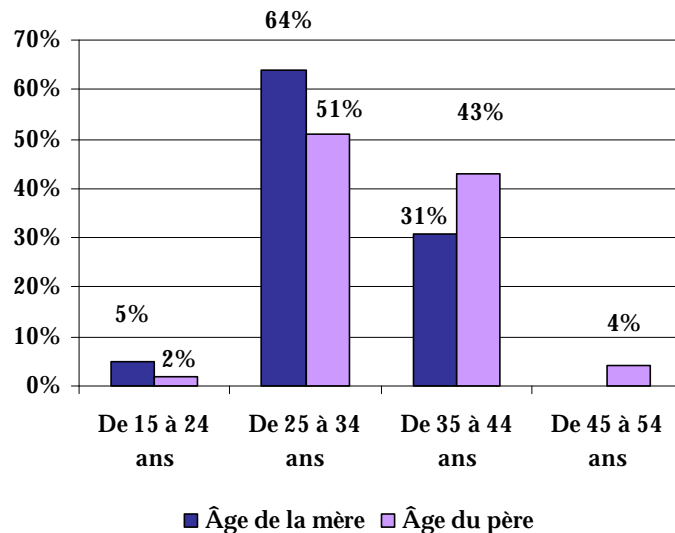
Au bout du deuxième ou du troisième enfant, les mères ayant des horaires atypiques de travail peuvent ressentir des difficultés à gérer l'organisation familiale. De ce fait, beaucoup de mères changent de type de travail ou arrêtent de travailler.

45% des familles habitant dans le bassin grenoblois ont un seul enfant de moins de trois ans (contre 37% des parents habitant en Centre Isère et 38% habitant en Isère Rhodanienne et 38% habitant en Nord Isère).

En revanche, par rapport aux autres bassins d'emploi, il y a plus de famille ayant trois enfants en Centre Isère (25% contre 23% en Nord Isère, 21 % en Isère Rhodanienne et 17% dans le Bassin Grenoblois).

Âge des parents

Graphique 3 : Quel âge avez-vous ?



Population étudiée : population totale

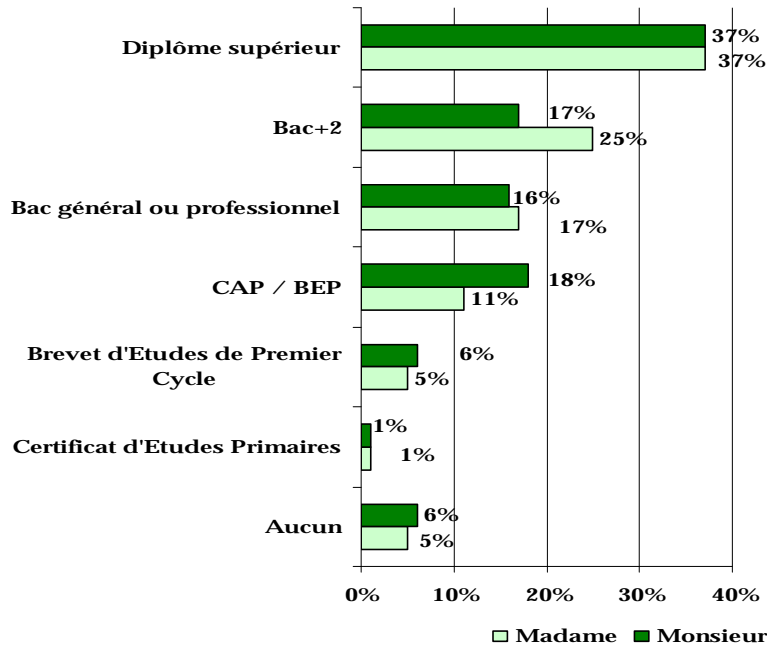
Lecture du graphique : Sur 100 mères de famille, 5 ont entre 15 et 24 ans.

La majorité des parents a entre 25 et 44 ans, c'est le cas entre 95% des mères et 94% des pères.

Néanmoins les hommes paraissent en moyenne plus âgés que leurs femmes. 64% des mères ont entre 25 et 34 ans alors que dans cette tranche d'âge, les hommes sont seulement 51%. Et vice versa, il y a 31% des mères qui ont entre 35 et 44 ans alors que les hommes sont 43%. Les hommes sont également beaucoup plus nombreux que les mères à être âgés de 45 à 54 ans (4% pour les hommes contre 0% pour les femmes).

Niveau de vie et niveau d'instruction

Graphique 4 : Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 mères de famille, 37 ont un diplôme supérieur.

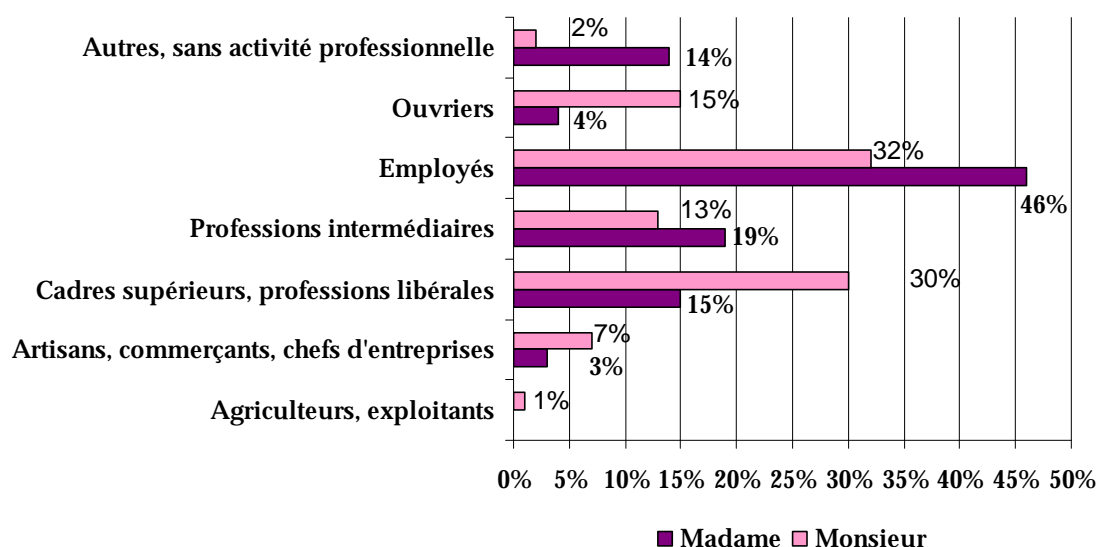
L'ensemble des parents possède au minimum un niveau équivalent au BEP/CAP. Peu de parents ont juste un brevet d'étude de premier cycle (5,5%), un certificat d'étude primaire (1%) ou aucun diplôme (5,5%).

Il y a presque autant d'hommes que de femmes qui ont un diplôme supérieur (37% pour les deux), ou qui ont un bac général ou professionnelle (16% pour les femmes, 15% pour les hommes).

En revanche les mères sont plus nombreuses à avoir un niveau bac+2, elles sont 25% contre 17% des hommes.

On note aussi que les hommes sont plus nombreux à avoir arrêté leurs études au niveau du CAP/BEP (18% pour les hommes contre 11% pour les femmes).

Graphique 5: Quelle est votre catégorie socio professionnelle ?



Lecture du graphique : Sur 100 mères de famille, 2 sont sans activités ou autres.

On constate que les hommes et les femmes appartiennent à des catégories socio-professionnelles différentes.

Les femmes sont plus souvent employées (46% contre 32% des hommes), ou sans activité professionnelle (14% contre 2% chez les hommes).

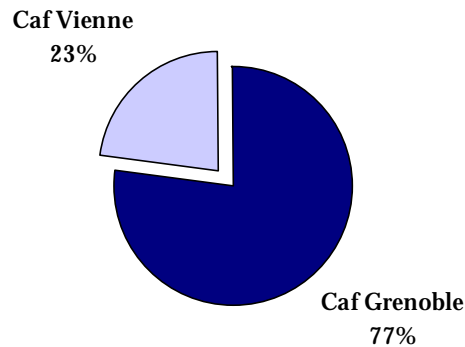
En revanche, les hommes sont plus nombreux dans les métiers dits manuels : ils sont 15% à être ouvriers (contre 4% des femmes), 7% à être artisans ou chefs d'entreprise (contre 3% des femmes). Ils sont également plus nombreux dans les métiers à plus grande responsabilité : ils sont 30% à être cadre supérieur ou à exercer une activité libérale (contre 15% des femmes).

Les cadres supérieurs représentent 37% de l'échantillon interrogé dans le Bassin Grenoblois (contre 26% dans le centre Isère, 24% en Isère Rhodanienne et 23% en Nord Isère).

En revanche, les employés correspondent 38% de la population interrogée en Nord Isère (contre 34% en Isère Rhodanienne, 30% en Centre Isère, 29% dans le Bassin Grenoblois).

- Répartition des familles par rapport aux deux CAF (Caisses d'Allocations Familiales) de Grenoble et de Vienne

Graphique 6 : Les CAF auxquelles les familles ont recours



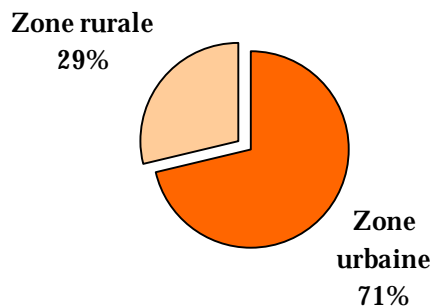
Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : sur 100 familles, 77 appartiennent à la Caf de Grenoble

La majorité des familles sont rattachées à la CAF de Grenoble (77%). La Caf de Vienne, quant à elle, regroupe 23% des familles interrogées.

La zone d'habitation

Graphique 7 : Quelle est votre commune d'habitation ?



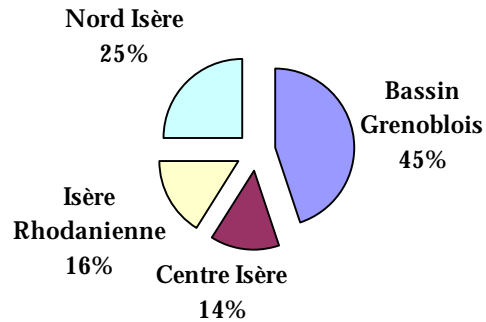
Population étudiée : Population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 71 habitent en zone urbaine

29% des familles en zone rurale, 71 % en revanche habitent en zone urbaine.

La position géographique

Graphique 8 : Quel est votre commune d'habitation ?



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 45 habitent dans le Bassin Grenoblois.

Le découpage des territoires du Service public de l'emploi local en Isère donne la répartition suivante :

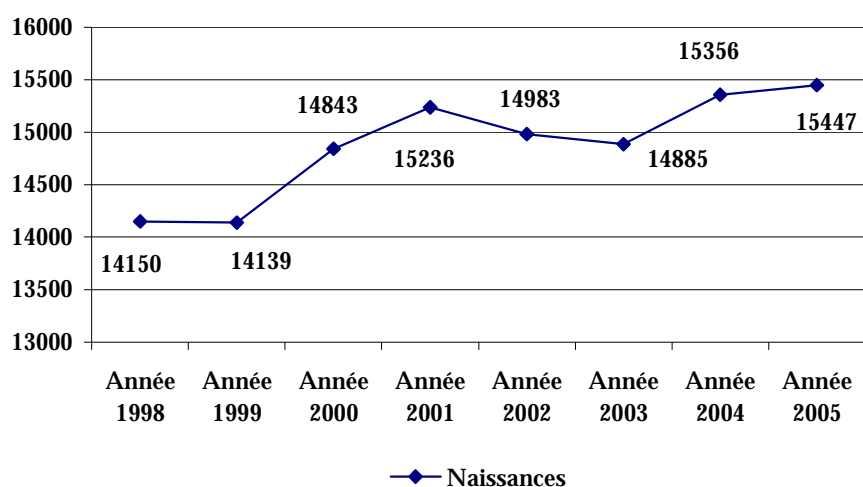
45% des familles appartiennent au bassin d'emploi grenoblois, 25% appartiennent au Nord-Isère 16% à l'Isère rhodanien et 14% au centre Isère.

Données de cadrage socio-démographiques

Le nombre de naissances en Isère depuis 1998

En 2005, 15 447 enfants ont vu le jour en Isère. En sept ans, le nombre de naissances a augmenté de 9%.

Evolution des naissances



Source : Insee

Le nombre de naissances dépend de deux facteurs : le nombre de femmes en âge de procréer et la fécondité de chacune d'entre elles.

Selon l'INSEE, à partir de 1995, le nombre de femmes de 15 à 49 ans commence à diminuer. Les femmes de la génération baby-boom commencent à vieillir. Malgré cette diminution de femmes potentiellement fécondes, l'indicateur conjoncturel de fécondité augmente et provoque ainsi la hausse des naissances en 1999 en Isère.

Entre 2001 et 2003, le nombre de femmes de 15 à 49 ans continue de diminuer, la fécondité n'augmente plus et entraîne une baisse des naissances. La fécondité ne compense plus la diminution du nombre de femmes fécondes.

Après 2003, l'augmentation de l'âge à la maternité se ralentit et laisse apparaître une augmentation des naissances en 2005.

En 2004, l'âge moyen des mères était de 29,6 ans en France, tous rangs de naissances confondus. En Isère, l'âge moyen des mères est plus bas, à la naissance de leur premier enfant, elles ont en moyenne 27,6 ans.

Quelques précisions...

86,1% des enfants domiciliés en Isère sont nés en Isère et 13,9% hors département avec 9,9% dans le Rhône. La quasi totalité des femmes domiciliées en Isère accouche dans la région Rhône-Alpes. 46 naissances ont eu lieu à domicile en 2004.

L'âge moyen des mères est de 29,6 ans tous rangs de naissances confondus. A la naissance de leur premier enfant, elles ont en moyenne 27,6 ans. En Isère comme en France, on note une augmentation régulière de l'âge des mères.

« Données périnatales en Isère année 2004 », Conseil Général de l'Isère, RHEOP.

Depuis 1997, le nombre de femmes en âge de procréer est en diminution du fait de l'arrivée aux âges féconds de générations moins nombreuses. Le nombre des femmes âgées de 15 à 49 ans a diminué en moyenne de 28 000 par an. Cependant, l'indicateur conjoncturel de fécondité continue d'augmenter depuis dix ans : en 2004, il est de 1,92 contre 1,81 en 1999 et 1,68 en 1994.

« L'évolution démographique de la France depuis dix ans », Données sociales - La société française, Edition 2006

L'âge moyen des mères à l'accouchement a fortement augmenté au cours de la dernière décennie : 29,6 ans en 2004 contre 28,8 ans en 1994.

En vingt ans, la part des femmes âgées d'au moins 40 ans parmi les mères a doublé : 1,7 % en 1984, puis 2,5 % en 1994 et enfin 3,4 % en 2004.

À l'inverse, les femmes de moins de 25 ans sont moins souvent mères qu'auparavant : elles représentaient 31,8 % des mères en 1984, 19,5 % il y a dix ans et 16,6 % aujourd'hui.

« L'évolution démographique de la France depuis dix ans », Données sociales - La société française, Edition 2006

Définitions

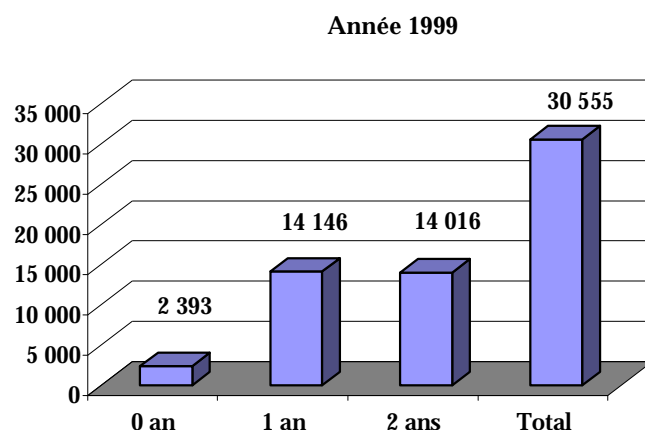
Taux de natalité : nombre de naissances vivantes rapporté à la population moyenne de la période considérée.

Taux de fécondité par âge : rapport du nombre de naissances survenues chez des femmes d'âge donné à l'effectif moyen des femmes du même âge.

Indicateur conjoncturel de fécondité : somme des taux de fécondité par âge observés pendant la période considérée. Il indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde une femme si elle avait, à chaque âge, le comportement de fécondité observé pendant cette période. Cet indicateur synthétise les comportements de femmes de générations différentes, il ne mesure pas la fécondité d'une génération donnée.

Les enfants de moins de trois ans

L'âge des enfants et leur nombre



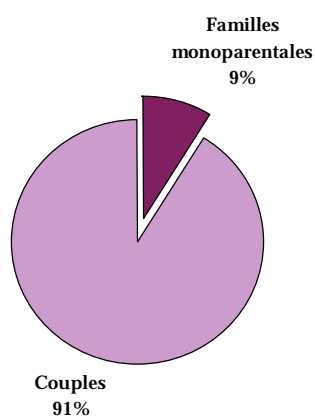
Source : Insee recensement 1999

En 1999, l'Isère comptait 30 555 enfants de moins de 3 ans, soit environ 3% de l'ensemble de la population du département.

Les couples et les familles monoparentales

Selon les données recueillies par les CAF en 2007, il y a 45 147 enfants en 2007.

Répartition des enfants de 0 à 3 ans par type de familles



Sources : CAF 2007

Près de 9% des enfants vivent dans une famille monoparentale. Dans plus de la moitié des cas, le parent est inactif (56,4%).

Lorsque les enfants de moins de trois ans vivent avec leurs deux parents, 53,1% d'entre eux ont leurs parents qui sont tous les deux actifs.

Tableau portant sur la répartition des enfants selon l'activité des parents

	Isère (38)	
ENFANTS	45 147	
<i>Familles monoparentales</i>	4 006	100%
- dont parent actif au chômage	295	7,4%
- dont parent actif avec emploi	1 450	36,2%
- dont parent inactif	2 261	56,4%
<i>couples</i>	41 129	100%
- dont 2 parents au chômage	138	0,4%
- dont 1 au chômage - 1 avec emploi	1 820	4,4%
- dont 1 au chômage - 1 inactif	909	2,2%
- dont 2 parents inactifs	1 287	3,1%
- dont 1 inactif - 1 avec emploi	15 116	36,8%
- dont 2 parents avec emploi	21 859	53,1%

Sources : CAF 2007

Les besoins potentiels de garde

Les besoins potentiels d'accueil peuvent être estimés en rapportant le nombre d'enfants de moins de 3 ans dont les deux parents (ou le parent seul s'il s'agit d'une famille monoparentale) sont en emploi ou au chômage, au nombre total d'enfants de moins de 3 ans.

De cette manière, on estime que 56,6% des enfants de moins de 3 ans auraient besoin d'un mode d'accueil individuel ou collectif, soit environ 25 282 enfants de 0 à 3 ans.

Ce chiffre est seulement un indicateur de besoin potentiel d'un mode de garde, il n'indique pas le nombre de couples bi-actifs qui gardent eux-mêmes leurs enfants de moins de 3 ans, soit parce qu'ils travaillent à domicile, soit parce qu'ils ont des horaires atypiques qui leur permettent de se relayer auprès de leurs enfants, soit pour d'autres raisons.

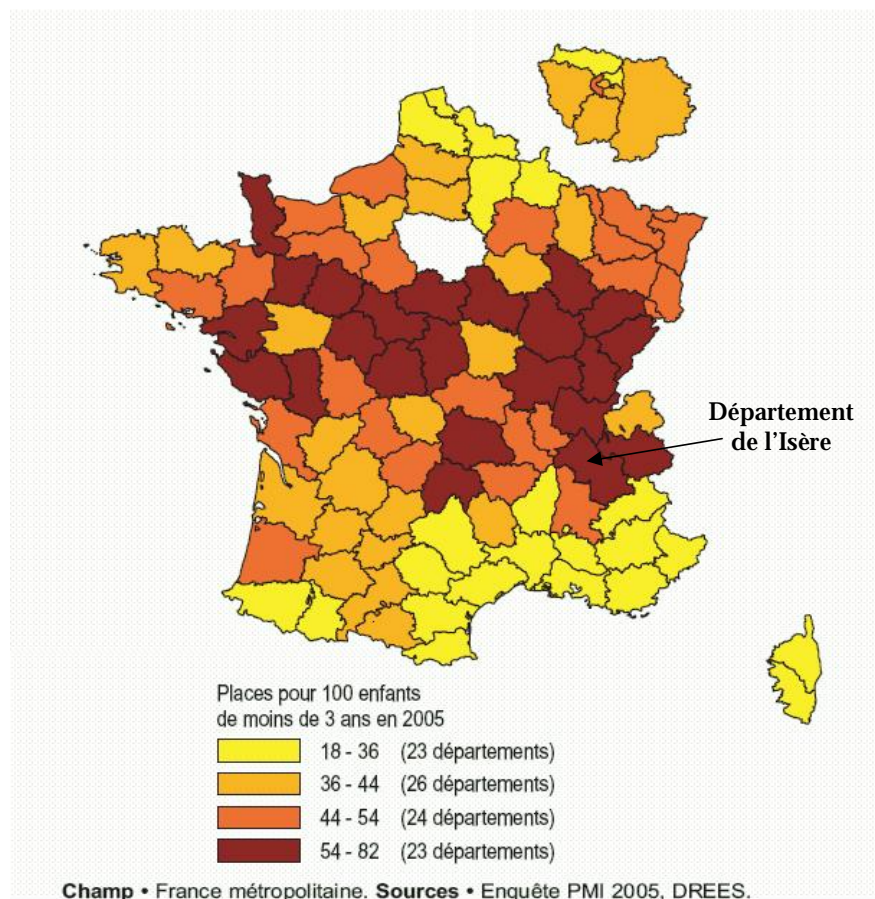
De plus, avec cet indicateur, il est impossible de connaître les parents qui se sont arrêtés de travailler parce qu'ils n'avaient pas de solution de garde.

L'offre d'accueil sur le département de l'Isère

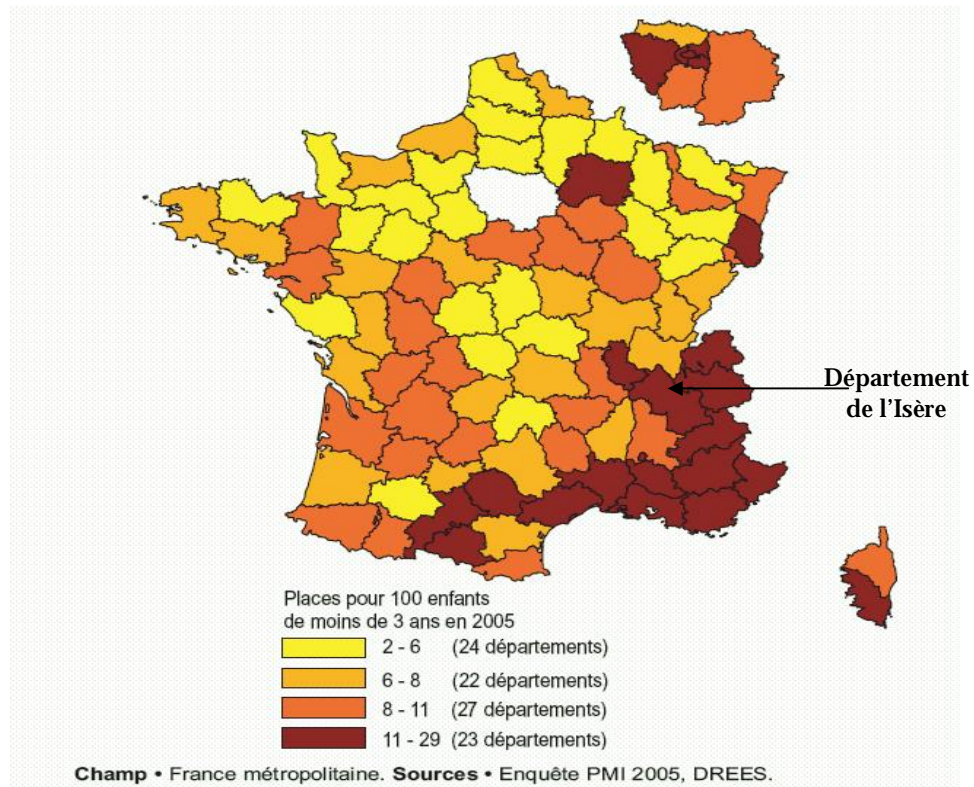
L'Isère fait partie des départements de France les mieux fournis en matière de mode de garde. Le nombre total de places en 2005 (accueil collectif, crèches familiales, assistantes maternelles agréées) varie entre 54 et 82 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (cf. Carte 1).

Plus spécifiquement, le nombre de places pour l'accueil collectif varie entre 11 et 29 places pour 100 enfants de moins de trois ans (cf. Carte 2). La garde auprès d'une assistante maternelle agréée, quant à elle, varie entre 44 et 77 places pour le même nombre d'enfants (cf. Carte 3).

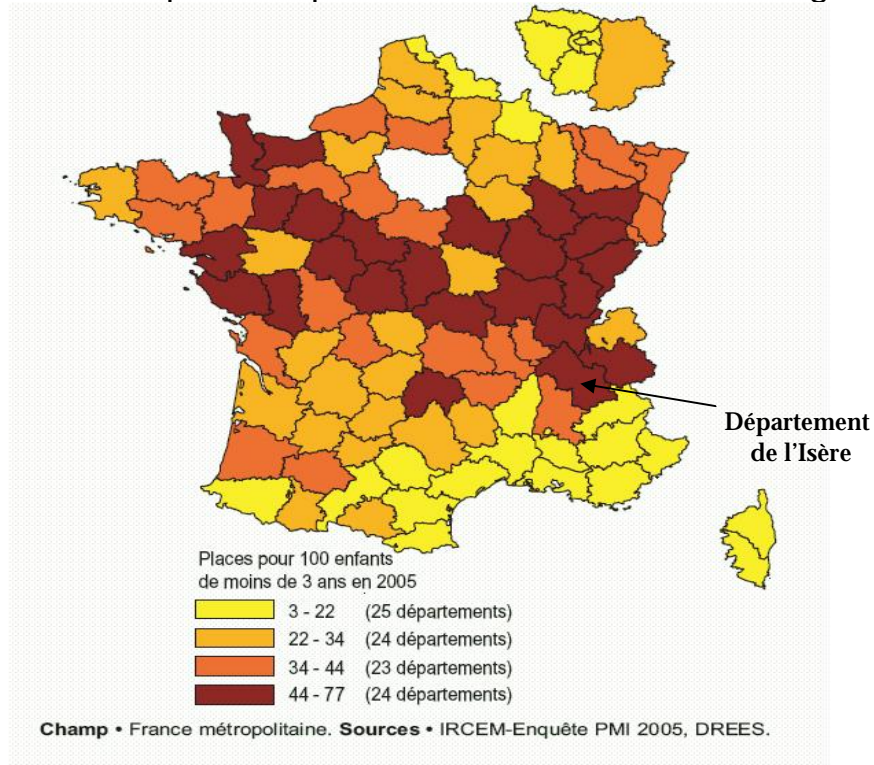
Carte1 : Le nombre total de place en France en 2005
(Accueil collectif, crèches familiales, assistantes maternelles agréées)



Carte 2 : Le nombre de places en France d'accueil collectif en 2005



Carte 3 : Le nombre de places auprès d'une assistante maternelle agréée en 2005



1^{ère} partie :
La garde des enfants de
moins de trois ans

Selon les données des Caisses d'Allocations Familiales de Grenoble et de Vienne, le département de l'Isère comprend 45 147 enfants de moins de trois ans.

La naissance provoque de nombreux changements organisationnels au sein d'une famille, en particulier au niveau de la garde de l'enfant. Les décisions importantes concernant la garde ont généralement été prises avant la naissance de l'enfant. Les parents ont plusieurs choix possibles, ils peuvent décider que l'un des deux parents s'arrête de travailler, ou choisir un mode de garde externe formel (assistante maternelle agréée, crèche collective,...) ou non (grands-parents, voisins...). De nombreuses contraintes liées à l'offre de garde, au coût et au travail influencent ce choix.

Comment les familles iséroises s'organisent-elles pour la garde de leurs enfants de moins de trois ans ? Dans quelle mesure, les différentes contraintes pèsent sur cette organisation ? Quel rôle joue la famille dans la garde de l'enfant de moins de trois ans ?

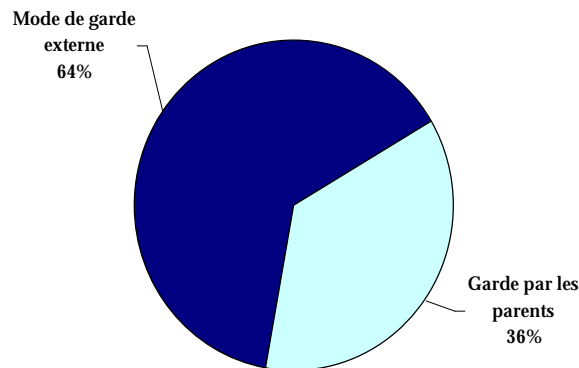
1.1. Les modes de garde utilisés par les familles iséroises

1.1.1. Dans 36% des cas, les enfants de moins de trois ans sont gardés par leurs parents

Graphique 9 :
Qui assure principalement la garde des enfants de moins de trois ans ?

Note méthodologique

Le mode de garde externe correspond aux modes de garde suivants : la crèche collective, la crèche familiale, la halte-garderie, la garde à domicile, l'assistante maternelle agréée, le voisinage, la garde par les grands-parents, les autres membres de la famille.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 64 utilisent un mode de garde externe

36% des familles iséroises gardent leurs enfants eux-mêmes, soit par un arrêt de travail d'un des deux parents (79%), soit par une adaptation du temps de travail avec un passage à temps partiel, soit par des horaires atypiques de travail ou autres (21%). Le plus souvent, c'est la mère qui arrête ou modifie son temps libérant du temps libre pour garder l'enfant elle-même.

Quelques précisions...

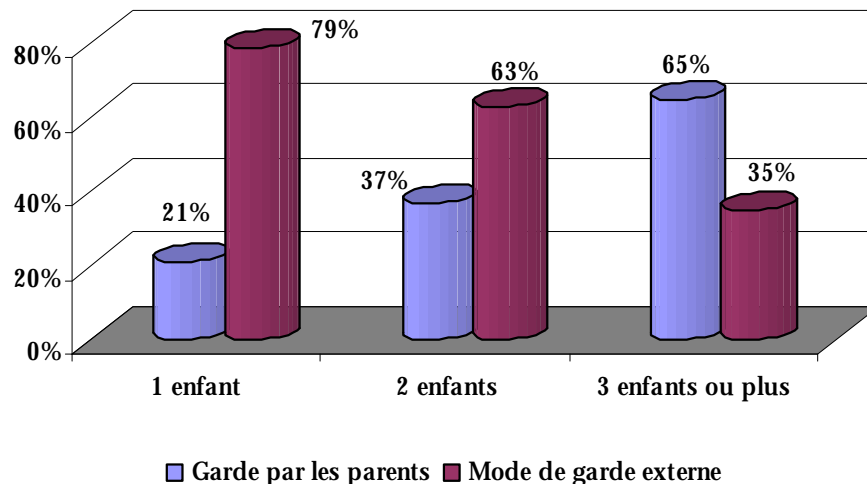
61% des enfants âgés de 4 mois à 2 ans et demi sont principalement gardés par leurs parents. Dans la moitié des cas, l'un des deux parents ne travaille pas, lui permettant ainsi d'assurer la garde, et dans 11% des situations, celui-ci travaille à temps partiel ou a des horaires décalés.
« Garder et faire garder son enfant », Données Sociales, Insee, 2006

Le pourcentage de familles qui gardent leurs enfants elles-mêmes est différent entre le département de l'Isère et pour la France entière (61% pour la France contre 36% pour l'Isère). Cet écart est très important et montre que sur 100 familles, les isérois sont presque deux fois moins nombreux que la moyenne française à assurer la garde de leurs enfants.

Pourquoi cette différence ? L'Isère fait partie des départements français les mieux desservis en matière de garde. Une offre de garde étoffée apparaît donc comme le critère prédominant pour favoriser l'accès à l'emploi.

1.1.2. La taille de la famille est déterminante dans le choix de garder ses enfants

Graphique 10 : Le mode de garde utilisé par les familles en fonction de leur nombre d'enfants à charge



Population étudiée: population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui ont un seul enfant, 21 gardent leurs enfants eux-mêmes.

La taille des familles est déterminante dans le choix des parents de garder leurs enfants. Plus les familles ont des enfants à charge, et plus les parents sont susceptibles de garder leurs enfants eux-mêmes. Dans l'échantillon de familles interrogées, 65% des parents ayant trois enfants ou plus, assurent eux-mêmes la garde de leurs enfants, contre seulement 37% pour ceux ayant deux enfants et 21% pour un seul enfant.

Donc, quand le nombre d'enfants augmente, les parents sont plus nombreux à diminuer ou arrêter leur temps de travail pour des raisons pratiques, financières ou pour d'autres raisons.

Quelques précisions...

La moitié des enfants âgés de 4 mois à moins de 2 ans et demi a un de leurs parents à la maison et est gardée principalement par celui-ci. Le rang de l'enfant dans la fratrie oriente également très nettement la décision. Ainsi, en 2002, seuls 44 % des aînés sont gardés par leurs parents, alors qu'environ 70 % des cadets et plus de 80 % des benjamins le sont.

« Garder et faire garder son enfant », Données sociales-La société française, Insee, édition 2006

« Pour une troisième naissance, les femmes sont moins nombreuses à diminuer leur activité, mais les interruptions sont plus fréquentes (70% au troisième enfant, 47% au deuxième enfant, et 37% au premier enfant). La prise du congé parental à taux plein augmente également avec le nombre d'enfants : 19% des mères optent pour ce congé à la naissance de leur premier enfant, 40% à la naissance de leur deuxième enfant et 62% à la naissance de leur troisième enfant » « Vie professionnelle et naissance : la charge de conciliation repose essentiellement sur les femmes », Populations et Sociétés n°426, Ined, Septembre 2006

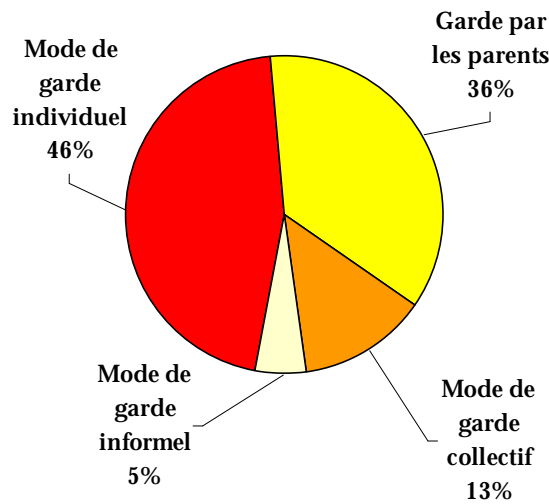
1.1.3. L'assistante maternelle agréée est le mode de garde le plus répandu en Isère

Graphique 11 :

Quel est le principal mode de garde de vos enfants de moins de trois ans ?

Note méthodologique

- Le mode de garde individuel comprend : l'assistante maternelle agréée, la garde à domicile, la crèche familiale.
- Le mode de garde collectif comprend : la crèche collective, la halte-garderie.
- Le mode de garde informel comprend : la garde par les grands-parents, le voisinage, les autres membres de la famille.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 46 utilisent un mode de garde individuel.

Sur 64% des parents qui utilisent un mode de garde externe pour la garde de leurs enfants (cf. graphique 1), 46% ont recours à un mode de garde individuel, 13% un mode de garde collectif et 5% des familles ont recours à un mode de garde informel.

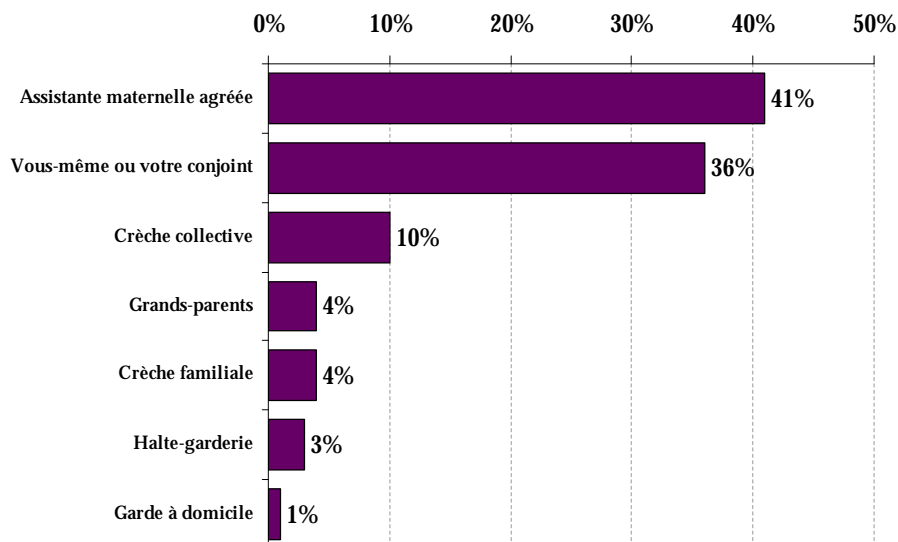
Le mode de garde individuel est le type de mode de garde le plus répandu en Isère.

Graphique 12 :

Quel est le principal mode de garde de vos enfants de moins de trois ans ?

Note méthodologique

Etant donné que les parents sont très peu à avoir recours aux voisins et aux autres membres de la famille, ces deux modes de garde ont été enlevés du graphique.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 41 ont recours à une assistante maternelle agréée.

L'assistante maternelle agréée et la garde par les parents sont les solutions de garde les plus utilisées en Isère (41% pour l'assistante maternelle et 36% pour la garde par les parents).

Largement après viennent, les crèches collectives (10%), suivies par la garde par les grands-parents (4%), les crèches familiales (4%), les haltes-garderies (3%) et la garde à domicile (1%).

On peut dire que l'assistante maternelle agréée et la garde par les parents sont les modes de garde les plus importants, mais est-ce que tous les parents qui ont recours à ces modes de garde ont vraiment eu le choix ?

Quelques précisions...

40 % des enfants de quatre mois à deux ans et demi ne sont pas gardés principalement par leur père ou par leur mère. Le mode de garde externe le plus répandu est l'assistante maternelle agréée (17%), les crèches (10%), les grands-parents (6%), l'assistante maternelle non agréée (3.5%), et enfin, un autre membre de la famille (1%) ou la garde à domicile (1%).
« Garder et faire garder son enfant », Données Sociales, Insee, 2006

La sollicitation d'une assistante maternelle est plus fréquente chez les couples (42%) que chez les familles monoparentales (25%) ; en revanche, ces dernières sont les plus nombreuses à avoir recours à la crèche familiale (9% contre 3% des couples).

En raison de son prix plus élevé que les autres modes de garde, la garde à domicile reste l'apanage des familles les plus favorisées. Les cadres et les parents qui exercent une profession libérale sont les plus nombreux à avoir recours à ce mode de garde, ils représentent 78% des parents qui l'utilisent.

En zone rurale, le recours à une assistante maternelle est plus répandu qu'en zone urbaine, ils sont 51% à utiliser ce mode de garde (contre 37% des parents habitant en zone urbaine). La raison que l'ont peut émettre à ce constat est le suivant : un faible nombre de structures collectives en milieu rural.

Quelques précisions...

En 2005, en France métropolitaine, on estime à 377 000 le nombre d'assistantes maternelles agréées, dont 288 000 sont en activité : 24 000 sont employées par des crèches familiales et 264 000 directement par les parents. Ces dernières accueillent 690 000 enfants tandis que 255 000 autres enfants sont gardés dans une structure d'accueil collectif.

Après une forte croissance au cours des années 1990 (+39%), le nombre d'assistantes maternelles agréées a connu une croissance plus modérée entre 2000 et 2005 (+14%).

Près de 690 000 parents emploient une assistante maternelle agréée.

« Les assistantes maternelles en 2005 », Etudes et résultats n°581, Drees, Juin 2007

En 2005, on comptabilise 9 000 établissements d'accueil collectif et 900 services d'accueil familial offrant en France, environ 317 000 places pour les enfants de moins de 6 ans. Les établissements collectifs (crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants et établissements multi-accueil) accueillent 255 000 enfants et les crèches familiales 62 000 enfants.

« L'accueil collectif et en crèche familiale des enfants de moins de 6 ans en 2005 » Etudes et Résultats n°548, Drees, Janvier 2007

1.1.4. L'utilisation des différents modes de garde change en fonction des différents bassins d'emploi

Tableau 1 : Le mode de garde principal des familles en fonction des différents bassins d'emploi

	Vous-même ou votre conjoint	Assistante maternelle agréée	Crèches collectives	Crèches familiales	Haltes-garderies	Garde à domicile	Grands parents	Total
Bassin Grenoblois	--32%	---36%	+++15%	+++5%	++4%	+++3%	5%	100%
Centre Isère	36%	43%	10%	4%	2%	0%	3%	100%
Isère Rhodanienne	++43%	43%	-7%	---0%	2%	-0%	4%	100%
Nord Isère	36%	+++48%	---4%	4%	2%	1%	4%	100%
Total	35%	41%	10%	4%	3%	1%	5%	100%

Population étudiée : population totale

Lecture du tableau : ---36% des parents qui habitent dans le Bassin Grenoblois ont une assistante maternelle agréée. Les « --- » indiquent respectivement quand l'effectif est sous-évalué par rapport aux autres et les « +++ » quand il est surévalué.

Après avoir étudié le mode de garde des familles à l'échelle du département de l'Isère, il est opportun d'observer les différents modes de garde utilisés en fonction des différents bassins d'emploi.

Le principal mode de garde utilisé par les parents diffère en fonction des différents bassins d'emploi dans lesquels les parents résident.

On constate des comportements différents selon les bassins d'emploi en fonction des niveaux d'équipements en matière de modes de garde.

Ainsi, en Isère Rhodanienne, les parents gardent plus qu'ailleurs leurs enfants à domicile, ils sont 43% contre 32% sur le Bassin Grenoblois.

Par contre, ces derniers utilisent beaucoup plus les infrastructures existantes à travers les modes de garde collectifs (la crèche collective, la halte-garderie et la crèche familiale). Ainsi, sur le Bassin Grenoblois, 24% des parents ont recours à des modes de garde collectifs contre 10% -Nord Isère- et 9% -Isère Rhodanienne-.

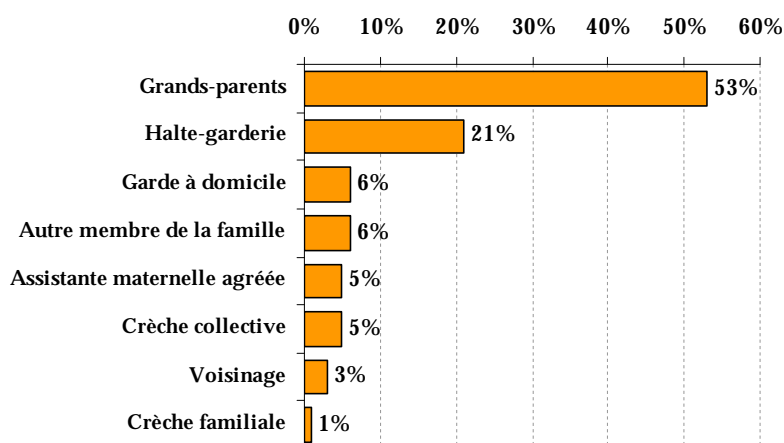
Concernant le Nord Isère, ses habitants sont les plus nombreux à utiliser les assistantes maternelles agréées pour garder leurs enfants de moins de trois ans (48% contre 36% dans le bassin grenoblois).

1.1.5. Presque la moitié des familles a recours à un mode de garde complémentaire

48%, soit presque la moitié des parents, utilisent deux types de mode de garde pour garder leurs enfants de moins de trois ans. L'usage des modes de garde complémentaires s'étudie en différenciant les parents qui recourent à un mode de garde externe de ceux qui gardent eux-mêmes leurs enfants.

63% des parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes ont un mode de garde complémentaire, ainsi que 36% des parents qui ont recours à une assistante maternelle et 40% qui utilisent une crèche collective.

Graphique 13 : Quand les parents recourent à un mode de garde externe, ils ont plus souvent recours aux grands-parents en complément

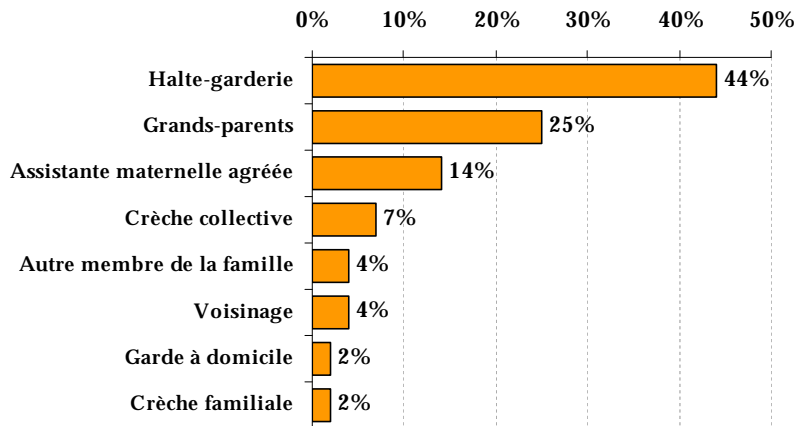


Population étudiée : parents qui ont un mode de garde externe et un mode de garde complémentaire

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui ont un mode de garde externe et un mode de garde complémentaire, 53 utilisent la garde par les grands-parents.

Le mode de garde complémentaire s'inscrit principalement dans un cadre familial avec une mobilisation des grands-parents (53%). Les autres systèmes sont très peu utilisés, car probablement plus difficiles à mettre en œuvre de façon complémentaire.

Graphique 14 : Lorsque les parents gardent eux-mêmes leurs enfants, ils ont le plus souvent recours à une halte-garderie



Population étudiée : parents qui gardent leurs enfants et qui ont un mode de garde complémentaire.

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent leurs enfants et qui ont un mode de garde complémentaire, 44 utilisent la halte-garderie.

Inversement, lorsque l'enfant est gardé par les parents de manière principale, le recours aux grands-parents est moins net (25% seulement), contrairement à la halte-garderie dont l'utilisation, dans ce cas, est beaucoup plus fréquente (44%) ; peut-être pour permettre de socialiser l'enfant avec d'autres ou parce que la famille n'est pas mobilisable.

Le témoignage des parents est à ce sujet éclairant :

Peut-être que les parents utilisent la halte-garderie, car cette dernière leur permet de garder une activité professionnelle,...

Paroles d'Emilie (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : garde par la mère) : « Quand je dois faire des formations, je demande à la garderie, s'ils peuvent prendre [mon fils] des journées complètes ».

..., de consacrer du temps à leurs autres obligations et à leurs loisirs,...

Paroles de Noémie (mariée, trois enfants, zone urbaine, congé parental à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère) : « [Mon fils] est deux jours par semaine à la halte-garderie, il est en accueil court ce qui me laisse un peu de temps pour faire certaines choses ».

... et de socialiser ses enfants avant l'école.

Paroles de Fanny (mariée, deux enfants, zone rurale, congé parental à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère) : « Au départ, je ne voulais pas inscrire [mes enfants à la halte-garderie]. Je préférais les garder et puis je me suis dit qu'au bout d'un moment faudra qu'ils se socialisent avant l'école ».

1.2. L'organisation des familles iséroises pour la garde de leurs enfants

1.2.1. L'organisation familiale repose sur les mères, malgré un certain investissement des pères

Pour la plupart des familles, les parents s'occupent d'amener (99%) et de ramener (98%) les enfants à leur lieu de garde. Lorsqu'ils ont un empêchement, ce sont les grands-parents qui s'occupent des enfants.

Il n'y a aucune question dans le questionnaire, diffusé auprès des familles iséroises, qui différencie le rôle du père et celui de la mère dans l'organisation familiale. Il n'est donc pas possible d'émettre un tableau ou un graphique à partir des réponses des familles. En revanche, des paroles de parents recueillies lors de la phase qualitative apportent quelques lumières sur cette question.

- Lorsque que la mère arrête ou diminue son activité professionnelle, c'est généralement, elle qui s'occupe d'amener et de ramener l'enfant

Pour avoir une meilleure organisation familiale, il est possible que l'un des deux parents soit contraint de diminuer ou d'arrêter son activité professionnelle, s'expliquant par diverses raisons telles que des horaires du mode de garde non adaptés aux horaires de travail. Dans la très grande majorité des familles qui sont dans ce cas, c'est la mère qui modifie son activité professionnelle afin d'avoir, entre autres, des disponibilités pour amener et déposer l'enfant à son lieu de garde.

Paroles de Fanny (mariée, deux enfants, zone rurale, congé parental à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère : « Je suis en congé parental, donc je les mets à la garderie, deux demi-journées par semaine. [...] et je leur rapporte leur repas le lundi midi, car ils mangent aussi à [la halte-garderie]. [...] [Je m'occupe de les amener et les ramener] les deux demi-journées, car je suis en congé parental ».

- Le nombre d'enfants et les horaires atypiques de travail impliquent une forte participation du père dans l'organisation

L'organisation familiale dépend aussi du nombre d'enfants à charge et de leur écart d'âge. Elle devient plus difficile à gérer quand les parents doivent déposer les enfants dans des lieux différents (crèche, école, collège,...). Dans ce cas, les pères participent plus à l'organisation.

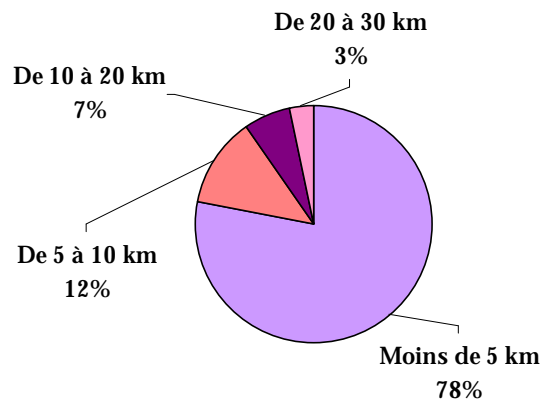
Paroles de Claire (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Il y en a un qu'on pose à l'école, l'autre chez sa nounou. Enfin, tout dépend des journées, mais parfois c'est moi qui amène le grand à l'école, parfois c'est mon mari, et quand c'est mon mari qui amène le grand à l'école moi j'emmène le petit et l'inverse ».

Les horaires atypiques de travail sont aussi un facteur qui peut influencer l'organisation familiale.

Paroles de Laurie (mariée, un enfant, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : crèche collective) : « En fait, on se relaie, quoi ! [Quand je suis du matin] commence à 6h, donc c'est lui qui l'amène à 7h et moi je la récupère à 1h. Et [quand je suis de l'après-midi], je l'amène à 11h et je la récupère à 16h ».

1.2.2. Les parents choisissent un mode de garde proche de leur domicile pour des raisons pratiques, financières et pour le bien-être de l'enfant

Graphique 15 : Quelle est la distance depuis votre domicile pour rejoindre le lieu de garde de vos enfants ?



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 78 parcourent moins de 5 kms pour aller de leur domicile à leur lieu de garde.

Une grande majorité des parents a choisi son mode de garde proche de son domicile, ils sont 78% à effectuer moins de cinq kilomètres pour rejoindre le lieu de garde de leurs enfants de moins de trois ans.

La perte de temps et d'argent dans les trajets influencent beaucoup ce choix. En plus, le temps de parcourir cette distance entre la maison familiale et le lieu de garde, c'est un temps de sommeil ou de jeu en moins pour l'enfant, donc un long trajet n'est pas idéal pour le respect du rythme de l'enfant.

Les paroles des familles permettent d'approfondir ce sujet :

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « On s'est dit que c'était plus pratique d'avoir [le mode de garde proche de la maison familiale], [car si] on n'allait pas travailler, et si on voulait la laisser une journée et faire autre chose, c'était plus pratique de l'avoir par chez nous ».

Paroles de Quentin (marié, un enfant, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : crèche) : « C'est pratique, parce qu'on habite juste en face [de la crèche] [...]. Là, elle est sur le trajet, parce que s'il fallait aller encore courir au centre, aller le chercher, se garer, ça aurait été la panique, donc là c'est vrai [qu'elle est] bien [placée] ».

Paroles de Gaëlle (mariée, deux enfants, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « [Avoir le lieu de garde proche du travail], ça leur oblige la route. D'accord je les garde plus longtemps, mais [...] dans la voiture ».

Tableau 2 : La distance entre le domicile et le lieu de garde en fonction de la zone d'habitation

	Moins de 5 kms	Entre 5 et 10 kms	Entre 10 et 20 kms	Entre 20 et 30 kms	Plus de 30 kms	Total
Habitant en zone urbaine	82%	10%	5%	2%	1%	100%
Habitant en zone rurale	66%	19%	10%	3%	2%	100%

Population étudiée : population totale

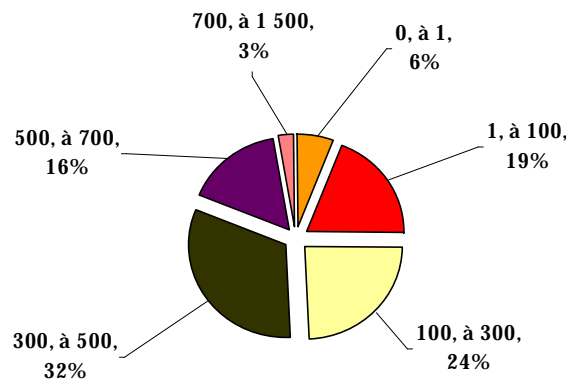
Lecture du tableau : 83% des parents habitant en zone urbaine parcourent moins de 5 kms pour aller de son domicile à son lieu de garde.

Le trajet à effectuer pour aller du domicile au lieu de garde n'est pas le même pour les familles habitant en milieu rural et celles habitant en milieu urbain. Les parents habitant à la campagne font généralement plus de trajets que les autres, ils sont 34% à parcourir plus de 5 kms pour aller de leur maison familiale à leur lieu de garde, contre seulement 18% en milieu urbain.

Le manque de structures collectives et le choix restreint parmi les assistantes maternelles dans le secteur rural obligent parfois les parents à choisir un mode de garde assez loin de leur domicile, car soit il n'y a pas d'offres de garde à proximité, soit ces offres ne leur conviennent pas, soit il y a des raisons pratiques, financières ou autres qui ont influencé leur choix.

1.2.3. Un budget variable pour la garde des enfants de moins de trois ans

Graphique 16 : Quel est le budget mensuel moyen consacré à la garde de vos enfants, par enfant ?



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 32 dépensent pour la garde de leurs enfants entre 300 € et 500 € par mois.

En moyenne, les familles iséroises dépensent 290 € par mois pour la garde de leurs enfants de moins de trois ans.

La grande majorité des familles dépense entre 0 € et 500 € : 25% des parents payent entre 0 € et 100 € par mois, 24% entre 100 € et 300 € et 32% entre 300 € et 500 €. On note que pour 25% des familles, les frais de garde sont très peu importants et inférieurs à 100 € par mois. 6% d'entre elles n'ont aucun frais de garde et 19% déboursent moins de 100 € par mois. Inversement, des parents consacrent énormément d'argent pour la garde de leurs enfants ; en effet, ils sont 19% à dépenser plus de 500 € par mois. Plus précisément, ils sont 16% à payer la garde de leurs enfants entre 500 € et 700 € par mois et 3% à plus de 700 € par mois.

Tableau 3 :
Coût moyen de la garde quand les parents n'utilisent qu'un seul mode de garde

Note méthodologique

Dans ce tableau, ne sont pas traités les parents qui ont un mode de garde complémentaire, car leur réponse correspond au coût additionné des deux modes de garde.

Mode de garde	Coût moyen de la garde
Garde à domicile	817 €
Assistante maternelle agréée	410 €
Crèche collective	303 €
Crèche familiale	289 €
La garde par les grands-parents	59 €
La halte-garderie	53 €
Total	365 €

Population étudiée : parents qui n'ont pas de mode de garde complémentaire.

Lecture du tableau : Les parents recourant à une garde à domicile déboursent en moyenne 817 €.

Selon les parents, le mode de garde le plus cher est la garde à domicile, coûtant en moyenne 817 € par mois. En ce qui concerne les autres modes de garde, les parents dépensent en moyenne 410 € par mois pour une assistante maternelle, 303 € par mois pour une crèche collective et 289 € par mois pour une crèche familiale.

Puis, pour les parents en situation de pauvreté monétaire, les deux modes de garde qui coûtent le moins cher sont la garde par les grands-parents (59 € par mois) et la halte-garderie (53 € par mois).

Toutefois, ce ne sont que des moyennes, le prix des différents modes de garde est influencé par beaucoup de facteurs pour être déterminé précisément, par exemple les aides accordées aux parents, la garde par les grands-parents qui n'est pas toujours payante, etc....

Quelques précisions...

En 2002, le budget moyen consacré à la garde d'un enfant âgé de 4 mois à 2 ans et demi est de 116 € par mois. Toutefois, cette moyenne varie en fonction du mode de garde retenu et du niveau de vie des familles.

Quand un des deux parents ne travaille pas, ce budget est de 9 € par mois, destiné uniquement à de la garde ponctuelle. Quand les deux parents occupent un emploi mais qu'ils travaillent à temps partiel, ou ont des horaires atypiques leur permettant d'assurer une grande partie de la garde des enfants, ce budget passe à 84 €. Les parents recourant à des modes de garde extérieurs dépensent en moyenne 262 € par mois, dépense qui varie en fonction du mode de garde choisi.

Le budget consacré aux frais de garde s'élève à 227 € par mois pour les crèches, 321 € par mois et par enfant pour le recours à une assistante maternelle (avant les éventuelles réductions d'impôts), 263 € par mois pour une assistante maternelle non agréée et 1 000 euros par mois par enfant lorsque celui-ci est gardé à domicile (avant réduction d'impôts).

« Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 », Etudes et Résultats n° 442, Drees, Août 2005.

Sans tenir compte des différentes allocations et des réductions d'impôts, le mode de garde le moins onéreux est la crèche (1,3 € par heure), vient ensuite l'assistante maternelle non-agrèée (2 € par heure), et enfin la garde à domicile (5,4 € par heure). Cette distribution change lorsque l'on prend en compte des subventions. L'assistante maternelle agréée devient le mode de garde le plus avantageux (1 € par heure), devant les crèches (1,1 € par heure), et l'assistante maternelle non-agrèée dont le coût ne change pas puisque ce mode de garde n'ouvre pas de droit à des aides, et enfin la garde à domicile reste la plus coûteuse.

Pour le 1^{er} quartile des niveaux de vie, la crèche reste le moyen de garde le plus cher, avec un coût moyen de 0,70 € par heure (contre 0,80 € pour les assistantes maternelles). A partir du 2^{ème} quartile, le recours à une assistante maternelle devient moins cher que les crèches.

« Garder et faire garder son enfant », Données Sociales, Insee, 2006

Tableau 4 : Coût moyen quand les parents utilisent deux modes de garde (mode de garde complémentaire et mode de garde principal)

Note méthodologique

Le tableau affiche les combinaisons mode de garde principal/mode de garde complémentaire par ordre de préférence des parents.

Mode de garde principal/Mode de garde complémentaire	Coût moyen de la garde	% de parents
1 Assistante maternelle agréée/Garde par les grands-parents	381 €	22%
2 Garde par les parents/Halte-garderie	53 €	21%
3 Garde par les parents/Assistante maternelle agréée	243 €	7%
4 Assistante maternelle agréée/Halte-garderie	407 €	7%
5 Garde par les parents/Garde par les grands-parents	56 €	6%
6 Crèche collective/Garde par les grands-parents	231 €	6%
7 Garde par les parents/Crèche collective	97 €	6%
8 Garde par les grands-parents/Halte-garderie	52 €	4%
9 Les autres combinaisons mode de garde principal/mode de garde complémentaire	279 €	3%
Total	231 €	100%

Population étudiée : Parents qui ont un mode de garde complémentaire

Lecture du tableau : Les parents, qui utilisent l'assistante maternelle en mode de garde principal et qui gardent leurs enfants eux-mêmes le reste du temps, déboursent en moyenne 381 €.

La première combinaison adoptée par 22% des parents est la suivante : assistante maternelle et la garde par les grands-parents. Elle leur coûte en moyenne 381 € par mois. Cette solution est souvent utilisée par des parents qui ont une activité professionnelle et qui ont des horaires de travail qui ne coïncident pas avec les horaires d'accueil d'un mode de garde classique. La participation des grands-parents, dans ce cas, permet à ces familles de continuer leur activité professionnelle et de ne pas payer trop cher la garde de leurs enfants.

La deuxième combinaison adoptée par 21% des parents qui ont un mode de garde complémentaire est la suivante : garde par les parents et halte-garderie. Cette combinaison coûte en moyenne 53 € par mois. Cette solution est beaucoup utilisée par des parents qui sont à temps partiel, qui ont un travail irrégulier ou qui sont à la recherche d'un emploi. Les parents qui sont en arrêt de travail ou en congé parental à temps plein sont aussi beaucoup à être intéressés par cette solution, soucieux de socialiser leurs enfants sans avoir trop de frais de garde.

1.2.4. Le budget consacré par les parents à la garde de leurs enfants est différent selon le bassin d'emploi

Tableau 5 : Le budget moyen des familles consacré par mois pour la garde de leurs enfants de moins de trois ans

Note méthodologique

Parmi les parents qui payent leur mode de garde moins de 100 € par mois, le bassin grenoblois a plus de poids que le bassin Centre Isère, car ils ne correspondent pas au même nombre de familles, c'est-à-dire 559 familles qui ont été interrogées dans le Bassin Grenoblois contre 161 familles en Centre Isère.

	0 € à 1 €	1 € à 100 €	100 € à 300 €	300 € à 500 €	500 € à 700 €	700 € à 1 500 €	Total
Bassin Grenoblois	5%	+++22%	22%	30%	17%	3%	100%
Centre Isère	6%	21%	19%	33%	18%	3%	100%
Isère Rhodanienne	6%	16%	+++32%	30%	14%	2%	100%
Nord Isère	7%	---13%	26%	++38%	14%	2%	100%
Total	6%	19%	24%	32%	16%	3%	100%

Population étudiée : population totale

Lecture du tableau : 5% des parents habitant le bassin Grenoblois payent moins d'1 € la garde de leurs enfants.

Les « --- » indiquent respectivement quand l'effectif est sous-évalué par rapport aux autres et les « +++ » quand il est surévalué.

Les parents qui habitent dans le Bassin Grenoblois sont ceux qui dépensent le moins en matière de garde, ils sont 27% à dépenser moins de 100 € par mois pour la garde de leurs enfants (contre 20% en Nord Isère).

Par contre, en Isère Rhodanienne, les parents sont les plus nombreux à dépenser entre 100 € et 300 € (32% contre 19% en Centre Isère).

Quant aux parents habitant en Nord Isère, ils sont les plus nombreux à payer entre 300 € et 500 € pour la garde de leurs enfants (38 % contre 30% en Isère Rhodanienne et en Bassin Grenoblois).

1.3. Les nombreuses difficultés quant à l'organisation de la garde de l'enfant

Pour cette partie, concernant les difficultés d'organisation pour la garde des enfants de moins de trois ans, l'étude quantitative ne peut pas apporter d'éclairages sur ce sujet. En revanche, quelques familles ont bien voulu parler des différentes difficultés qu'elles ont rencontrées.

1.3.1. La rigidité des modes de garde collectifs (crèches et haltes-garderies)

- Le refus des enfants malades

La plus grande difficulté rencontrée par les parents utilisant ce type de mode de garde est le refus des enfants malades.

Quand l'enfant tombe malade et que la structure collective refuse de le prendre, les parents ont parfois beaucoup de problèmes à s'organiser.

Paroles de Wendy (mère isolée, un enfant, zone urbaine, sans emploi, mode de garde principal : crèche collective) : « [Quand l'enfant est malade et que] ce n'est même pas grave, [la crèche] le refuse, et nous, on a des contraintes, tout ça, ce n'est pas évident à gérer, quoi ! Je les comprends, mais il faudrait qu'elle soit un peu plus souple de ce côté-là ! Un jour ça m'a vraiment pénalisée, donc j'ai pris sur moi, j'ai pris le bébé et je suis allée en entretien avec le bébé, mais ça fait vraiment pas bien ».

- Les horaires et les jours de garde parfois inadaptés aux horaires de travail

Les horaires de garde peuvent poser des problèmes aux parents, car ils peuvent ne pas être adaptés aux horaires de travail.

Paroles d'Olivia (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail irrégulier avec des horaires atypiques, mode de garde principal : halte-garderie) : « Les horaires ne me conviennent pas trop, c'est quand même une crèche qui n'ouvre pas avant 8h le matin, donc si on commence à 8h, et bien, on est bloqué. Et c'est la plupart du temps, c'est le cas. Dans l'administration, soit on commence à 8h, soit à 8h30. [...] Le soir ben c'est pareil, nous, en occasionnel, on doit récupérer nos gamins à 17h, 17h30 ».

Les jours de garde peuvent aussi poser des problèmes car ils ne sont pas forcément adaptés aux jours de travail des parents, en particulier pour ceux qui ont des horaires atypiques.

Paroles de Quentin (marié, un enfant, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : crèche) : « C'est vrai que c'est dommage que les crèches ne soient pas ouvertes le samedi. [...] Car il y a [des gens] qui travaillent. [...] C'est comme les nounous, [les crèches] ne travaillent pas le samedi. [Ce serait bien qu'] au moins qu'il y ait une permanence le samedi matin ».

- Fermeture pendant les vacances

Les fermetures annuelles des structures collectives peuvent être une difficulté, car elles perturbent l'organisation des parents. Ces fermetures obligent les parents à trouver un autre moyen de garde ou à prendre des jours de congés.

Paroles de Karine (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche) : « Les restrictions du mode de garde collectif font que ce n'est pas simple. Ils ont des journées pédagogiques où ils ferment. Au mois d'Août, ils ferment deux semaines, au mois de juillet, ils ferment une semaine, et voilà ! [...] Moi ça m'embête parce que je n'ai pas l'habitude de prendre mes congés pendant les vacances scolaires, et là du coup même avec des enfants qui ne sont pas scolarisés, on est obligé ».

1.3.2. Les modes de garde individuels (assistante maternelle et garde à domicile), un rapport avec la personne qui n'est pas toujours évident

- Le manque de communication entre l'assistante maternelle et les parents

Le manque de communication peut s'avérer être un problème. La personne étant seule à être responsable de l'enfant, elle peut « cacher » certains éléments importants pouvant influencer la garde de l'enfant.

Paroles de Arnault (marié, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Je pense qu'il y avait beaucoup de non-dit avec l'autre nounou en fait ! Des choses que l'on pensait chacun de notre côté mais qu'on ne s'est pas dites, quoi ! ».

- Difficultés pour les parents de respecter les horaires imposés par les assistantes maternelles

Le fait que les assistantes maternelles imposent leurs horaires peut plus ou moins poser problème, car dans ce cas les parents n'ont pas d'autres choix que de s'adapter.

Paroles de Marion (mariée, trois enfants, zone urbain, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Donc là, je la dépose à 8h15, je la récupère à 18h30. Pas forcément par choix, parce que l'assistante maternelle s'arrête à ce moment-là. Ça s'est organisé comme ça. [...] Les horaires. [Le problème, c'est que] de temps en temps, ça peut déborder, parce que j'ai des réunions le soir et je ne peux pas la récupérer ».

1.4. La place importante de la famille

1.4.1. La place des grands-parents

Par rapport à la population totale, 23% des parents ont leurs grands-parents qui participent à la garde des enfants, c'est-à-dire 4% des familles les utilisent principalement et 19% les utilisent de manière complémentaire.

Néanmoins, ces pourcentages ne prennent pas en compte les grands-parents qui dépannent les parents, de manière occasionnelle.

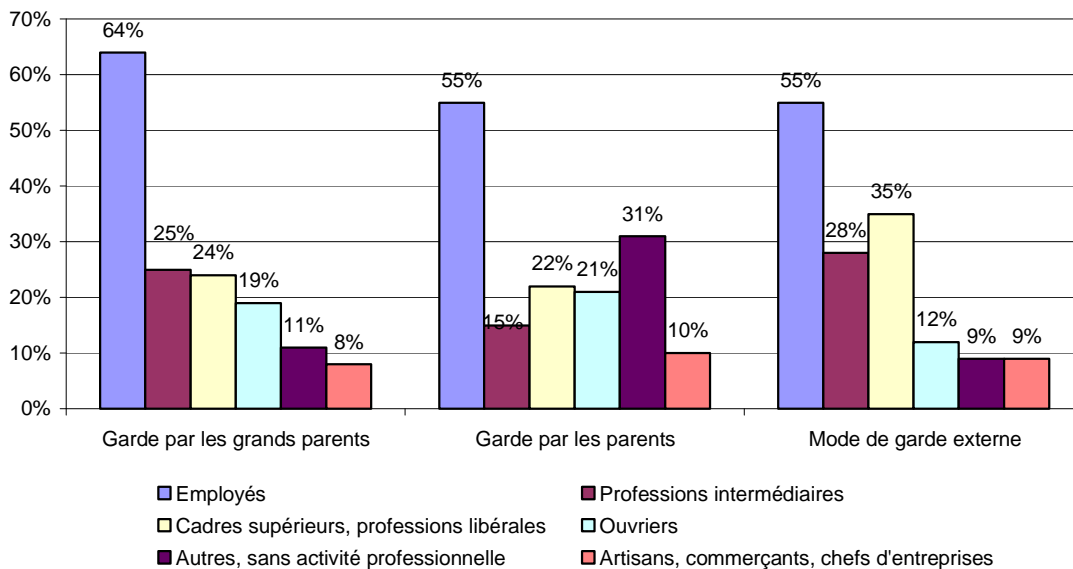
- Les grands-parents, un mode de garde privilégié par les employés

Note méthodologique

La population dans le graphique est divisée en deux groupes : les parents qui utilisent principalement ou de manière complémentaire la garde par les grands-parents, et ceux qui utilisent les autres modes de garde (l'assistante maternelle agréée, la crèche familiale et collective, la halte-garderie, la garde à domicile, la garde par les voisins, la garde par les parents et la garde par les autres membres de la famille).

Ayant des catégories socioprofessionnelles, les couples dans ce graphique sont comptés séparément. Les hommes et les femmes sont considérés comme des individus à part entière et sont donc additionnés ensemble pour la construction de ce graphique.

Graphique 17 : La catégorie socioprofessionnelle en fonction du mode de garde



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui recourent à la garde par les grands-parents, dans 64 de ces familles un des membres est employé.

En comparant la garde par les grands-parents avec les autres modes de garde, des différences sont visibles.

Parmi les parents qui utilisent la garde par les grands-parents, dans 64% des cas un des parents est employée, alors que parmi ceux qui ont recours aux modes de garde externe ou garde leurs enfants, dans 55% des cas un des deux parents est employé.

La garde par les grands-parents est très avantageuse sur le plan financier et permet aux enfants de rester dans un environnement familial, mais bien que ce système soit avantageux, il possède aussi des inconvénients, comme par exemple les méthodes d'éducation des grands-parents, qui ne sont pas toujours bien acceptées par les familles. C'est en raison de ces inconvénients que les cadres

supérieurs et les parents qui ont une profession libérale sont moins nombreux à utiliser ce mode de garde (24% contre 35% des parents cadres qui ont recours à un mode de garde externe). Ces parents ont généralement des revenus assez élevés pour éviter d'avoir recours à la garde par les grands-parents.

De plus, dans 77% des familles qui ont recours à la garde par les grands-parents, la mère travaille. Et parmi ces mères de familles qui travaillent, un peu plus de la moitié sont employées (53%).

Contrairement à la mère, il n'y a aucun lien visible entre le fait que le père travaille et la garde par les grands-parents.

Quelques précisions...

Dans le domaine économique, une femme active sur deux est employée et le secteur tertiaire est le seul à gagner des emplois.

La région concentre en 1999 plus de 2,3 millions d'actifs ayant un emploi, soit le dixième de la France Métropolitaine. Cet effectif représente plus de la moitié de la population de plus de 15 ans. Les femmes représentent 45% de ces actifs. Parmi elles, 48% sont des employées, 25% exercent une profession intermédiaire et 8% sont des cadres.

« RHONE-ALPES Premiers chiffres de l'exploitation complémentaire », Insee Rhône-Alpes, n°90-91, Novembre 2001

- La garde par les grands-parents peut s'avérer être une nécessité lorsque les parents de l'enfant ont tous les deux des horaires atypiques de travail

Les familles dont les parents ont tous les deux des horaires atypiques de travail sont les plus nombreuses à utiliser la garde par les grands-parents (35% contre 22% pour les autres parents).

Paroles de Quentin (marié, un enfant, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : crèche collective) : « Le samedi, il y a papi, mamie. [...] Là, on n'a pas le choix ».

Quelques précisions...

Les membres de la famille, et plus particulièrement les grands-parents, sont plus souvent sollicités pour la garde des enfants en dehors des plages horaires standards. Ces derniers assurent près de 56% du temps de garde du weekend et 70% des gardes la nuit. 7% des enfants de moins de 7 ans et demi dont les parents travaillent sont gardés par leurs grands-parents le weekend.

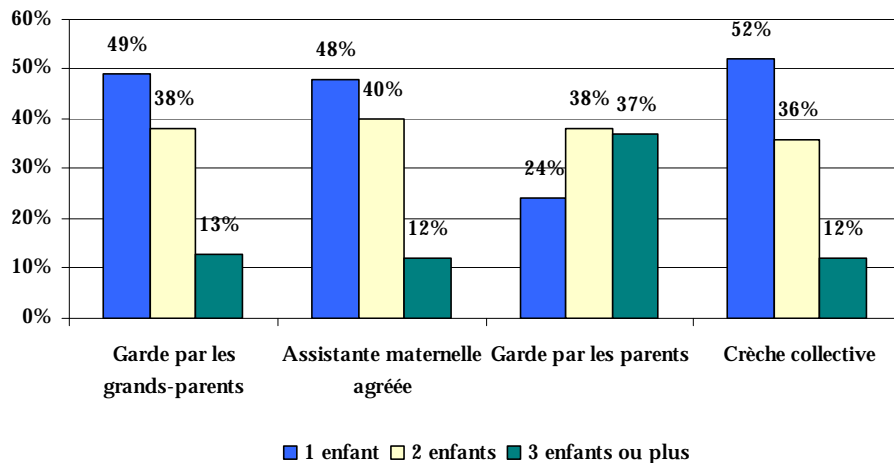
« La garde des enfants en dehors des plages horaires standards », Etudes et Résultats n°551, Drees, Janvier 2007

- La garde par les grands-parents plus importante lorsqu'il y a qu'un seul enfant

Graphique 18 : Le nombre d'enfants à charge en fonction du mode de garde

Note méthodologique

La population dans le graphique est divisée en deux groupes : les parents qui utilisent principalement ou de manière complémentaire la garde par les grands-parents et les autres parents.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui ont recours à la garde par les grands-parents, 49 ont un seul enfant.

Pour beaucoup de parents, les grands-parents sont des personnes relativement âgées. Il peut donc s'avérer difficile pour les parents de confier leurs enfants à leurs grands-parents de peur de les fatiguer. Cette raison justifie peut-être le fait que le nombre de familles ayant recours aux grands-parents soit moins important pour les familles ayant au moins trois enfants que pour celles ayant un seul enfant (49% contre 13% pour ceux qui ont trois enfants ou plus).

Paroles de Tania (mère isolée, six enfants, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : Garde par la voisine) : « Ma mère, elle nous a élevés, ce n'est pas pour élever les nôtres. Elle est fatiguée et donc voilà chacun sa vie. Maintenant de temps en temps, on va la voir, ça fait plaisir et puis voilà ».

Toutefois, par rapport au nombre d'enfants, on note une similarité intéressante entre l'utilisation de la garde par les grands-parents, la crèche collective et l'assistante maternelle. Les raisons sont différentes car, mise à part l'envie pour les parents de s'occuper de leurs enfants, le peu de fréquentations des familles ayant trois enfants par rapport à la crèche collective (12%) et à l'assistante maternelle (12%) sont généralement des raisons pratiques, financières ou autres.

Au final, étant donné les contraintes de tous ces modes de garde, une grande majorité des parents qui ont au moins trois enfants, les gardent eux-mêmes (37% contre 12% pour les crèches collectives et les assistantes maternelles agréées, et contre 13% pour les grands-parents).

- Les parents qui ont recours à la garde par les grands-parents sont plus jeunes que les parents utilisant les autres modes de garde

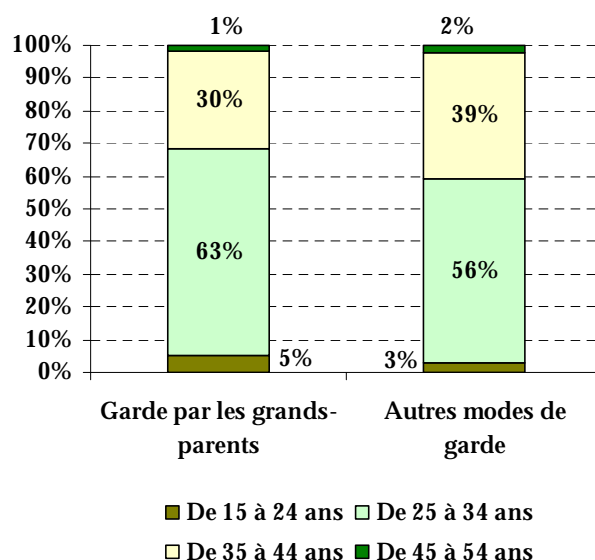
Graphique 19 : L'âge en fonction du mode de garde utilisé

Note méthodologique

La population dans le graphique est divisée en deux groupes : les parents qui utilisent principalement ou de manière complémentaire la garde par les grands-parents, et ceux qui utilisent les autres modes de garde (l'assistante maternelle agréée, la crèche familiale et collective, la halte-garderie, la garde à domicile, la garde par les voisins, la garde par les parents et la garde par les autres membres de la famille).

Ayant des âges différents, les couples sont comptés séparément. Les hommes et les femmes sont considérés comme des individus à part entière et sont additionnés ensemble dans ce graphique.

La population dans le graphique est divisée en deux groupes : les parents qui utilisent principalement ou de manière complémentaire la garde par les grands-parents et les autres parents.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui ont recours à la garde par les grands-parents, 5 ont entre 15 et 24 ans.

68% des parents qui sont aidés par leurs grands-parents ont moins de 34 ans ; en revanche, les parents qui ont le même âge et qui ont recours aux autres modes de garde sont moins nombreux (59%). On peut supposer que, plus les parents sont jeunes, et plus ils ont besoin de l'aide des grands-parents que ce soit pour des raisons financières, affectives, matérielles ou autres.

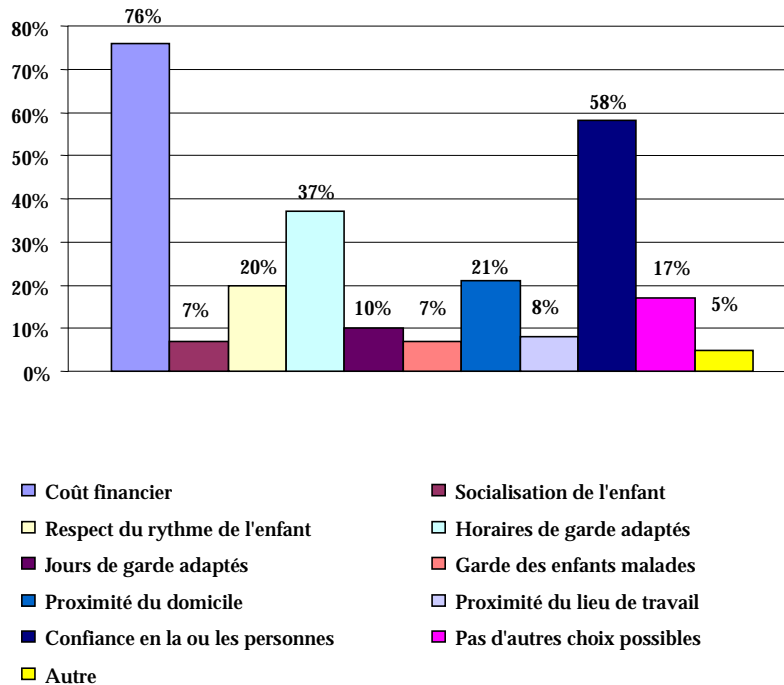
- Le choix de la garde par les grands-parents principalement motivé par des raisons financières

Note méthodologique

Pour ne pas mélanger les raisons du choix du mode de garde principal et du mode de garde complémentaire dans ce graphique, seuls les parents qui utilisent la garde par les grands-parents comme mode de garde principal sont pris en compte.

Les pourcentages du graphique sont fixés par rapport au nombre total de répondants et non par rapport au nombre total de réponses. La raison est qu'une personne peut avoir plusieurs raisons d'avoir choisi la garde par les grands-parents.

Graphique 20 : Quels éléments ont été déterminants dans le choix de votre principal mode de garde ?



Population étudiée : parents qui utilisent la garde par les grands-parents en mode de garde principal

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 76 ont choisi la garde par les grands-parents car c'est un mode de garde à moindres frais, et 24 l'ont choisi, mais pas pour cette raison.

Trois éléments majeurs sont exprimés par les parents dans le choix des grands-parents comme mode de garde : le coût financier (76%), la confiance (58%) et les horaires de garde adaptés (37%).

Quelques précisions...

Le recours aux grands-parents est moins fréquent lorsque les ressources augmentent ; les parents sont 45% à évoquer le faible coût comme raison principale ou secondaire de ce choix, alors que cette raison est moins citée pour tous les autres modes d'accueil. (7% par exemple lorsque les parents sont confiés à une assistante maternelle). Par ailleurs, à revenus identiques, les parents élevant seuls leurs enfants sollicitent davantage les grands-parents en tant que mode de garde principal que ceux vivant en couple. Leurs contraintes professionnelles, souvent plus prégnantes en l'absence d'un conjoint, peuvent les conduire à choisir un mode de garde plus souple du point de vue des horaires ou à privilégier une formule permettant une présence affective importante auprès de leurs enfants.

« Garder et faire garder son enfant », Données Sociales, La société française, Insee 2006

D'autres raisons spécifiques à la garde des grands-parents peuvent motiver le choix des parents à utiliser ce mode de garde. Etant limitée, l'étude quantitative ne peut pas apporter plus d'éléments sur la garde par les grands-parents, mais l'étude qualitative, quant à elle, permet d'approfondir ce sujet.

Selon l'étude qualitative, les parents peuvent vouloir confier leurs enfants à leurs grands-parents pour faire plaisir à ces derniers. ...

Paroles de Laura (mariée, cinq enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche collective) : « [Garder l'enfant] fait plaisir [aux grands-parents], si on voyait sur leurs visages que ça ne leur faisait pas plaisir, on n'aurait, nous-mêmes, pas plaisir à leur demander un service ».

....ainsi qu'aux enfants.

Paroles de Laura (mariée, cinq enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche collective) : « Mon garçon, il est super content, j'existe plus quand il y a la grand-mère. [...] Donc ça m'est arrivé de l'emmener après chez eux. Lui, il est super content. Ce qu'on fait avec les grands-parents, on ne le fait pas avec les parents, donc après ».

De plus, d'après les parents interrogés lors de l'étude qualitative, les grands-parents sont des acteurs importants dans l'éducation des enfants.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Ils ont une place importante, on pense que les grands-parents ont une place importante dans l'évolution d'un enfant. Ils ont plein de choses à apporter et du coup on met quand même le point là-dessus ».

- Les grands parents comme solution de dépannage

L'étude quantitative traite le cas où les grands-parents gardent régulièrement leurs petits-enfants de moins de trois ans, mais cette étude ne prend pas en compte les grands-parents qui dépannent de manière irrégulière les parents pour la garde. En revanche, l'étude qualitative donne un éclairage sur ce sujet. Les raisons abordées par les familles interrogées lors de cette étude sont les suivantes :

Les grands-parents sont souvent utilisés comme une solution de secours en cas de problème avec la garde de l'enfant, comme par exemple pour un empêchement professionnel. La participation des grands-parents dans la garde des enfants renvoie davantage aux solidarités familiales qu'à un rôle de garde des enfants. Au-delà de ce rôle de garde de l'enfant par les grands-parents, ne s'agirait-il pas aussi pour les grands-parents d'exercer un rôle de transmission de valeurs ? Ces moments ne sont-ils pas aux yeux des grands-parents davantage des moments de partage avec leurs petits-enfants, que répondre à une dimension pratique - la garde de l'enfant ?

Paroles de Marion (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, principal mode de garde : assistante maternelle agréée) : « Les grands-parents me dépannent surtout quand j'en ai besoin. [...] Car, les horaires [de travail], de temps en temps, ça peut déborder. J'ai des réunions le soir et je ne peux pas récupérer [ma fille]. [...] C'est mes parents qui habitent dans le même quartier qui la récupèrent ».

Les grands-parents dépannent les parents de temps en temps pour qu'ils puissent avoir des loisirs ou d'autres activités.

Paroles d'amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, principal mode de garde : assistante maternelle agréée) : « Les parents de mon mari sont bien présents et nous dépannent sans soucis. [...] Ils interviennent dans tous les cadres, pour raison privée, si on a envie de faire un ciné ou quoi que ce soit, là aussi ils interviennent ».

Les grands-parents aident aussi dans les cas particuliers comme quand l'enfant tombe malade. Ce problème concerne surtout les parents qui font appel aux structures collectives pour garder l'enfant, car celles-ci les refusent.

Paroles d'Heidi (mariée, trois enfants, zone rurale, travail à temps partiel, principal mode de garde : halte-garderie) : « Ma fille a eu la varicelle, donc elle a été absente quinze jours, donc là je me suis arrangée avec ma belle-mère qui a pu me la garder ».

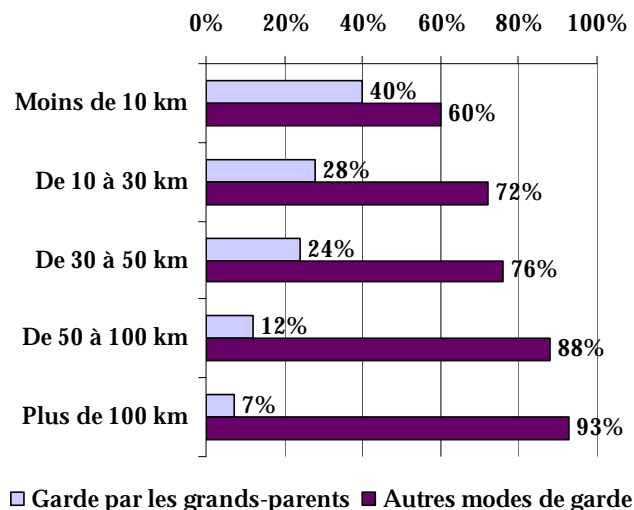
- Une réelle contrainte pour les familles de ne pas avoir les grands-parents à proximité

La question n'a pas été posée dans le questionnaire pour l'étude quantitative, mais selon l'étude qualitative, toutes les familles n'ont pas la possibilité de faire appel aux grands-parents. Le premier obstacle est la distance. Lors de problèmes quant à la garde de l'enfant, l'absence des grands-parents peut se faire beaucoup ressentir.

Paroles d'Emilie (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle) : « C'est une contrainte [de ne pas avoir ses grands-parents à proximité]. C'est que si un enfant est malade ou autre, je ne peux pas appeler la grand-mère ou le grand-père de service pour demander de garder un enfant. [...] Je ne peux pas du tout compter sur ma famille ».

- Le fait d'avoir ses grands-parents à proximité ne veut pas dire qu'ils participent à la garde de l'enfant

Graphique 21 : La distance qui sépare les grands-parents des parents en fonction de la garde par les grands-parents



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles habitant à moins de 10 kms, 40 ont recours à la garde par les grands-parents.

Parmi les parents qui ont les grands-parents à proximité, seulement 40% les utilisent comme mode de garde principal ou complémentaire. En effet, malgré le fait que les grands-parents habitent à proximité, 60% des parents n'ont pas recours à ce mode de garde pour garder leurs enfants.

On apprécie le fait que la proximité des grands-parents n'est pas un élément décisif dans la garde des petits-enfants, et que l'arbitrage est de ne pas donner ce rôle de gardien régulier, mais bien plus une fonction d'appui et de dépannage et probablement de positionner les grands-parents sur un mode éducatif et affectif.

Les paroles suivantes appartiennent à des familles dont les grands-parents ne jouent aucun rôle dans la garde des enfants de moins de trois ans.

Malgré la proximité des grands-parents, les parents ne veulent pas qu'ils gardent les enfants pour plusieurs raisons.

Les grands-parents sont encore en activité professionnelle.

Paroles d'Heidi (mariée, trois enfants, zone rurale, travail à temps partiel, mode de garde principal : halte-garderie) : « Ma maman, elle travaille, elle est encore en activité. Elle n'a pas le droit à la retraite encore. Moi, mon papa et ma maman, ils travaillent encore tous les deux ».

Les grands-parents ont une santé trop fragile.

Paroles d'Yvelines (mère isolée, un enfant, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : crèche collective) : « Mes parents sont invalides, alors je ne peux pas leur laisser ma petite même pas une heure. Ils sont très fatigués physiquement. Ils arrivent à marcher, mais la plupart du temps, ils sont assis. C'est assez difficile pour eux de marcher, tout ça. Je ne peux pas compter sur ma famille. [...] Ils sont fatigués, c'est surtout ça le problème, donc ils peuvent passer la journée avec la petite, mais c'est vraiment difficile de les laisser la garder tous seuls ».

Les parents ont des relations conflictuelles avec les grands-parents.

Paroles de Wendy (mère isolée, un enfant, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : crèche collective) : « Je ne vais pas laisser [mon enfant] comme ça une après-midi et partir, car je pense qu'il me reviendrait en deux morceaux. [...] C'est parce qu'on a eu des soucis [avec les grands-parents] par rapport à la grossesse, le papa et tout ça. Il y a eu un peu des propos bizarres ! Donc voilà ! Donc je me dis si je le laisse, qu'est ce qu'ils vont lui dire ! ».

Les parents considèrent que ce n'est pas le rôle social des grands-parents.

Paroles de Tania (mère isolée, six enfants, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : Garde par la voisine) : « Il y a un dicton qui dit quand t'as fait des gosses, t'assumes ! Ma mère, elle nous a élevés, ce n'est pas pour élever les nôtres. Elle est fatiguée et donc voilà chacun ses problèmes. Maintenant de temps en temps, on va la voir, ça fait plaisir et puis voilà ».

Ces paroles concernent des cas particuliers et ne peuvent pas être vues comme des généralités. Leur but est de montrer que la place des grands-parents dans la garde de leurs petits-enfants est influencée par plusieurs facteurs propres à chaque famille. Les comportements des familles se ressemblent, mais leurs raisons sont diverses et complexes.

1.4.2. Faible sollicitation des autres membres de la famille, mais un recours nécessaire quand les grands-parents sont indisponibles ou absents

- Les autres enfants

D'après l'étude qualitative, les autres enfants peuvent être une solution momentanée pour la garde de leur petit(e) frère (sœur). Ceci répond à une demande de la part des parents, pour réaliser des loisirs. Aussi, un rapport d'argent entre parents et enfants peut s'installer.

Paroles de Laura (mariée, cinq enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche collective) : « On rémunère [les autres enfants], donc ça coûte plus cher. [...] On le confie au frère, qui est juste au-dessus pour s'échapper à la piscine toutes les semaines pendant deux heures. Mais occasionnellement, si on doit sortir, on le confie. Mais c'est vrai qu'on les rémunère comme si on prenait un autre jeune qui faisait des gardes d'enfant ».

- La place des autres membres de la famille des parents (grands-oncles et grands-tantes, arrières grands-parents, oncles et tantes)

Seulement 2% des parents se font aider par les autres membres de la famille pour garder leurs enfants en dehors du temps d'accueil du principal mode de garde.

Selon l'étude qualitative, les autres membres de la famille, comme les grands-oncles et les grands-tantes, sont généralement appelés quand les parents ne peuvent pas avoir l'aide des grands-parents pour la garde.

Paroles de Wendy (mère isolée, un enfant, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : crèche collective) : « Des fois, si j'ai d'autres courses à faire, j'ai une tante à moi qui vient le chercher à la crèche et qui le garde, le temps que moi je termine. [...] je la vois presque tous les deux jours et puis vraiment quand j'ai des trucs en fin de journée à faire tout ça, je l'appelle et elle est là. Elle est à la retraite, elle a le temps. Et s'il y a un petit souci, tout ça, elle est là ».

2^{ème} partie :
Les critères du choix du
mode de garde

La naissance d'un enfant est, pour les parents, une source de changements en termes de rythme de vie et d'organisation, notamment pour assurer sa garde. Il arrive que l'un des deux parents ne travaille pas ou s'arrête de travailler pour garder l'enfant à la maison, les raisons peuvent être affectives ou financières.

Les parents peuvent également confier leurs enfants à un mode de garde externe. Ils peuvent recourir à une garde soit onéreuse (assistante maternelle, crèche ou garde à domicile), soit gratuite (garde par les grands parents, les autres membres de la famille ou le voisinage). Le coût et la proximité du domicile avec le lieu de garde interviennent également dans le choix du mode de garde.

Quels sont les éléments qui influencent les familles dans leur choix du mode de garde ? Est-ce que les familles sont toutes satisfaites de leurs modes de garde ? Est-ce que la scolarisation aux deux ans de l'enfant est vue comme une solution de garde ?

2.1 Entre choix et contrainte

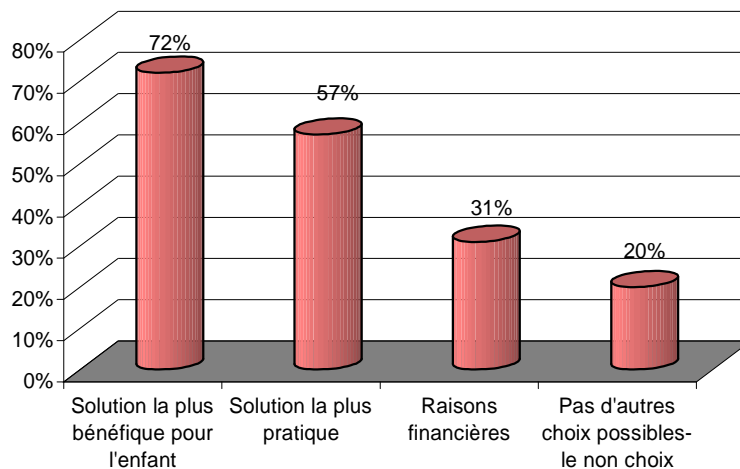
Graphique 22 : Quels éléments ont été déterminants dans le choix de votre principal mode de garde ?

Note méthodologique

Les pourcentages du graphique sont fixés par rapport au nombre total de répondants et non pas par rapport au nombre total de réponses. La raison est qu'une personne peut avoir plusieurs motifs d'avoir choisi son mode de garde.

La solution la plus bénéfique pour l'enfant comprend les modes de garde qui, selon les parents, favorisent : la socialisation de l'enfant, le respect du rythme de l'enfant, la confiance en la ou les personnes qui gardent les enfants, le désir de s'occuper de ses enfants et la renommée de l'assistante maternelle.

La solution la plus pratique concerne les modes de garde qui proposent aux parents : des horaires de garde adaptés, des jours de garde adaptés, la garde des enfants malades et une proximité avec le domicile et le lieu de travail.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 72 ont pu choisir en fonction du bien-être de l'enfant et 28 n'ont pas eu cette possibilité.

Lorsque les parents choisissent un mode de garde, beaucoup de paramètres sont déterminants : le bien-être apporté à l'enfant, les aspects pratiques, le côté financier et l'absence de choix.

Il est appréciable de voir que la grande majorité des familles a pu choisir un mode de garde en fonction des bénéfices apportés à l'enfant (72%). En revanche, on peut en déduire que pour 28% des parents restants, le choix relève plus de la contrainte que d'un réel choix.

57% des parents ont choisi leur mode de garde en tenant compte de leurs diverses contraintes d'organisation. La plupart de ces parents ont une activité professionnelle, car les éléments qui ont influencé leur choix sont : les jours et les horaires de garde adaptés, le refus des enfants malades et la proximité du lieu de garde avec le domicile ou avec le lieu de travail.

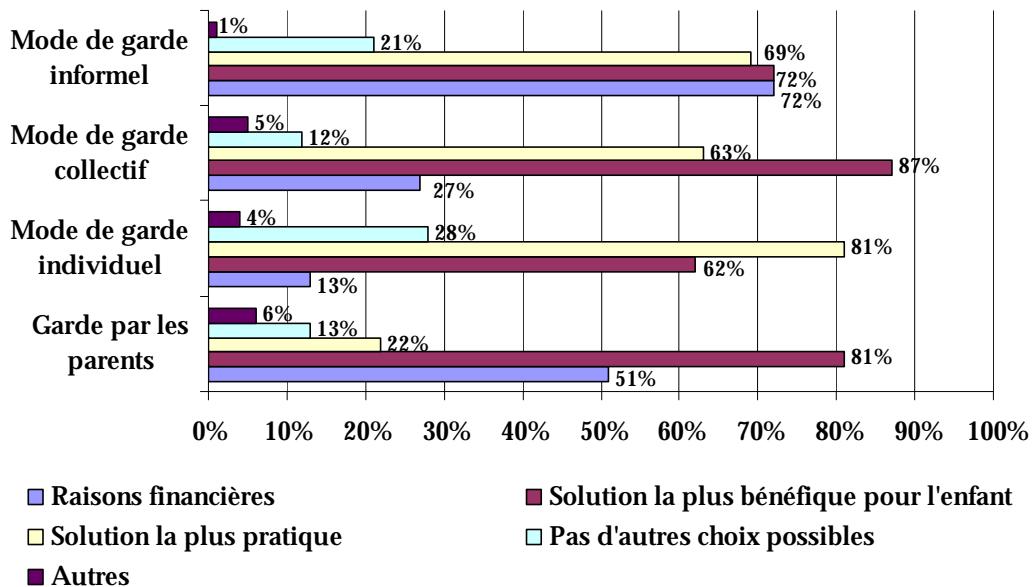
31% des parents ont choisi leur mode de garde pour des raisons financières, donc la majorité des familles (69%) n'a pas eu son choix restreint pour cette raison.

20% des parents n'ont pas eu le choix de leur mode de garde, en particulier pour les parents qui habitent en zone rurale.

Graphique 23 : Les éléments déterminants en fonction du mode de garde principal

Note méthodologique

Les pourcentages du graphique sont fixés par rapport au nombre total de répondants et non pas par rapport au nombre total de réponses. La raison est qu'une personne peut avoir plusieurs motifs d'avoir choisi son mode de garde.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent leurs enfants eux-mêmes, 51 ont choisi ce mode de garde pour des raisons financières. Inversement, 49 familles ne gardent pas leurs enfants pour cette raison.

Selon les parents, le mode de garde collectif (crèche collective, halte-garderie) et la garde par eux-mêmes sont les types de modes de garde qui privilégient le plus le bien-être de l'enfant (87% pour le mode de garde collectif et 81% pour la garde par les parents). Par contre, le mode de garde individuel est considéré par les parents comme la solution la moins bénéfique pour l'enfant (62%).

En revanche, le mode de garde individuel (assistante maternelle agréée, garde à domicile) semble pour les parents être le mode de garde le plus pratique. 81% des parents qui ont un mode de garde individuel, ont choisi ce dernier, car il était le plus pratique. Par contre, la garde par les parents est le mode de garde le moins pratique, seulement 22% des parents qui ont choisi de garder leurs enfants eux-mêmes le trouvent pratique.

Pour 72% des parents qui possèdent un mode de garde informel et pour 51% des parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes, ces personnes ont choisi leurs modes de garde pour des raisons financières. Contrairement aux modes de garde individuels où l'élément financier a été pris en compte par seulement 13% des parents, ce mode de garde est visiblement considéré comme la garde le plus onéreuse.

28% des parents qui ont un mode de garde individuel et 21% un mode de garde informel n'ont pas eu le choix de leurs modes de garde (contre 13% des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants et 12% qui ont un mode de garde collectif).

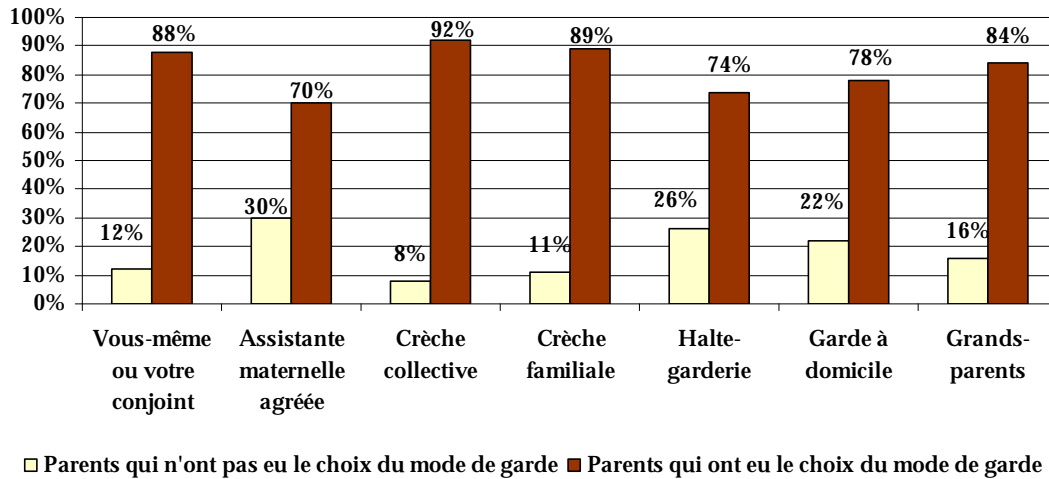
On en déduit donc qu'aucun mode de garde n'est meilleur qu'un autre. Selon les parents, le mode de garde collectif est une des solutions les plus bénéfiques pour l'enfant, mais il n'est pas pratique. Le mode individuel est le mode de garde le plus pratique, mais il est considéré comme le moins bénéfique pour l'enfant et le plus onéreux. La garde par les parents a un avantage financier important et c'est un des modes de garde qui favorisent le plus le bien-être de l'enfant, mais il est encore moins pratique que le mode de garde collectif. Le mode de garde informel, quant à lui, a un grand avantage financier.

2.1.1 Le non choix, lié à l'offre de garde

Graphique 24 : Le choix et le non-choix en fonction du mode de garde principal

Note méthodologique

La garde par les autres membres de la famille et par le voisinage a été retirée de ce graphique à cause de son effectif peu élevé.



Population étudiée: population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent leurs enfants eux-mêmes, 12 n'ont pas eu le choix de leur mode de garde et 88 ont eu le choix.

Le recours à une assistante maternelle ne relève pas toujours d'un choix délibéré, 30% des parents qui utilisent ce mode de garde n'ont pas eu le choix.

On constate ici que sans être désavouées par les parents pour autant, car elles révèlent un peu moins d'un tiers des souhaits, on mesure bien la nécessité ou l'attente pour les parents de faire un choix différent et d'avoir une offre diversifiée. Il est intéressant de noter que seulement 8% des parents utilisant la crèche collective et 12% qui gardent eux-mêmes leurs enfants n'ont pas eu le choix de leur mode de garde. Le recours à la crèche collective et à la garde par les parents pour une très grande majorité des familles est un choix qui a été réfléchi et choisi.

Pour être plus précis, 75% des cadres supérieurs ou des parents en profession libérale qui n'ont pas eu le choix du mode de garde, ont été contraints de prendre une assistante maternelle. De même que 77% des parents qui exercent une profession intermédiaire. Ce fait démontre que les cadres et parents qui ont une profession intermédiaire ont des contraintes horaires et organisationnelles les empêchant d'avoir le choix de leur mode de garde.

De plus, parce qu'ils ne sont pas prioritaires sur les parents qui travaillent pour les modes de garde collectifs et pour des raisons financières concernant les autres modes de garde, 68% des parents qui sont actuellement sans activité professionnelle n'ont pas eu d'autres choix que de garder leurs enfants eux-mêmes.

Enfin, 75% des parents habitant en zone rurale n'ont pas eu d'autres choix que de prendre une assistante maternelle. L'explication est qu'en milieu rural, la question de la structure de garde peut ne pas se poser : le nombre de structures collectives dans ce milieu est très faible.

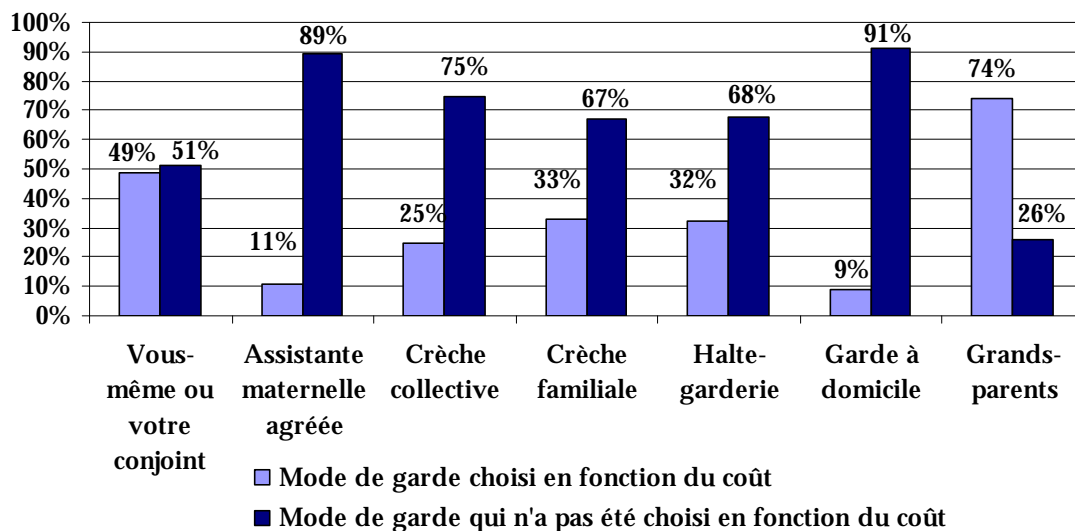
Paroles de Gaëlle (mariée, deux enfants, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « J'habite dans un petit village, donc les crèches autant dire que c'est mission impossible, [...] il faut habiter dans la ville où il y a la crèche ».

2.1.2 L'élément financier détermine la garde par les parents

Graphique 25 :
Le choix du mode de garde déterminé ou non par des raisons financières

Note méthodologique

La garde par les autres membres de la famille et par le voisinage a été retirée de ce graphique à cause de son effectif peu élevé.



Population étudiée : Population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles gardant eux-mêmes leurs enfants, 49 ont choisi en fonction des frais que ce mode de garde engendre.

La garde par les parents et par les grands-parents sont les modes de garde qui coûtent le moins cher aux familles. 49% des parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes et 74% qui les font garder par leurs grands-parents, le font pour des raisons financières. On en déduit que pour les parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes, le fait d'avoir recours à un mode de garde payant leur coûte plus cher que la perte d'un salaire. On apprend aussi que la meilleure solution pour les familles qui sont en situation de pauvreté monétaire est la garde par les grands-parents, car c'est un mode de garde gratuit et qui n'empêche pas les parents d'avoir une activité professionnelle.

En revanche, la garde par une assistante maternelle et la garde à domicile ne sont pas choisies pour des raisons financières. Seulement 11% des parents qui ont une assistante maternelle agréée et 9% la garde à domicile ont choisi ces modes de garde pour leur coût.

Néanmoins, ce résultat ne prend pas en compte les différentes représentations familiales sur le coût des différents modes de garde.

Tableau 6 :

Le principal mode de garde en fonction du prix consacré à la garde de l'enfant

	De 0 € à 1 €	De 1 € à 100 €	De 100 € à 300 €	De 300 € à 500 €	De 500 € à 700 €	De 700 € à 1 500 €	Total
Vous-même ou votre conjoint	+++10%	+++23%	---7%	---3%	2%	0%	45%
Assistante maternelle agréée	---0%	---2%	4%	+++11%	+++4%	+1%	21%
Crèche collective	--0%	---1%	+++8%	3%	0%	0%	12%
Crèche familiale	0%	--1%	+3%	2%	1%	0%	6%
Halte-garderie	0%	+++3%	1%	0%	0%	0%	4%
Grands-parents	+3%	4%	4%	0%	-0%	---0%	11%
Total	12%	34%	28%	19%	6%	1%	100%

Population étudiée : parents qui ont privilégié l'élément financier

Lecture du tableau : 10% des parents ont choisi de garder eux-mêmes leurs enfants, car ainsi ils paient moins d'un euro par mois. Les +++ indiquent quand le prix du mode de garde a intéressé le plus de parents. Les --- indiquent le contraire.

Pour dépenser moins de 100 euros par mois, on constate que 33% des parents qui ont choisi leur mode de garde pour des raisons financières, gardent leurs enfants eux-mêmes.

De même, 11% des parents qui favorisent l'élément financier ont choisi une assistante maternelle, car cette dernière leur coûte en moyenne entre 300 et 500 euros par mois. Enfin, 8% des familles dont le critère argent a aussi été déterminant dans leur choix, ont une place en crèche collective et paient en moyenne entre 100 et 300 euros par mois.

Parmi les parents qui ont un seul enfant, 23% d'entre eux ont choisi la garde par assistante maternelle pour des raisons financières (contre 9% des parents qui ont deux enfants et 11% trois enfants ou plus).

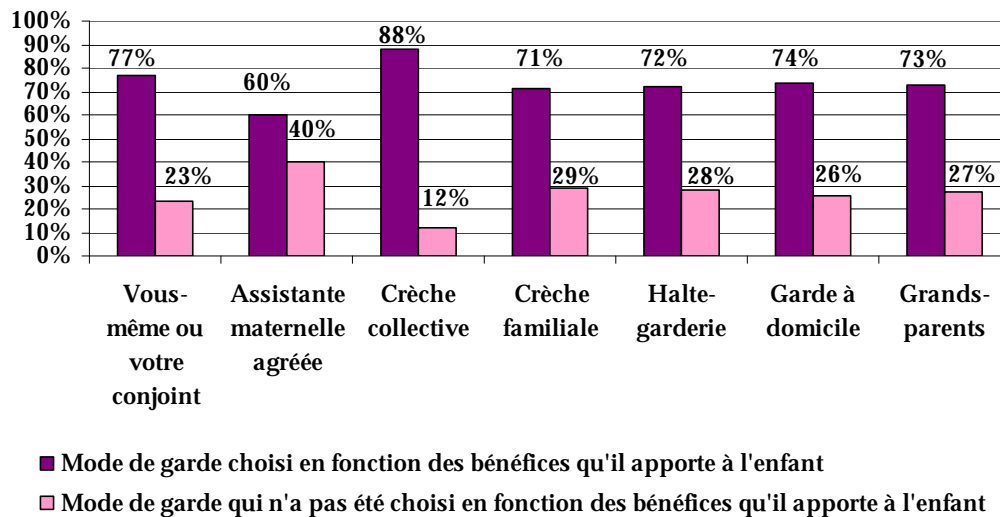
En revanche, au bout de deux enfants, le mode de garde le plus avantageux est la garde par les parents. Les parents qui ont trois enfants ou plus (76%) et deux enfants (66%) choisissent de garder leurs enfants eux-mêmes pour des raisons financières (contre 34% des parents qui ont un seul enfant).

2.1.3 Les bénéfices apportés à l'enfant changent en fonction du mode de garde choisi

Graphique 26 : Les bénéfices apportés à l'enfant en fonction du mode de garde

Note méthodologique

La garde par les autres membres de la famille et par le voisinage a été retirée de ce graphique à cause de son effectif peu élevé.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent leurs enfants eux-mêmes, 77 l'ont fait pour le bien-être de l'enfant.

Fort logiquement, une forte majorité de parents utilisant chaque mode de garde veut favoriser le bien-être de l'enfant. Toutefois, les parents qui s'occupent de la garde ou qui ont une place en structure collective sont les plus nombreux à avoir pu choisir leur mode de garde en fonction des bénéfices apportés à l'enfant (88% pour les structures collectives et 77% pour les parents qui gardent leurs enfants).

L'assistante maternelle agréée, en revanche, est le mode de garde qui a été le moins choisi pour cette raison (60%).

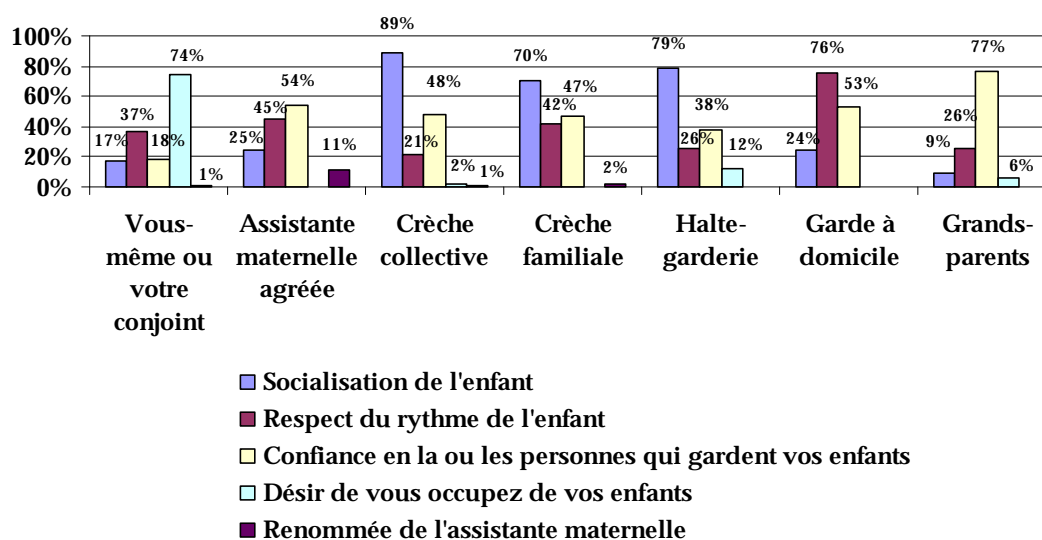
Ceci étant dit, ce résultat ne signifie pas que l'assistante maternelle agréée est le mode de garde qui est le moins bénéfique pour l'enfant, mais plutôt que ce mode de garde a des qualités différentes que les parents ont préférées citer en priorité.

Graphique 27 : Les bénéfices apportés à l'enfant en fonction des différents modes de garde

Note méthodologique

Les pourcentages du graphique sont fixés par rapport au nombre total de répondants et non par rapport au nombre total de réponses. La raison est que le répondant peut avoir plusieurs motifs d'avoir choisi son mode de garde.

Les parents qui disent vouloir garder leurs enfants eux-mêmes et qui ont un mode de garde principal comme la halte-garderie (12%), la crèche collective (2%) et la garde par les grands-parents (6%), ont en fait confondu leur mode de garde principal avec leur mode de garde complémentaire en répondant à cette question.



Population étudiée: parents qui ont privilégié le bien-être de l'enfant

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent leurs enfants eux-mêmes et qui ont voulu privilégier le bien-être de l'enfant, 37 ont choisi ce mode de garde pour le respect du rythme de l'enfant. Ces 100 familles peuvent avoir plusieurs raisons de choisir ce mode de garde.

Les bénéfices apportés à l'enfant sont nombreux et différents en fonction de chaque mode de garde.

Tout d'abord, il y a la socialisation de l'enfant. 89% des parents qui ont recours à la crèche collective, 79% de ceux qui ont recours à la halte-garderie et 70% de ceux qui ont recours à la crèche familiale d'entre eux, le font dans le but de socialiser leurs enfants (contre 9% des parents qui font appel aux grands-parents, 17% des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants et 25% des parents qui ont recours à l'assistante maternelle).

Ensuite, 76% des familles qui ont choisi d'avoir recours à la garde à domicile, l'ont fait pour préserver le rythme de l'enfant. Par contre, ce n'est pas le cas pour les parents qui ont choisi la crèche collective, car ils ne sont que 21% à avoir choisi leur mode de garde pour cette raison.

De plus, 77% des parents qui font garder leurs enfants par leurs grands-parents et 54% qui les font garder par une assistante maternelle ont choisi leur mode de garde, car ils avaient confiance en la personne qui les garde.

De même, le désir de s'occuper de ses enfants ne concerne qu'un seul mode de garde, qui est la garde par les parents. 74% des parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants, l'ont fait pour cette raison.

Et enfin, la renommée de l'assistante maternelle est un élément qui concerne seulement 11% des parents qui ont choisi ce mode de garde.

Donc, on peut conclure que le choix du mode de garde ne porte pas seulement sur une structure ou une personne que les parents choisissent pour garder leurs enfants, il porte aussi sur ce que représentent ces différents modes de garde, c'est-à-dire les risques et les bénéfices possibles pour l'enfant, en sachant que chaque famille a son idée sur le sujet qui lui est propre.

Etant donné qu'il est impossible d'obtenir plus d'informations avec l'étude quantitative sur ce sujet, voici quelques paroles de familles permettant de mieux comprendre les différents choix des familles.

- La garde par une assistante maternelle agréée

Les parents ont pris une assistante maternelle pour le respect du rythme de l'enfant

45% des parents ont choisi une assistante maternelle pour que l'enfant puisse aller à son rythme.

Selon les parents, le rythme est plus « cocooning » chez une assistante maternelle. Les parents peuvent avoir le sentiment que le rythme est plus doux chez une assistante maternelle contrairement à une structure collective.

Paroles de Gaëlle (mariée, deux enfants, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Chez l'assistante maternelle, ils sont plus cocoonés. Les horaires [sont plus souples], elle peut dormir quand elle veut. [...] Si elle a passé une nuit un peu difficile, bon ben elle le sait [et elle va] la faire dormir un peu plus tard, voilà ».

D'autres raisons ont été données lors de l'étude qualitative, comme la proximité entre l'enfant et l'assistante maternelle,...

Paroles de Valérie (mère isolée, quatre enfants, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Elle s'occupe bien de lui. C'est comme une deuxième maman pour lui, c'est tout ».

...Ou les liens établis entre les enfants gardés par l'assistante maternelle.

Paroles d'Inès (mariée, deux enfants, zone rurale, sans travail, mode de garde principal : garde par les parents) : « L'équipe qu'il y a chez une nounou, même s'il y a beaucoup d'enfants, c'est quoi ?! Trois, quatre enfants, ça veut dire six, huit par an. Il les connaît tous, c'est un lieu connu, ça devient chez eux et euh... Je trouve [...] qu'il est rassuré par ses liens privilégiés. [...] Il y a un rapport privilégié avec l'enfant. Il n'y a pas le stress de la masse ».

Les parents ont recours à une assistante maternelle car ils ont confiance en la personne.

54% des parents qui ont une assistante maternelle l'ont choisie parce qu'ils ont confiance en elle. Le fait que les parents connaissent déjà l'assistante maternelle augmente la confiance en cette personne.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « C'est peut-être par souci de simplicité que j'ai choisi la nounou directement, comme ça je ne me suis pas embêtée, je la connaissais ».

La confiance en l'assistante maternelle peut aussi être alimentée par les expériences de l'entourage avec cette dernière.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Je l'ai connue par rapport à ma sœur, qui a fait garder ses enfants chez elle, donc du coup après, on a une certaine confiance par rapport à la nounou, quoi ! On sait comment elle est avec les enfants, que ça c'est bien passé avec quelqu'un de notre famille, donc il n'y a pas de raison que ça se passe [mal] avec nous, enfin donc ben voilà! ».

La renommée de l'assistante maternelle influence le choix des parents

11% des parents qui ont une assistante maternelle agréée, l'ont choisie pour sa renommée. La renommée de l'assistante maternelle peut être déterminante dans le choix des parents. Une bonne réputation conditionne l'appréciation des parents envers l'assistante maternelle.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Elle avait une super réputation. Quand on l'a trouvée, tout le monde nous a dit [qu'on avait] vraiment de la chance ! [Que] tout le monde [voulait] cette nounou-là, [qu'on est] bien tombé. Donc on y est allé les yeux fermés ».

D'autres éléments peuvent être aussi déterminants dans le choix de l'assistante maternelle

-> La première impression.

Paroles d'Arnault (marié, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Il y a [des assistantes maternelles], on sait que ça ne va pas marcher tout de suite! Parce que ça ne correspond pas à ce que tu veux tout ça. [...] Celle-là, on a su. Voilà, ça faisait cinq minutes qu'on était avec, on savait que ça allait coller quoi ! [...] C'est-à-dire que tu vois deux fois la personne, et après tu lui laisses ton bébé».

-> Le cadre du lieu de garde.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « [On voulait] qu'il y ait un cadre euh... On préférerait à la limite une maison, parce qu'on a un petit bout de jardin, donc on voulait qu'elle puisse sortir l'été facilement sans rester en appart ».

-> Les activités d'éveil différentes selon les assistantes maternelles agréées.

Paroles de Marion (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « C'est quelqu'un de très dynamique, je n'en voulais pas une qui va seulement le promener en poussette avec qui on va faire des courses, qui fait sa vie du quotidien. Je voulais quelqu'un qui fait beaucoup d'éveil et d'activités avec eux et c'est ce qui a motivé mon choix ».

Les représentations familiales sur les assistantes maternelles

Beaucoup de représentations familiales existent, elles peuvent diminuer la confiance des parents, et donc freiner le recours des familles à ce mode de garde.

Tout d'abord, une des craintes que peuvent ressentir les parents est la peur que l'assistante maternelle se substitue à eux. Un sentiment de concurrence peut gêner les parents.

Paroles de Noémie (mariée, trois enfants, zone urbaine, congé parental à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère) : « L'assistante maternelle, pour moi c'était compliqué de laisser mon petit à quelqu'un qui allait s'en occuper. [...] Parce que c'était une personne à qui il allait s'attacher et j'avais un peu l'impression que l'assistante maternelle allait me remplacer et donc voilà ! ».

Ensuite, du fait d'un manque de confiance, par manque de connaissances ou pour d'autres raisons, le statut des assistantes maternelles agréées peut être remis en question par les parents.

Paroles de Claire (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « L'assistante maternelle est une personne qui est seule chez elle, donc il faut lui faire confiance. C'est a priori une personne que l'on ne connaît pas, donc c'est confier son enfant à quelqu'un qu'on ne connaît pas et qu'on a vu peut-être deux, trois fois, mais maximum, quoi ! Donc ça, c'est inquiétant, c'est parfois même, je dirai de l'inconscience, mais bon, voilà, on n'a pas vraiment le choix. [...] C'est vrai que je trouve que laisser son enfant chez une personne que l'on ne connaît pas, enfin même si on l'a rencontrée, on ne la connaît pas. Ben, c'est dur, c'est inconscient. [...] Parce que l'agrément, on voit bien, quand on en rencontre plusieurs et quand on se rend chez les assistantes maternelles, il y a vraiment des domiciles, qui ne sont [pas terribles]. On ne peut pas imaginer qu'on ait pu avoir un agrément pour garder des enfants en bas âge, dans un endroit pareil ».

De plus, certaines histoires relatées de l'entourage peuvent alimenter les représentations familiales sur les assistantes maternelles.

Paroles d'Emilie (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : garde par la mère) : « Au niveau sécurité, c'est plus rassurant de se dire que son enfant est entouré de professionnels et pas par une seule personne. Car moi personnellement, j'en ai déjà vu des histoires pas possibles avec des nounous qui sont devenus accros à l'enfant et qu'on n'a pas voulu lui laisser l'enfant. C'était le drame, elle a été poursuivie par la nana, etc..... Ou l'inverse la nounou, on arrive chez elle à l'improviste, on s'aperçoit qu'il y a un gros chien énorme avec des crocs énormes qui est à côté du berceau [...] c'est plus rassurant de ne pas confier son enfant à une seule personne qui peut craquer aussi [...] moi je dis que la crèche, la halte-garderie pour ça, c'est une sécurité, et puis, c'est des professionnels ».

Sans parler du fait que l'assistante maternelle a tendance à avoir la réputation d'être cantonnée à une fonction de surveillance et de faire peu d'activités d'éveil à l'enfant.

Paroles de Tania (mère isolée, six enfants, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : garde par la voisine): « Une nounou, voilà ! Elle ne va pas faire faire tout ce que la crèche fait. [...] vous prenez une nounou normale, elle lui fera pas faire des activités, elle joue cinq minutes et après ça va la saouler, donc c'est pour ça ! Enfin je me dis chacun son job, elles sont payées pour ».

Enfin, les représentations envers les assistantes maternelles ne sont pas que négatives, des parents pensent que ce mode de garde a plus de souplesse.

Paroles de Noémie (mariée, trois enfants, zone urbaine, congé parental à temps plein, mode de garde principal : la garde par la mère): « Je n'ai pas fait appel à une assistante maternelle, je ne sais pas très bien comment ça se passe, mais je pense qu'il y a peut-être une souplesse plus grande en fait. La structure est beaucoup plus légère, il suffit de demander à l'assistante maternelle pour venir le chercher plus tard, ou pour le déposer plus tôt ».

- La crèche collective et la halte-garderie sont les modes de garde préférés des parents qui veulent socialiser leurs enfants

89% des parents qui ont choisi la crèche collective et 79% des parents qui ont choisi la halte-garderie, ont fait ce choix pour socialiser leurs enfants.

Les différentes raisons des parents de choisir une structure collective

-> La socialisation de l'enfant.

Paroles de Laura (mariée, cinq enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche collective): « Le fait, qu'il soit en collectivité pour moi, c'était quelque chose d'important avec un encadrement suffisant, parce que ça lui permettait d'être socialisé. [...] . Moi je voulais qu'il soit avec d'autres enfants de son âge. C'est un aspect très, très important. [...] Et je voulais qu'il ait la possibilité de faire des activités au sein d'un groupe d'enfants donc voilà ».

-> La richesse d'activités d'éveil.

Paroles de Tania (mère isolée, six enfants, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : garde par la voisine): « J'aime bien parce que dans cette crèche, ils font plein d'activités. Ça part de la peinture, de la pâte à modeler. [...] Ils font des sorties, ils font des dessins. [...] ici, ils n'arrêtent pas toute la journée, il y a des activités. Non moi j'aime bien cette crèche ! ».

-> L'encadrement professionnel.

Paroles d'Yveline (mère isolée, un enfant, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : crèche collective): « [Le fait] que ce n'est pas une seule personne, qui s'occupe d'elle, que ça soit un groupe de personnes qui s'occupe d'elle. C'est une chose qui est importante pour moi, je pense que si c'était une seule personne, elle a son propre point de vue, alors que si c'est une équipe, ils ont chacun leurs propres idées, chacun a quelque chose à apporter à ma fille ».

-> Le rythme commun avec les autres enfants.

Paroles de Julie (mariée, deux enfants, zone rurale, étudiante, mode de garde principal : jardin d'enfants): « Je voulais qu'il soit avec d'autres enfants. [...] ça rythme plus, en plus ils ont tous le même rythme, la même heure pour manger, pour la sieste, pour tout et je pense que ça les stabilise pour tout, ça les rassure un rythme commun ».

-> Les apprentissages tels que l'autonomie et la vie en communauté.

Paroles de Pauline (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : garde par la mère) : « Elle est venue, elle avait un an, donc je trouvais que c'était bien adapté pour elle, de démarrer tout de suite un mode de garde en collectivité. [...] Je trouve ça bien, car elle est avec d'autres adultes, [elle fait] des activités qu'elle ne fait pas à la maison. [...] et puis l'autonomie, se prendre en charge. Déjà des petits apprentissages de la vie quotidienne, qui sont importants et qu'on ne fait pas forcément à la maison ».

Les représentations familiales sur les structures collectives

Premier élément, pour les parents, les structures collectives sont une préparation à l'entrée à l'école. La rentrée à l'école préoccupe les parents. Le fait de mettre son enfant dans une structure collective les rassure pour après, lorsque l'enfant ira à l'école. Il y a une identification de la structure collective à l'école.

Paroles de Julie (mariée, deux enfants, zone rurale, étudiante, mode de garde principal : jardin d'enfant) : « Je me rends compte que les enfants qui débarquaient à l'école après toute une période en collectivité sont beaucoup plus à l'aise en classe, plus à l'aise avec les autres enfants. [...] C'est un peu comme une mini-école maternelle, donc à partir de cet âge-là, à partir de deux ans, je trouve qu'ils commencent à demander un peu. Ils ont envie d'apprendre, ils ont envie tout doucement ».

Deuxième élément : les structures collectives sont des lieux avec de nombreux enfants, cette réalité est vécue par les parents comme un lieu de socialisation de l'enfant.

Paroles de Rémi (marié, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : crèche collective) : « Ben nous ce qui nous a motivé, c'est que les filles passent leurs premiers moments dans un espace communautaire, on va dire. [...] on voulait vraiment qu'il y ait un début de socialisation. [...] Pour l'épanouissement, pour l'apprentissage, il y a une émulation, il y a un dynamisme, il y a... Donc voilà, on voulait vraiment qu'elles puissent profiter de ça, [...] On apporte beaucoup d'importance au collectif et à la communauté ».

Troisième élément : la présence d'une équipe de professionnels est plus rassurante pour les parents.

Paroles de Pauline (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : garde par la mère) : « Pour avoir pu comparer une nourrice et une structure crèche, je suis plus à l'aise dans ma tête. C'est plus facile pour moi, de laisser ma fille, ici dans une crèche avec plusieurs personnes qui peuvent s'occuper d'elle, d'autres enfants, je me sens plus sereine que de la laisser ici que chez une nourrice toute seule, qu'avec une adulte, voilà ! Plus en sécurité ! Car je sais qu'il y a plusieurs personnes qui peuvent être autour, c'est moins confié à une seule personne, sans vraiment savoir ce qui se passe finalement. Donc là, il y a vraiment un dialogue, on sait, on sait le soir ce qui s'est passé. Moi je préfère ! ».

Quatrième élément : les crèches, mais aussi les autres structures collectives, ont la réputation de faire beaucoup d'activités pour les enfants.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Ben si j'avais la possibilité, j'aurais choisi une crèche pour tout ce qui est activité auprès des enfants, parce que quand même, ils développent davantage de capacités motrices et intellectuelles de l'enfant ».

Cinquième élément : la crèche est considérée moins onéreuse que la garde par une assistante maternelle.

Paroles de Rémi (marié, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : crèche collective) : « Effectivement, c'est un point important. [...] Mais c'est vrai que c'est moins cher, ça c'est sûr, c'est beaucoup, beaucoup moins cher ! D'un point de vue financier, je suis tout à fait d'accord ».

Toutefois, malgré toutes ses qualités, le mode de garde collectif n'est pas considéré comme parfait par toutes les familles.

Les familles sont nombreuses à penser que le rythme des structures collectives est moins adapté pour des petits enfants.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Mettre en crèche à trois mois ! Ça nous paraissait trop tôt, quoi ! ».

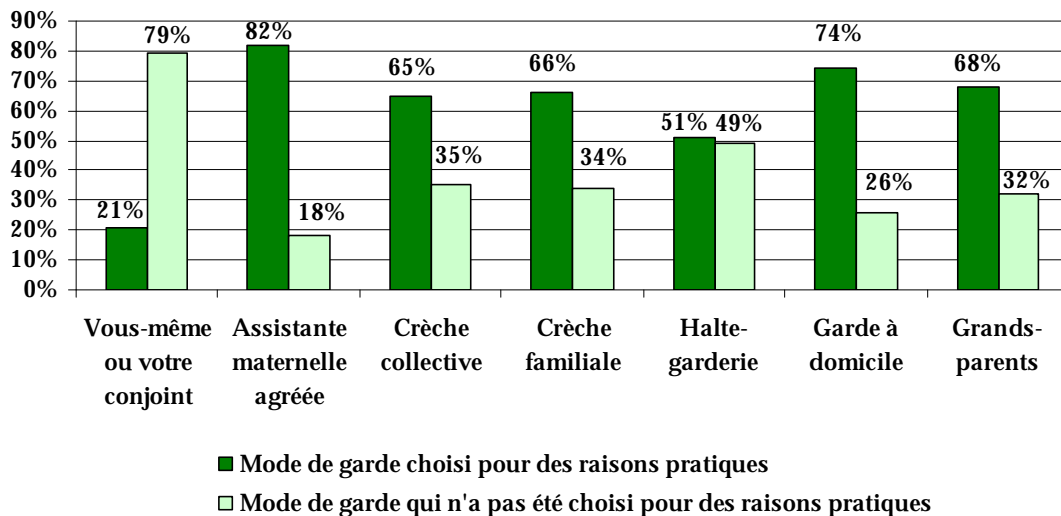
2.1.4 L'assistante maternelle agréée, le mode de garde le plus pratique

Graphique 28 :

Le choix du mode de garde déterminé ou non par des raisons pratiques

Note méthodologique

La garde par les autres membres de la famille et par le voisinage a été retirée de ce graphique à cause de son effectif peu élevé.



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent eux-mêmes leurs enfants, 21 ont choisi ce mode de garde pour des raisons pratiques.

L'assistante maternelle agréée est sans conteste considérée par les parents comme le mode de garde le plus pratique. 79% des parents qui ont une assistante maternelle, ont choisi ce mode de garde pour des raisons pratiques. L'assistante

maternelle est donc le mode de garde de prédilection pour les parents qui ont beaucoup de contraintes organisationnelles.

La garde par les parents, en revanche, est un mode de garde qui est contraignant, 79% des parents qui gardent leurs enfants eux-mêmes n'ont pas choisi ce mode de garde pour des raisons pratiques.

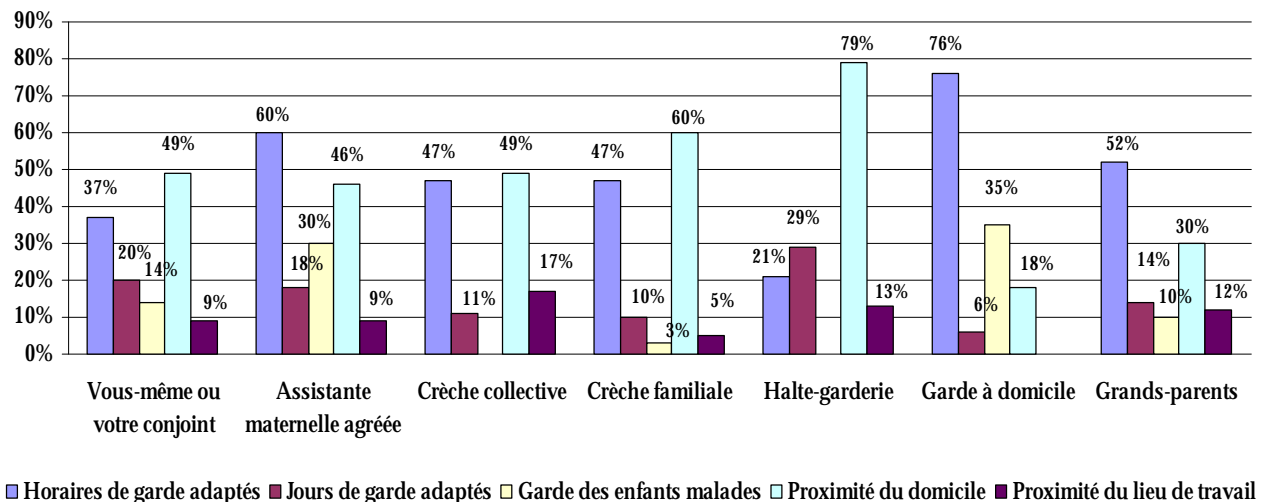
On remarque aussi que la structure collective (halte-garderie, crèche collectives) est le mode de garde payant le moins pratique. Selon les parents, la structure collective refuse les enfants malades, à des horaires de garde et des jours de garde restreints et par conséquent, ce mode de garde n'est pas adapté pour des parents qui ont des horaires de travail importants ou d'importantes contraintes familiales.

Toutefois, ces pourcentages montrent seulement les raisons que mettent les parents en priorité dans leur choix du mode de garde, d'autres raisons ont pu motiver le choix des parents.

Graphique 29 : Les côtés pratiques des différents modes de garde qui ont été déterminant dans le choix du mode de garde

Note méthodologique

Les pourcentages de ce graphique sont fixés par rapport au nombre total de répondants et non par rapport au nombre total de réponses. Ce graphique est associé à une question à réponses multiples.



Population étudiée : parents qui ont privilégié le côté pratique

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent eux-mêmes leurs enfants et qui ont privilégié les éléments pratiques en choisissant leur mode de garde, 37 ont choisi ce mode de garde pour avoir des horaires de garde adaptés.

Le choix du mode de garde peut être influencé par les côtés pratiques de chaque mode de garde.

Tout d'abord, 76% des parents qui ont choisi la garde à domicile et 60% des parents qui ont choisi l'assistante maternelle agréée, ont fait ce choix pour les horaires de garde (contre 21% des parents qui ont choisi la halte-garderie et 37% qui ont choisi la garde par eux-mêmes).

Ensuite, pour la garde des enfants malades, les modes de garde les plus pratiques sont l'assistante maternelle agréée et la garde à domicile. 35% des parents qui ont recours à la garde à domicile et 30% qui ont recours à l'assistante maternelle agréée ont fait ce choix, car l'enfant est gardé en cas de maladie (contre 0% pour les crèches collectives et les haltes-garderies et contre 3% pour les crèches familiales).

De plus, 79% des familles qui ont recours à la halte-garderie, ont choisi ce mode de garde, car il y avait une halte-garderie proche de leur domicile.

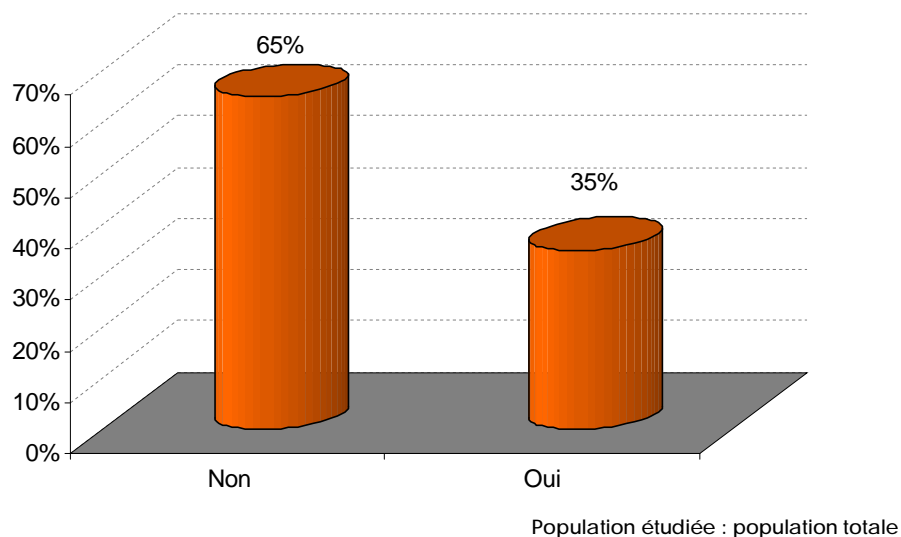
De même que pour 17% des familles ayant recours à la crèche collective. Elles ont choisi ce mode de garde pour des raisons de proximité avec leur lieu de travail.

2.2 Entre idéal et réalité

2.2.1 35% des parents n'ont pas recours au mode de garde qu'ils souhaitaient

La comparaison entre le mode de garde que les familles auraient souhaité et celui qui est utilisé est un premier élément sur l'adéquation entre l'offre et la demande.

Graphique 30 : Auriez-vous préféré recourir à un autre mode de garde ?



Lecture du graphique : Sur 100 familles, 65 ont recours à leur mode de garde idéal.

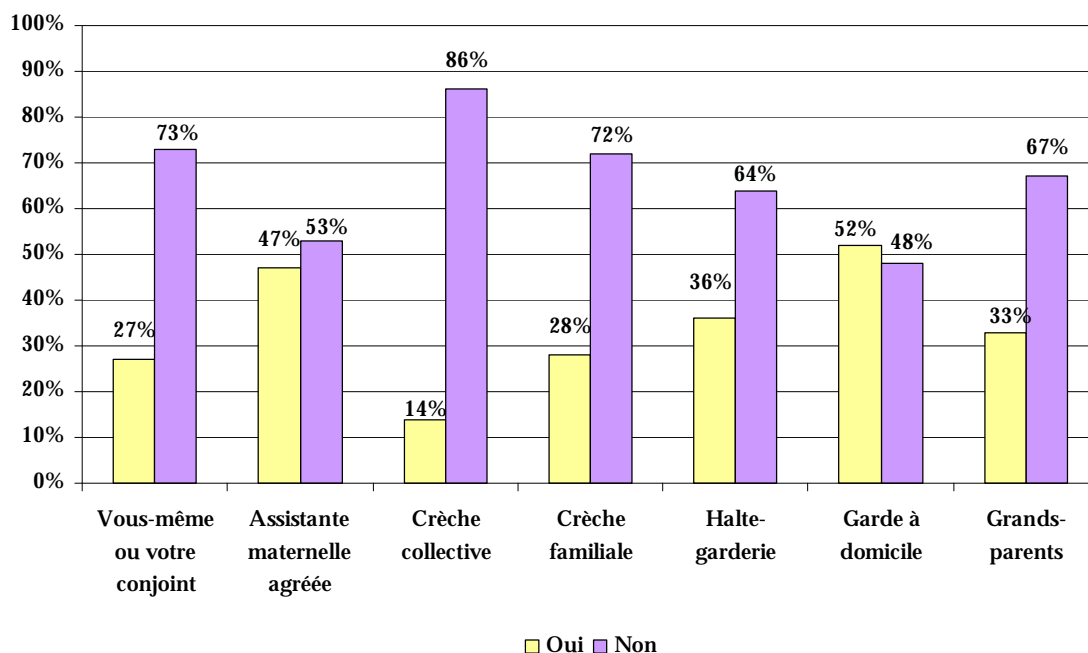
35% des parents utilisent un mode de garde d'accueil différent de celui convoité dans leur idéal. En revanche, 65% ont trouvé un mode de garde correspondant à leurs souhaits.

Quelques précisions...

Le CREDOC estime que ce sont 43% des parents qui ont recours à une solution ne correspondant pas à leur idéal, et cette proportion a plutôt tendance à augmenter depuis 10 ans.

« La petite enfance », Dossier d'Etudes n°8, Cnaf, Mai 2000

Graphique 31 : La préférence pour un autre mode de garde en fonction du mode de garde principal



Lecture du graphique : Sur 100 familles qui gardent eux-mêmes leurs enfants, 27 auraient souhaitaient un autre mode de garde.

L'assistante maternelle est le mode de garde qui correspond le moins à un idéal des parents, 47% des parents qui ont une assistante maternelle aimeraient changer de mode de garde. En revanche, seulement 14% des parents qui ont recours à une crèche collective et 27% des parents qui gardent leurs enfants préféreraient avoir un autre mode de garde.

Tableau 7 : Ecart entre le mode de garde idéal et le mode de garde utilisé

Note méthodologique

Le mode de garde idéal des parents correspond au mode de garde préféré des parents. Il comprend le mode de garde principal des parents qui sont satisfaits et le mode de garde idéal des parents qui aimeraient changer de mode de garde.

	Mode de garde utilisé	Mode de garde idéal	Ecart
Assistante maternelle agréée	41%	24%	-17 points
Vous-même ou votre conjoint	36%	33%	-3 points
Crèche collective	10%	27%	17 points
Crèche familiale	4%	6%	2 points
Grands-parents	4%	4%	0 point
Halte-garderie	3%	4%	1 point
Garde à domicile	1%	2%	1 point
Autre membre de la famille	1%	0%	-1 point

Population étudiée : population totale

Lecture du tableau : 41% des parents utilisent l'assistante maternelle comme mode de garde principal. 24% des parents sont satisfaits de leur assistante maternelle ou souhaiteraient en avoir une. L'assistante maternelle est donc le mode de garde idéal pour 24% des parents interrogés.

En comparant l'écart entre le mode de garde idéal et celui effectivement utilisé, on constate que pour les parents qui assurent la garde eux-mêmes (-3 points), ou ceux qui recourent à l'assistante maternelle agréée (-17 points) ou à leur famille, (-1 point) souhaiteraient davantage utiliser un autre mode de garde.

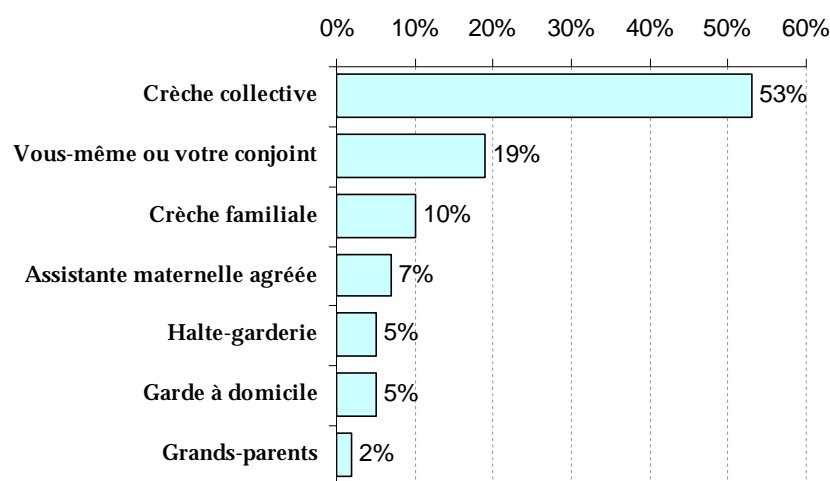
L'écart, le plus important est avec l'assistante maternelle agréée. 41% des parents ont recours à ce mode de garde alors que 24% trouvent ce mode de garde idéal.

Inversement, la crèche collective (17 points) est un mode de garde auquel les familles aimeraient avoir le plus souvent recours, avec la crèche familiale (2 points), la halte-garderie (1 point) et la garde à domicile (1 point).

La crèche collective est le mode de garde le plus convoité, 27% des familles jugent la crèche comme le mode de garde idéal, mais seulement 10% ont recours à ce mode de garde.

2.2.2 La crèche collective, le mode de garde le plus convoité

Graphique 32 : A quel mode de garde auriez-vous préféré recourir ?



Population étudiée : Parents qui auraient aimé recourir à un autre mode de garde

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui aimeraient changer de mode de garde, 53 voudraient avoir une structure collective.

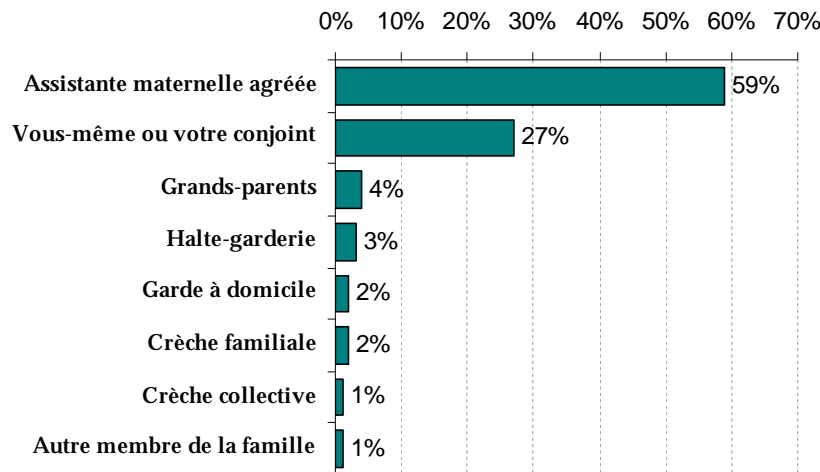
Dans l'hypothèse où les parents peuvent avoir le choix, la crèche collective remporte un véritable plébiscite avec 53%. Pour autant, les autres modes de garde ne sont pas décevants. Etant donné que ce graphique ne porte que sur les parents qui voudraient avoir un autre mode de garde, ces pourcentages ne reflètent pas le degré de satisfaction des assistantes maternelles, mais l'écart entre le choix initial et la réalité.

- Plus de la moitié des familles aurait préféré recourir à un mode de garde collectif (haltes-garderies et crèches)

Les familles auraient souhaité une place dans un mode de garde collectif pour que l'enfant profite des bénéfices de la vie en collectivité.

Le mode de garde collectif est le mode de garde idéal de 58% des familles.

Graphique 33 : La préférence pour le mode de garde collectif en fonction du mode de garde principal



Population étudiée : Parents qui préféreraient avoir recours à un mode de garde collectif

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui aimeraient avoir un mode de garde collectif, 59 utilisent une assistante maternelle agréée.

59% des parents qui préféreraient avoir recours à un mode de garde collectif, ont une assistante maternelle et 27% gardent eux-mêmes leurs enfants.

Pour les parents, les activités en crèche ou en halte-garderie sont un bon moyen pour aider l'enfant à se développer.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, assistante maternelle): « J'aurais choisi une crèche pour tout ce qui est activité auprès des enfants, parce que quand même, [la crèche] développe davantage [les] capacités motrices et intellectuelles de l'enfant ».

Il se peut aussi que ce désir de changement correspond à ce que les parents voulaient au départ, un mode de garde à accueil individuel au début quand

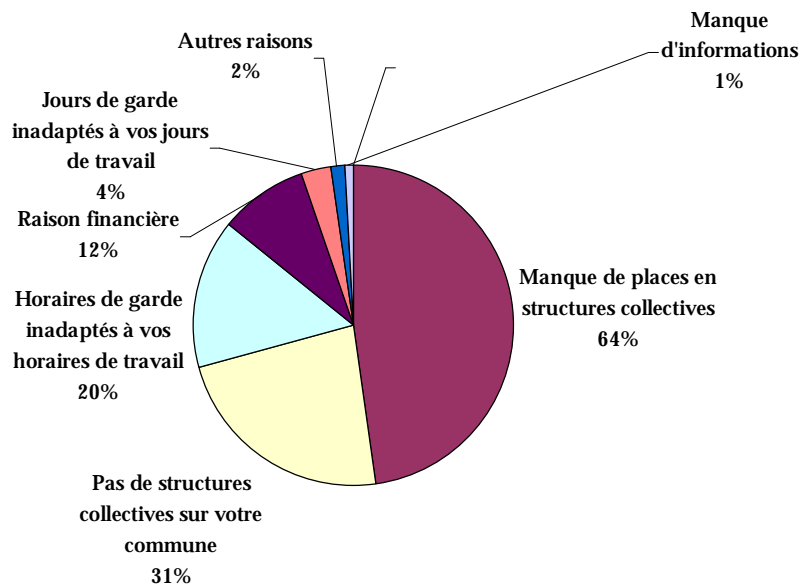
l'enfant est petit, et un mode de garde à accueil collectif après les un an de l'enfant.

Paroles de Marion (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « je préférerais une Assistante Maternelle, parce que je n'avais pas tellement envie, qu'elle soit en collectivité dès le départ. [...] quand c'est un bébé, plus dans une famille, plus maternant avec moins d'enfants et quand ils sont plus grands, [plus la crèche], [...] A partir de deux ans, deux ans et demi, c'est quand même intéressant [pour elle] d'être en contact avec d'autres ».

Le manque de places est un frein majeur pour avoir accès à ce mode de garde

Graphique 34 : Pour quelles raisons ce choix n'a pas abouti ?

Note méthodologique
Le mode de garde collectif comprend la halte-garderie et la crèche collective, le pourcentage de ce graphique ne dépend pas du nombre de réponses, mais du nombre de personnes qui ont répondu à la question. Cette précision est nécessaire car ce graphique est associé à une question à réponses multiples.



Population étudiée : Parents qui préféreraient avoir un mode de garde collectif

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui aimeraient avoir recours à une structure collective, 64 n'ont pas pu avoir ce mode de garde, faute de places.

Le manque de places en structures collectives est le frein le plus important, 64% des parents qui auraient aimé avoir ce mode de garde n'en ont pas eu la possibilité pour cette raison.

Ensuite, viennent le manque de structures collectives (31%) et les horaires de garde inadapés aux horaires de travail (20%). Et enfin les raisons financières (12%),

suivies des jours de garde inadaptés aux jours de travail (4%), le manque d'informations (1%) et d'autres raisons (2%).

Il faut dire que les structures collectives sont confrontées à leur propre succès et manquent donc de places.

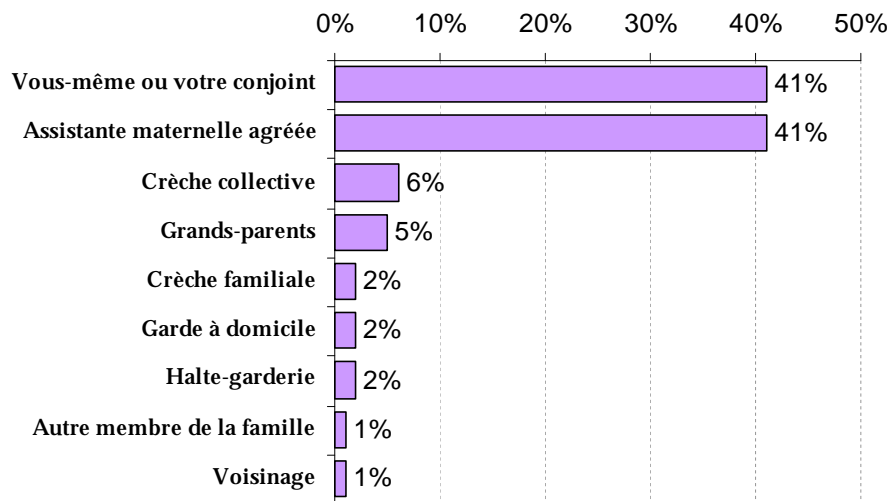
Paroles d'Olivia (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail irrégulier avec des horaires atypiques, mode de garde principal : garde par la mère) : « Pour mon fils quand je me suis renseignée, donc j'ai fait quand même trois ou quatre crèches. Il n'y a pas de places, [ils] ne prennent pas de nouveaux dossiers, [ils ont] des dossiers d'attentes d'un an. Oui, dans le genre, je suis enceinte de trois mois, je vais m'inscrire à la crèche, voilà ce qu'on me dit ».

- Presqu'un quart des parents aimerait avoir recours à un mode de garde individuel (garde à domicile, assistantes maternelles agréées et crèches familiales)

Le mode de garde individuel, idéal pour le respect du rythme des enfants et pour faciliter l'organisation familiale

22% des parents voudraient avoir un mode de garde individuel ou changer de mode de garde individuel.

Graphique 35 : La préférence pour le mode de garde individuel en fonction du mode de garde principal



Population étudiée : Parents qui préféreraient avoir un mode de garde individuel.

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui aimeraient avoir un mode de garde individuel, 41 gardent eux-mêmes leurs enfants.

Actuellement, 41% des parents qui aimeraient avoir recours à un mode de garde individuel, gardent leurs enfants.

De plus, 41% des parents qui ont recours à une assistante maternelle, aimeraient faire appel à une garde à domicile ou une crèche familiale pour faire garder leurs enfants.

Le mode individuel, en particulier la garde à domicile, est intéressant pour les parents, car l'enfant peut aller à son rythme et il facilite l'organisation familiale.

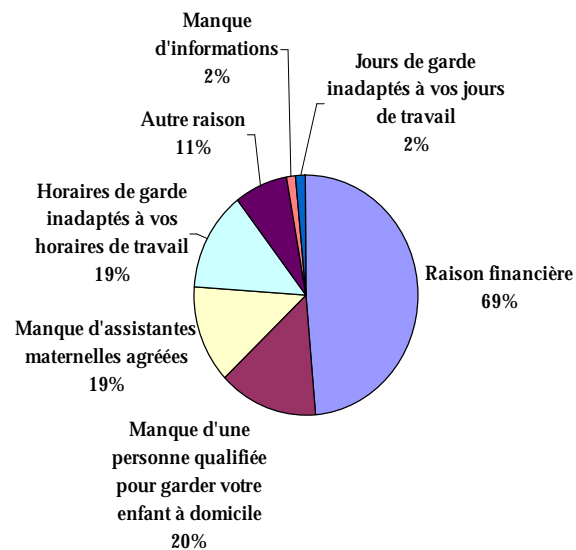
Paroles de Claire (mariée, deux enfants zone urbaine, assistante maternelle agréée) sur la garde à domicile : « C'est sûr que le rythme est difficile pour eux, comme pour nous, quoi ! Donc s'ils étaient à la maison et s'ils étaient avec une personne qui aurait pu récupérer le grand à l'école, le ramener à la maison. Laver le grand et le petit, ce serait cool. [...] C'est sûr que ce serait beaucoup plus pratique pour moi, parce que ça me permettrait de partir le matin avec des enfants qui ne sont pas forcément habillés. [Les enfants pourraient] aller à [leur] rythme à [eux]. Le soir, je pourrais rentrer, mes enfants seraient lavés. Je veux dire quand on rentre à 6h30, 7h à la maison, qu'il faut faire le bain, faire à manger et compagnie ».

Le recours aux modes de garde individuels freiné par des raisons financières

Graphique 36 : Pour quelles raisons ce choix n'a-t-il pas abouti ?

Note méthodologique

Le mode de garde individuel dans ce graphique comprend la garde à domicile et l'assistante maternelle agréée. La crèche familiale n'est pas traitée ici, car son fonctionnement ressemble aux modes de garde collectifs. Le pourcentage de ce graphique ne dépend pas du nombre de réponses, mais du nombre de personnes qui ont répondu à la question. Cette précision est nécessaire car ce graphique est associé à une question à réponses multiples.



Population étudiée : Parents qui préféreraient avoir un mode de garde individuel comme l'assistante maternelle ou la garde à domicile.

Pour commencer, 69% des parents qui aimeraient avoir recours à un mode de garde individuel ne l'ont pas fait pour des raisons financières.

De plus, le fait de ne pas avoir trouvé de personne qualifiée pour garder les enfants à domicile, a empêché 20% des parents qui voulaient avoir un mode de garde individuel d'y avoir recours.

De même, 19% des parents auraient aimé avoir recours à une assistante maternelle, mais ils n'ont pas eu cette possibilité, car il n'y avait pas cette solution de garde à proximité de chez eux et 19% n'ont pas pu choisir ce mode de garde à cause des horaires d'accueil.

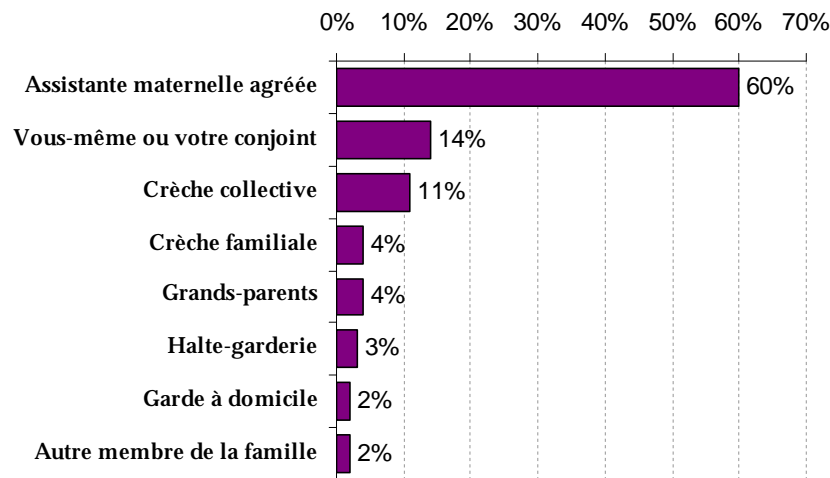
La garde à domicile par exemple est le mode de garde le plus onéreux, et cela freine beaucoup l'envie des parents de choisir ce mode de garde.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Il y avait un côté financier qui était très lourd, financièrement, c'était lourd de prendre quelqu'un à domicile juste pour [un enfant] ».

- 19% des parents déclarent qu'ils auraient souhaité garder leurs enfants eux-mêmes

Les familles désirent eux-mêmes s'occuper de leurs enfants

Graphique 37 :
Quel est le principal mode de garde de vos enfants de moins de trois ans ?



Population étudiée : Parents qui préféreraient garder leurs enfants eux-mêmes.

Lecture du graphique : Sur 100 familles qui préféreraient garder leurs enfants eux-mêmes, 60 ont une assistante maternelle agréée.

66% des parents qui préféreraient garder leurs enfants eux-mêmes ont un mode de garde individuel. 60% ont une assistante maternelle comme mode de garde principal, 14% ont recours à une mode de garde collectif (11% ont recours à la crèche collective et 3% à la halte-garderie), 4% ont recours aux grands-parents et 2% aux autres membres de la famille.

Aussi, 14% des familles qui font partie de cette population aimeraient garder leurs enfants à temps plein. Ces familles gardent déjà principalement leurs enfants, mais elles ont recours à un mode de garde complémentaire.

Les freins qui empêchent la garde par les parents

84% qui veulent garder leurs enfants eux-mêmes ne le font pas pour des raisons financières.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Toujours question financière ! On ne s'est pas arrêté, car vous voyez, on a acheté une maison, on ne peut pas ».

De plus, d'autres raisons sont possibles. Il est possible que certains parents renoncent à garder leurs enfants eux-mêmes, car cela peut être un frein pour leur carrière professionnelle. Pour les parents qui veulent évoluer dans le monde du travail, certains peuvent se sentir obligés de continuer à travailler.

A partir d'un calcul coût -avantage par rapport à la carrière professionnelle, les parents établissent des choix :

Paroles d'Arnault (marié, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « [On ne peut pas s'arrêter de travailler car] on est dans une tranche d'âge où professionnellement, c'est le moment où on est en train d'évoluer ».

Quelques précisions...

Les femmes les mieux insérées sur le marché du travail et les femmes en situation monoparentale ou ayant un conjoint au chômage sont celles qui interrompent le moins ou diminuent le moins leur activité professionnelle. Les moins diplômées, les plus précaires ou celles ayant un conjoint actif sont en revanche plus nombreuses à cesser de travailler.

« Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », Population et Sociétés n°426, Ined, Septembre 2006

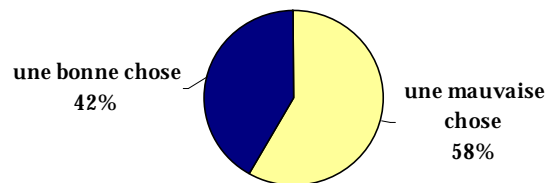
2.3 Des avis partagés sur la scolarisation à deux ans

Il est possible, selon la loi française, de scolariser les enfants ayant atteint l'âge de deux ans avant le jour de la rentrée scolaire à l'école maternelle et en fonction des places disponibles.

Les enfants de deux ans peuvent donc être pris en charge par l'école une grande partie de la journée, et ce gratuitement, dans le public.

2.3.1 Plus de la moitié des parents pense que la scolarisation à deux ans est une mauvaise chose

Graphique 38 : Selon vous la scolarisation à deux ans est...



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 42% sont pour la scolarisation aux deux ans de l'enfant.

42% des parents pensent que la scolarisation à deux ans permet une bonne socialisation de l'enfant (50% d'entre eux) ou que c'est une bonne alternative à un mode de garde classique (50% d'entre eux). En revanche, 58% sont contre l'idée de scolariser son enfant à deux ans, ils trouvent que l'école est inadaptée au rythme de l'enfant.

La représentation de la scolarisation de l'enfant à partir de deux ans comme étant une bonne socialisation de l'enfant a le plus été exprimé par des parents qui gardaient eux-mêmes leurs enfants (42%) que des parents qui utilisaient un mode de garde collectif (13%). Les parents anticipent, attribuent un rôle à l'école en fonction de leur expérience dans l'utilisation de leurs modes de garde.

Parmi les familles habitant en zone rurale, 64% d'entre elles trouvent que la scolarisation n'est pas bénéfique pour l'enfant (contre 55% des familles, habitant en zone urbaine).

En revanche, presque la moitié des familles en zone urbaine est favorable pour mettre les enfants de deux ans à l'école (45% contre 36% des familles habitant en zone rurale).

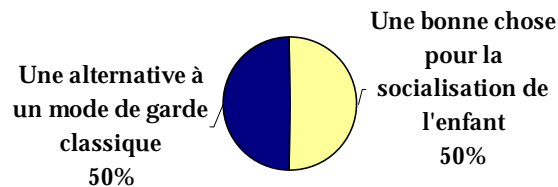
De plus, les parents qui ont une profession intermédiaire, sont majoritaires (66%) à ne pas être favorables à la scolarisation d'un enfant de deux ans ; contrairement à 50% des parents qui sont sans emploi et 48% des ouvriers, qui eux, sont favorables à faire scolariser les enfants à cet âge.

De même, 69% des parents ayant recours à la crèche collective trouvent que l'école est mal adaptée pour un enfant de deux ans.

Par contre, 59% des personnes ayant recours à la halte-garderie et 59% qui ont recours aux grands-parents considère la scolarisation de l'enfant à deux ans comme une bonne chose.

2.3.2 La scolarisation précoce motivée par le désir de socialisation de l'enfant et par l'alternative à un mode de garde classique

Graphique 39 : Selon vous la scolarisation à deux ans est...



Population étudiée : parents favorables à la scolarisation à deux ans

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 50 sont pour la scolarisation de l'enfant, car ce serait une bonne alternative à un mode de garde classique.

Les parents sont très partagés sur la question.

Parmi les parents qui pensent que la scolarisation de l'enfant est une bonne chose, 50 % d'entre eux pensent qu'elle offre une bonne socialisation de l'enfant, quant à l'autre moitié, elle considère que c'est une bonne alternative à un mode de garde classique.

Plus précisément, les personnes favorables à une scolarisation à deux ans entre le milieu rural et le milieu urbain se distingue peu. En milieu urbain, 52% sont favorables en termes de socialisation de l'enfant, cet argument est avancé par 44% des personnes du milieu rural, pour lesquelles l'école est une bonne chose.

3^{ème} partie :
La conciliation entre
vie professionnelle et
vie familiale

La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est souvent compliquée pour des familles ayant de jeunes enfants. Elles doivent jongler entre des obligations professionnelles et des contraintes organisationnelles selon le mode de garde utilisé.

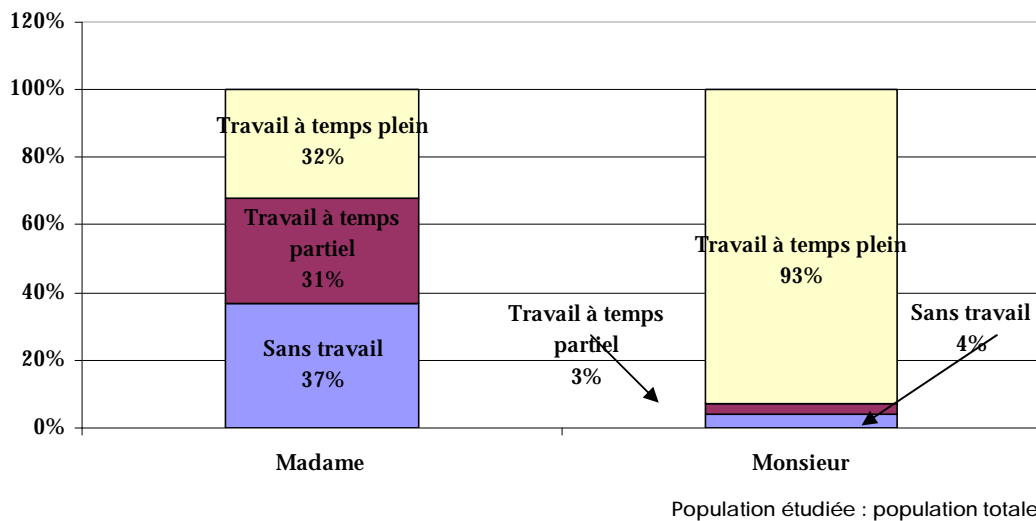
Qui maintient, qui arrête, qui diminue son activité professionnelle et pour quelles raisons ? Quels sont les impacts de ces changements d'activité pour le parent concerné ? Comment le parent qui a effectué un changement professionnel entrevoit-il sa reprise de l'emploi ? Comment les changements du temps de travail sont-ils vus par les isérois ? Comment se passe pour les parents la conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant ?

3.1. La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale repose essentiellement sur les femmes

La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale repose essentiellement sur les femmes. Lorsque l'un des deux parents modifie son activité professionnelle pour s'occuper des enfants, le plus souvent c'est la mère qui effectue ce changement professionnel.

3.1.1 Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à arrêter de travailler ou à être à temps partiel

Graphique 40 : Le temps de travail en fonction du sexe



Lecture du graphique : Sur 100 mères de familles, 32% travaillent à temps plein.

Alors que la quasi-totalité des hommes exerce une activité professionnelle à temps plein (93%), 68% des femmes ne travaillent pas ou sont à temps partiel.

Les mères qui ne travaillent pas sont le plus souvent en congé parental (55%), ou mères au foyer (21%). On note néanmoins que 16% d'entre elles sont à la recherche d'un emploi.

Quelques précisions...

Les changements professionnels liés à la naissance ne sont pas du même type pour les hommes et pour les femmes : 54% des femmes quittent leur emploi contre seulement 7% des hommes ; les réductions de temps de travail concernent 22% des femmes et 6% des hommes. Ainsi, la baisse du temps de travail reste l'affaire des mères. En revanche, les changements d'horaires sans modification de la durée de travail sont plus fréquents chez les pères (30%) que chez les mères (7%). Et 23% des hommes qui connaissent une transition professionnelle augmentent leur activité ou leurs responsabilités, contre seulement 5% des femmes. Enfin, la part de ceux qui réduisent leurs responsabilités ou leur activité est la même pour les hommes et pour les femmes, environ 10%.

« Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », Population & Sociétés, n°426, Septembre 2006.

On note que 63% des couples sont en activité et dans 32% des couples, la mère ne travaille pas.

De plus, 53% des familles monoparentales, dont le parent isolé est principalement la mère, ne sont pas en activité professionnelle.

3.1.2 Le maintien de l'activité principalement motivé par des raisons financières

N'ayant aucun élément avec l'étude quantitative sur les raisons du maintien de l'activité, voici des paroles de familles permettant d'apporter un éclairage sur ce sujet.

Le maintien de l'activité des parents peut avoir plusieurs raisons.

∅ Des raisons financières.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Avec un enfant, on a besoin d'argent, [...] [C'est] une histoire de revenus, [...] on a besoin de deux salaires pour payer ».

∅ Des raisons professionnelles telles que des évolutions de carrière.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « On a des perspectives d'évolutions, donc on n'a pas pu [...] se permettre de s'arrêter ».

∅ Le travail comme rôle social.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Je pars du principe que je vis pour mon enfant, mais aussi [un peu] pour moi, quand même, et donc après être restée six mois à la maison, je ne [veux pas faire] que ça ! Ce n'est pas possible pour moi, je ne suis pas née mère au foyer. Il y a des femmes, qui font ça, mais je ne suis pas comme elles ».

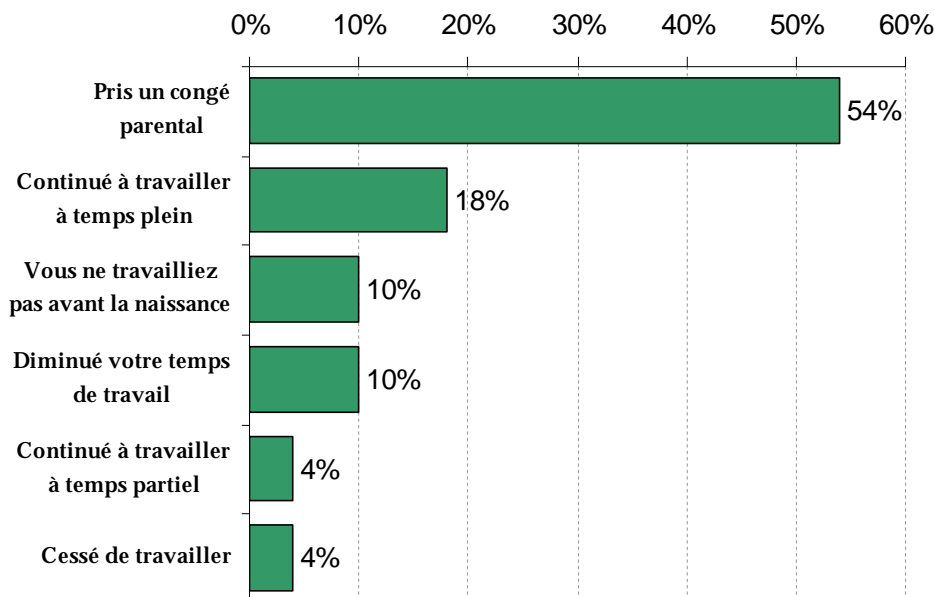
3.1.3 Peu d'impact sur les pères, mais des aménagements fréquents pour les mères

La naissance d'un enfant induit peu de changements de l'activité professionnelle des pères. 87% d'entre eux ont continué de travailler à temps complet suite à la naissance de leur dernier enfant, 4% ont réduit leur temps de travail, 7% ont cessé de travailler et 1% ne travaillait déjà pas avant la naissance.

Graphique 41 : A la naissance de votre enfant, vous avez...

Note méthodologique

Les pères étant très peu nombreux à effectuer un changement professionnel suite à la naissance de l'enfant, seules les mères sont représentées sur les graphiques portant sur les changements d'activités.



Population étudiée : Les mères de famille

Lecture du graphique : Sur 100 mères, 54 ont pris un congé parental.

Inversement, les femmes sont 18% à continuer de travailler suite à la naissance de l'enfant. 72% d'entre elles ont modifié leur activité professionnelle : 54% ont pris un congé parental, 10% ont diminué leur temps de travail, 4% ont continué à travailler à temps partiel et 4% ont cessé de travailler.

70% des congés parentaux sont pris à taux plein et 30 % d'entre eux sont à temps partiel.

- L'arrêt de l'activité professionnelle comme un choix de vie, mais également motivé par différentes contraintes professionnelles

Pour les parents, s'arrêter de travailler après la naissance peut être très important et contribuer au développement et à l'équilibre de l'enfant.

Paroles de Pauline (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : garde par les parents) : « Je l'ai fait pendant un an pour mes deux derniers enfants, un an chacun. Et c'est vrai que j'y tenais beaucoup. Je trouvais ça important d'être auprès d'eux cette année-là, je ne l'ai pas fait pour ma fille aînée, je l'ai beaucoup regretté, j'ai pu le faire pour les deux autres et j'en ai été très contente, mais bon. [...] C'est un équilibre important que j'essaye de préserver ».

L'arrêt de travail permet aussi de faciliter la vie familiale des familles.

Paroles d'Inès (mariée, deux enfants, zone rurale, congé parental à temps plein, principal mode de garde : garde par les parents) : « J'ai opté pour ça [l'arrêt de l'activité] de façon à faciliter les choses. Je n'arrive pas à faire deux choses à la fois, m'occuper des enfants, c'est du cent pourcent, mais s'il aurait fallu que je fasse le travail, plus gérer l'organisation, c'était trop pour moi ».

Un travail vécu comme peu motivant peut aussi inciter les mères à arrêter leur activité professionnelle.

Paroles de Noémie (mariée, trois enfants, zone urbaine, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « C'est difficile de reprendre une activité professionnelle, quand on s'est arrêté... Moi je me suis arrêtée, [...] je ne sais plus combien de temps, mais ça a enchainé, congé maternité, vacances. Et la reprise a été super difficile, je me suis remise en congé parental après. [...] Non le boulot en lui-même, voilà il n'avait pas changé. Ça me plait pas beaucoup, c'est vraiment le truc de se dire, voilà je fais un boulot qui ne me passionne pas et en plus je ne suis pas avec mon fils. Je trouvais ça débile. [...] Non, non la raison, c'était de faire un métier qu'on n'aimait pas et de finalement de passer à côté de quelque chose. Je trouvais que ça n'avait pas de sens d'être mal dans son boulot et d'avoir son fils à garder. En gros de payer la garde de son enfant ».

L'absence de contraintes financières a permis à des mères d'arrêter leur activité professionnelle.

Paroles de Pauline (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, principal mode de garde : garde par les parents) : « J'étais en congé parental à temps plein dans un premier temps. Par rapport aussi à [mon mari], il a un meilleur salaire que moi, mais bon ce n'est pas la raison première, mais le fait qu'il ait un bon salaire a permis ce choix ».

Autre raison, les parents peuvent arrêter leur activité professionnelle le temps de trouver un mode de garde répondant à leurs critères de choix.

Paroles d'Olivia (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail irrégulier avec des horaires atypiques, mode de garde principal : garde par les parents) : « J'ai fait le choix du congé parental suite aux difficultés que j'ai eues déjà avec ma grande, donc je savais que je n'allais pas avoir de possibilités de garde tout de suite. [...] Donc j'ai fait le choix de rester à la maison, au moins me sacrifier, si on peut dire se sacrifier, car on ne se sacrifie pas non plus pour ses propres enfants. C'est bien de rester à la maison, de s'en occuper, mais quand on a envie de travailler c'est un petit peu dur ».

L'arrêt de travail peut être aussi contraint par la santé des enfants. Il arrive que les enfants aient des graves problèmes médicaux à la naissance. Dans ce cas, les parents peuvent être obligés de s'arrêter de travailler pour s'occuper de l'enfant malade.

Paroles de Tania (mère isolée, six enfants, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : garde par la voisine): « Je me suis consacrée aux jumelles, car il leur a fallu beaucoup de soin. Elles sont restées pratiquement deux mois et demi en réanimation. Il a fallu leur faire des séances de kiné pendant plus d'un an, parce qu'elles étaient collées à la naissance, il a fallu leur remodeler la tête tout ça ! Donc je me suis consacrée pendant deux ans et demi aux jumelles. Donc je n'ai pas travaillé [pendant deux ans et demi] ».

Quelques précisions...

Une typologie des motifs d'arrêt d'activité ; cinq groupes de femmes.

Les motifs de l'arrêt de l'activité ont été classés selon une logique de critères dominants, avec dans l'ordre : garde ou travail, choix de vie ; arbitrage financier ; enfin aucun de ces critères.

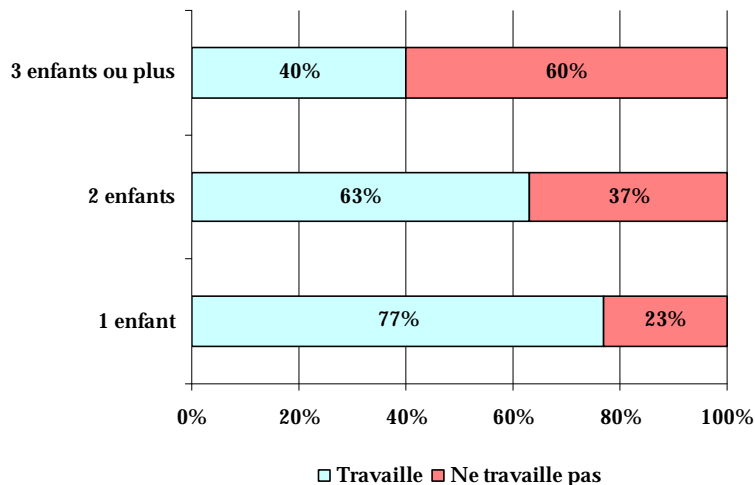
Ont ainsi été isolés trois groupes de femmes qui ont particulièrement mis des raisons liées aux modes de garde (12%), au travail (28%), voire aux deux (21%) sans exclure d'autres motifs comme l'envie de s'occuper de leurs enfants ou l'arbitrage financier.

Parmi les femmes qui n'avaient particulièrement évoqué les thématiques du travail et de la garde, ont été isolées celles qui ont spécialement mis en avant des raisons témoignant d'un choix de vie personnel (13%), et qui ont pu également évoquer l'arbitrage financier.

Celles qui n'ont parlé que d'arbitrage financier (8%) ont été également distinguées. Restent enfin celles qui n'ont mis aucun thème particulièrement en avant (18%).

« Pourquoi les femmes s'arrêtent t'elle de travailler à la naissance d'un enfant », Dares, n°29.2, Juillet 2003

Graphique 42 : Situation professionnelle de la mère en fonction du nombre d'enfants à charge



Population étudiée : Les mères de famille

Lecture du graphique : Sur 100 mères de familles qui ont un seul enfant, 77 travaillent.

Si dans les familles avec un seul enfant, les mères sont 77% à travailler, elles ne sont plus que 40% avec trois enfants ou plus.

Quelques précisions...

Les interruptions d'activité pour les mères sont de plus en plus fréquentes : 37% suite à la première naissance, 47% suite à la deuxième, 70% suite à la troisième. Et le recours au congé parental à temps plein augmente : 19% des mères ont ajusté leur activité en relation avec la première naissance, 40% à la deuxième et 62% à la troisième.

« Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes » Population&Société, n°426, septembre 2006.

Tableau 8 : Situation professionnelle de la mère en fonction du niveau d'étude

	Travaille	Ne travaille pas	Total
Aucun diplôme	27 %	73 %	100 %
Certificat d'études primaires	25 %	75 %	100 %
Brevet d'Etudes de Premier Cycle	38 %	62 %	100 %
CAP / BEP	39 %	61 %	100 %
Bac général ou professionnel	56 %	44 %	100 %
Bac+2	72 %	28 %	100 %
Diplôme supérieur	78 %	22 %	100 %
Total	64 %	36 %	100 %

Population étudiée: population totale

Lecture du tableau : 27% des mères n'ayant aucun diplôme travaillent.

Les mères les moins qualifiées sont celles qui renoncent le plus souvent à leur activité professionnelle pour s'occuper elles-mêmes de la garde de leurs enfants.

73% des mères n'ayant aucun diplôme et 75% des mères ayant juste le certificat d'étude primaire n'exercent pas d'activité professionnelle. Cette situation concerne aussi 62% des mères qui ont un brevet d'études de premier cycle, 61% des mères ayant un diplôme équivalent au C.A.P. ou B.E.P. et 44% des mères ayant un bac général ou professionnel.

En revanche, seulement 28% des mères ayant fait deux ans d'études après le bac et 22% des mères ayant un diplôme supérieur s'arrêtent de travailler.

Quelques précisions...

Le niveau de diplôme des femmes ayant cessé leur activité est nettement plus faible : 52% d'entre elles ont un diplôme égal ou supérieur au bac, contre 70% des femmes en activité. Par ailleurs, les mères d'enfants de moins de 3 ans renonçant à leur activité professionnelle sont plus souvent ouvrières (22% contre 9% des mères actives), ou employées (59% contre 45% des mères actives). Inversement, elles occupent moins souvent des fonctions de cadres et de professions intermédiaires (18% contre 42% des mères actives).

Ainsi, souvent pour les femmes ayant un enfant de moins de 3 ans et ayant cessé de travailler, l'arbitrage entre la perte de salaire et l'économie en frais de garde prévaut en faveur de l'arrêt de l'activité. Par ailleurs, ces femmes occupaient des postes où la question de la « carrière » se pose moins et où l'absence ne constitue pas un frein à sa carrière professionnelle.

« Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant ? », Dares, n°29.2, Juillet 2003

- La diminution de l'activité est un bon « compromis » pour concilier une vie professionnelle et une vie de famille

La possibilité de diminuer son temps de travail permet à l'un des parents, le plus souvent la mère, de profiter de son enfant tout en ayant une vie professionnelle.

Paroles de Delphine (mariée, quatre enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée): « Ma priorité c'est ma famille [...]. On savait déjà que j'allais adapter mon temps de travail, etc.... Ca me convient tout à fait, car à la fois, je m'investis auprès de ma famille. [...] Le fait de garder aussi ma profession, ça me permet aussi de garder une place dans la société, quoi, et puis de rentrer à la maison et d'avoir des choses à raconter qui sont différentes de ce qu'on a fait à la maison ».

La majorité des mères qui ont effectué ce changement a aussi envie de passer du temps avec leurs enfants.

Paroles de Claire (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, principal mode de garde : assistante maternelle agréée): « Cette décision est liée aux enfants, j'ai pris cette décision facilement, car c'était important pour eux après. [...] [J'ai fait ce choix] pour m'occuper de mes enfants, pour être plus près d'eux ».

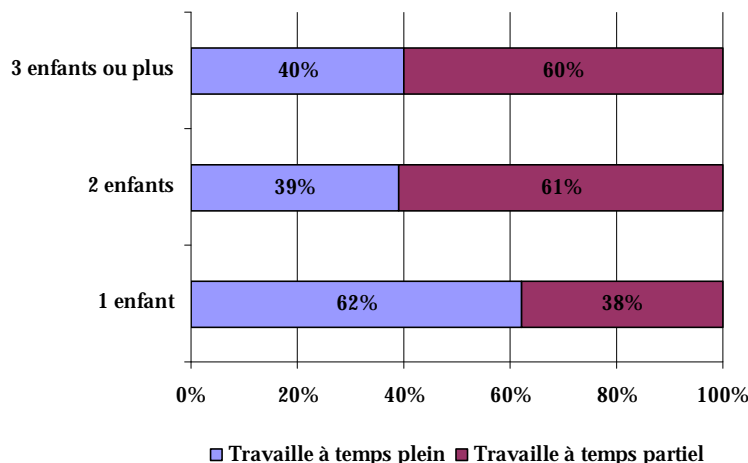
De plus, pour les familles qui ont plusieurs enfants, la diminution du temps de travail est une bonne alternative pour l'organisation familiale.

Paroles d'Heidi (mariée, trois enfants, zone rurale, travail à temps partiel, mode de garde principal : halte-garderie): « A l'arrivée de mon troisième enfant, là, je travaillais à mi-temps. Ca fait pas mal d'intendance derrière. Je pense que c'était un choix de qualité de vie ».

La difficulté de gérer un travail à temps plein et l'organisation familiale peuvent être un bon motif pour se mettre en temps partiel.

Paroles de Marion (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée): « J'ai pris un congé parental, parce que je pensais quand même qu'il fallait que je sois assez disponible, parce que mon boulot, même si tout le monde ne se rend pas compte de ce que c'est d'être instituteur [...], ça prend plus ou moins de temps ».

Graphique 43 :
Le temps de travail de la mère en fonction du nombre d'enfant à charge



Population étudiée : mères de famille qui travaillent

Lecture du graphique : Sur 100 mères de famille qui travaillent et qui ont un seul enfant, 62 travaillent à temps plein.

Les mères quand elles travaillent sont souvent employées à temps partiel. 61% des mères de deux enfants et 60 % des mères de trois enfants ou plus travaillent à temps partiel, contre 38% des mères ayant qu'un seul enfant.

Quelques précisions

39% des enfants de moins de 6 ans ont une mère qui travaille à temps partiel, dont 19% une mère à temps partiel qui souhaiterait travailler plus et 10% qui ont choisi le temps partiel comme une alternative à un mode de garde insatisfaisant (trop cher ou manque d'offre).

De même, le temps partiel est plus fréquent dans les familles nombreuses. 25% des enfants uniques de moins de 6 ans ont une mère qui travaille à temps partiel, contre 53% des enfants issus de familles nombreuses.

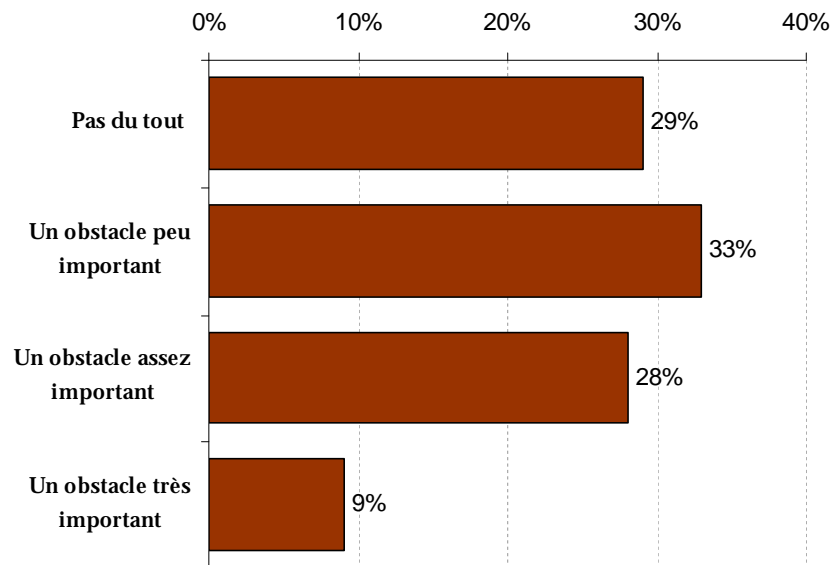
« L'accueil du jeune enfant en 2005 », Observatoire national de la Petite Enfance, Cnaf, 2006.

Note méthodologique

Il n'y aucun lien entre le niveau d'étude de la mère et le fait qu'elle soit en temps partiel ou en temps plein.

- Des mères, peu inquiètes des impacts liés aux changements sur leur vie professionnelle

Graphique 44 : Pensez-vous que cet arrêt ou cette diminution d'activité constitue un obstacle à votre vie professionnelle ?



Population étudiée : Les mères de famille

Lecture du graphique : Sur 100 mères de famille, 29 n'ont pas du tout le sentiment que ce changement d'activité est un obstacle à leur vie professionnelle.

29% des mères ne sont pas inquiètes des impacts que pourraient avoir leurs changements professionnels sur leur travail.

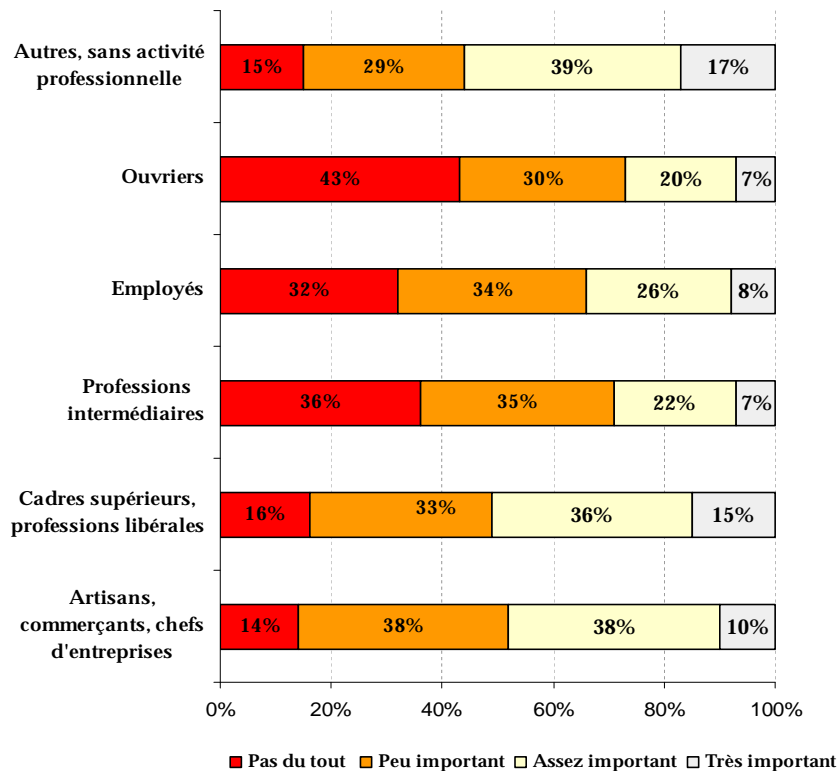
Les autres mères de familles ne nient pas que le changement d'activité pose des obstacles à leur vie professionnelle, mais le degré d'importance diffère selon les situations.

33% des mères pensent que le changement d'activité n'est pas un obstacle très important, 28% pensent que c'est un obstacle assez important mais gérable, et enfin 9% pensent que c'est un obstacle très important et que ça influence beaucoup leur vie professionnelle.

De plus, le fait d'être à temps partiel rend l'impact du changement d'activité sur la vie professionnelle beaucoup moins important et difficile à vivre que si c'était un arrêt de travail à temps plein.

Paroles d'Emilie (mariée, deux enfant, zone urbaine, travail à temps partiel, principale mode de garde : garde par la mère): « C'est histoire de dire que je suis encore en activité, je ne suis pas complètement retirée du marché du travail [...] c'est vraiment juste histoire de ne pas décrocher, surtout dans le domaine de l'informatique. C'est clair que si je m'arrêtais complètement quatre ans, j'aurai été complètement larguée. Donc la solution avec mon ancien employeur, ça me permet de me mettre au courant des dernières nouveautés, des dernières actions ».

Graphique 45 : L'importance des changements liés à la naissance sur la vie professionnelle de la mère en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle.



Population étudiée : Les mères de famille

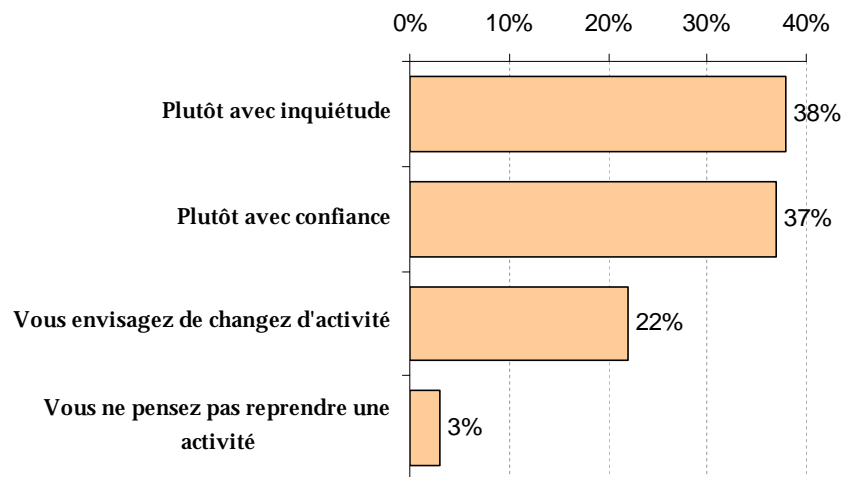
Lecture du graphique : Sur 100 mères de familles qui sont sans activité professionnelle ou autre, 15% pensent que les changements d'activité liés à la naissance d'un enfant, ne sont pas du tout un obstacle à leur vie professionnelle.

Suite à la naissance d'un enfant, les ouvriers, les employés et les professions intermédiaires éprouvent moins de difficultés et d'appréhensions à modifier leur activité professionnelle. 43% des ouvriers, 36% des professions intermédiaires et 32% des employés trouvent que les changements de leur activité n'a aucun impact sur leur vie professionnelle (contre 16% des cadres supérieurs ou des professions libérales et 15% des parents sans activités ou autres).

En revanche, pour les parents qui n'ont pas d'activité professionnelle, ils sont 39% à trouver cet obstacle important et 17% à le trouver très important. De même que pour les cadres supérieurs ou les professions libérales, ils sont 36% à trouver que cet obstacle est assez important et 15% à trouver qu'il est très important.

3.1.4 La reprise de l'emploi suscite confiance et inquiétude chez les mères en congé parental

Graphique 46 : Si vous avez pris un congé parental, comment envisagez-vous la reprise de votre activité ?



Population étudiée : les mères de famille en congé parental

Il y a presque autant de mères confiantes (37%) que de mères inquiètes (38%) pour ce qui est de la reprise de l'emploi après un congé parental à temps plein.

On note aussi que 22% des mères comptent profiter du congé parental pour changer d'activités professionnelles et 3% comptent ne pas reprendre le travail.

Parmi les parents qui sont en congé parental à taux partiel, ils sont 51% à envisager la reprise du travail avec confiance. Par opposition, les parents qui sont en congé parental à temps plein, sont seulement 33% à avoir confiance.

Il est vrai qu'avec un temps partiel, la reprise de l'activité à temps plein est moins inquiétante que pour les parents qui sont en congé parental à temps plein.

Paroles d'Emilie (mariée, deux enfant, zone urbaine, travail à temps partiel, principale mode de garde : garde par la mère): « C'est histoire de dire que je suis encore en activité, je ne suis pas complètement retirée du marché du travail [...] c'est vraiment juste histoire de ne pas décrocher, surtout dans le domaine de l'informatique. C'est clair que si je m'arrêtais complètement quatre ans, j'aurai été complètement larguée. Donc la solution avec mon ancien employeur, ça me permet de me mettre au courant des dernières nouveautés, des dernières actions ».

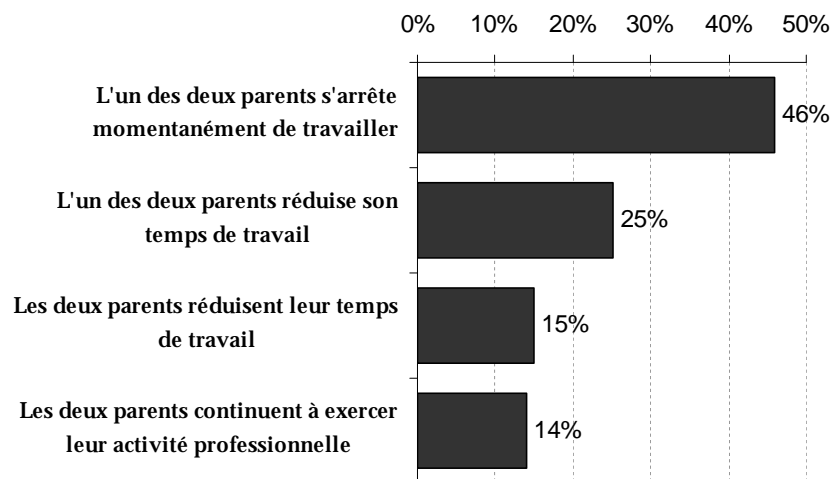
On note aussi que 26% des parents qui sont en congé parental à temps plein comptent changer complètement d'activité (contre 12% des parents qui sont en congé parental à temps partiel).

Il arrive que les parents profitent du congé parental à temps plein pour se reconverter professionnellement.

Paroles de Noémie (mariée, trois enfants, zone urbaine, congé parentale à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère): « Actuellement, moi je suis en congé parental, j'étais enseignante, je ne suis plus enseignante. [...], je compte reprendre le travail, mais [...] en fait mon projet, c'est plutôt de me reconverter dans autre chose, [...] dans l'orthophonie. Donc non, [la reprise du travail] ne me fait pas peur. C'est plus le congé parental qui m'inquiète. »

3.1.5 La grande majorité des parents est favorable à un changement d'activité professionnelle suite à la naissance d'un enfant

Graphique 47 : A la naissance d'un enfant, êtes-vous favorable pour que ?



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 46% sont pour le fait que l'un des deux parents s'arrête de travailler suite à la naissance de l'enfant.

86% des parents sont favorables à un changement de l'activité professionnelle. L'arrêt de travail est la possibilité la plus avancée par les parents (46%) : 26% sont

favorables pour que la mère s'arrête de travailler et 20% sont favorables pour que ce soit le parent qui a le plus bas salaire.

Des nuances sont ici à apporter dans ces choix professionnels. L'arrêt de travail par un des membres du couple quant à l'arrivée d'un enfant est marqué par le niveau d'études. Les femmes ainsi que les hommes avec un niveau d'études inférieur à des études supérieures expriment davantage cette préférence : 59% des mères et 54% des pères avec un niveau CAP/BEP contre 27% des mères et 31% des pères avec un niveau d'études supérieures.

Les familles dans lesquelles un des deux parents avec un niveau supérieur sont moins enclines à souhaiter un arrêt de travail momentané d'un des deux parents. Ils plébiscitent plus la réduction du temps de travail à un arrêt.

Le second changement proposé est la diminution du temps de travail (25%). Parmi eux, 12% favorisent l'idée que la mère diminue son temps de travail, et 13% sont plus favorables pour le parent qui a le plus bas salaire.

Le troisième changement plébiscité est une diminution du temps de travail chez les deux parents (15%).

On note néanmoins que 14% défendent l'idée de n'adopter aucun changement dans l'activité professionnelle des deux parents. Ils favorisent la situation où les deux parents continuent de travailler comme avant la naissance.

A part quelques rares exceptions, aucun parent ne désire que ce soit spécialement le père qui diminue ou arrête son activité pour s'occuper de l'enfant.

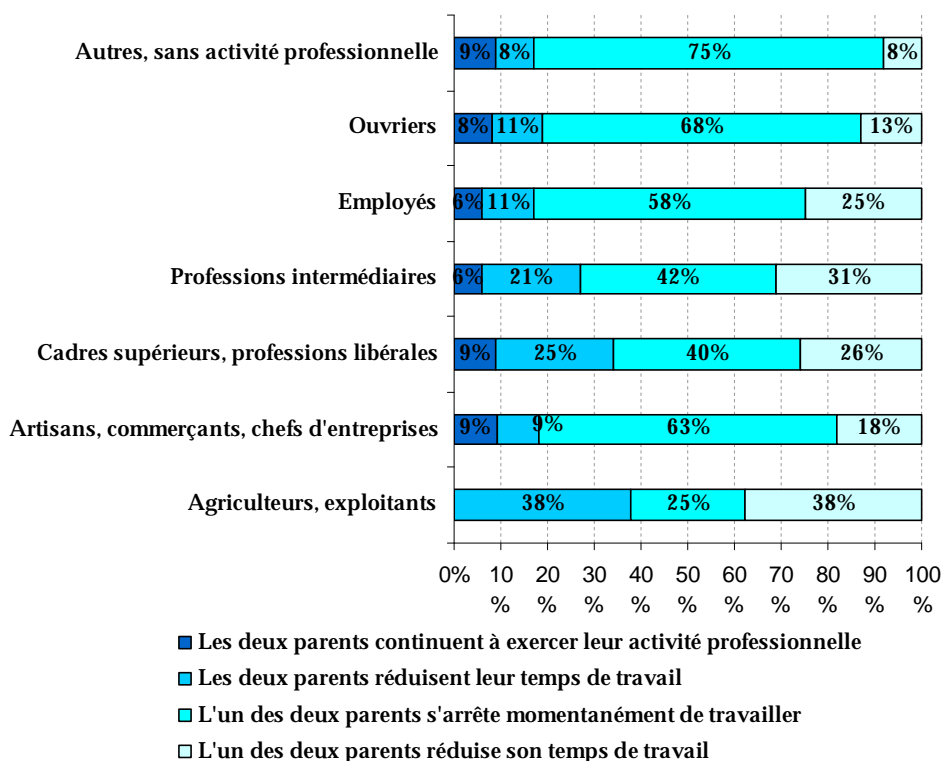
Quelques précisions...

87% des français pensent que quand les deux parents de jeunes enfants travaillent, il est préférable qu'ils puissent aménager leur activité ; soit par une interruption temporaire de travail (47%), soit par une réduction des horaires (40%). 65% jugent préférable que ce soit la mère qui modifie son activité, voire éventuellement celui qui a le plus bas salaire (24%).

Les français souhaitent un renforcement des aides financières favorisant l'aménagement du temps de travail (59%), pour compenser une perte de salaire liée, soit à l'arrêt temporaire de travail (32%), soit à la diminution du temps de travail (27%).

« Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants, Données CREDOC 2003 », l'Essentiel n°11, Cnaf, Avril 2003

Graphique 48 : L'opinion des parents sur les différents changements d'activité en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 personnes, qui sont sans activité ou autres, 9 sont favorables à ce que les 2 parents continuent à exercer leur activité professionnelle.

L'arrêt de l'un des deux parents est la solution la plus plébiscitée.

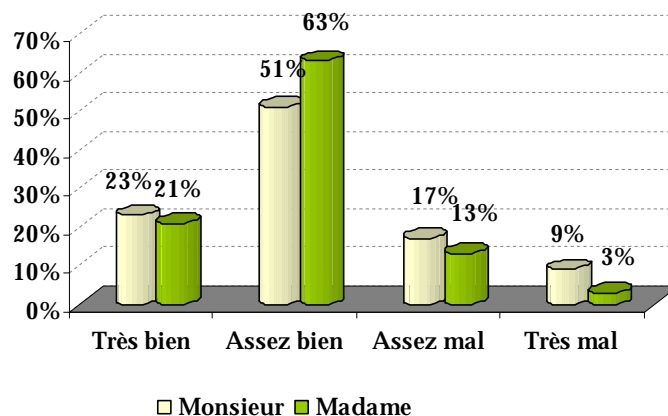
75% des parents sans activité professionnelle, 68% des ouvriers et 58% des employés sont favorables à ce que l'un des deux parents s'arrête de travailler (contre 40% des cadres supérieurs ou des parents ayant une profession libérale et contre 42% des parents ayant une profession intermédiaire). A contrario, 25% des cadres supérieurs ou des parents ayant une profession libérale et 21% de ceux qui ont une profession intermédiaire sont favorables à ce que les deux parents réduisent leur activité professionnelle.

Aussi, 31% des professions intermédiaires sont pour que l'un des deux parents réduise son temps de travail, à l'inverse des ouvriers (13%) et des parents qui sont actuellement sans emploi (8%).

3.2 En majorité, les deux parents ont une bonne conciliation entre leur vie professionnelle et la garde de l'enfant

3.2.1 La conciliation pour les femmes est permise par le passage à temps partiel ou l'arrêt de l'activité professionnelle.

Graphique 49 : La conciliation de la vie professionnelle et la garde de l'enfant en fonction de la mère et du père



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 pères de familles, 23 concilient très bien leur vie professionnelle et la garde de leurs enfants.

La conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale est meilleure pour les femmes que pour les hommes. 84% de femmes trouvent qu'elles arrivent bien à concilier les deux, les hommes en revanche sont moins nombreux que les femmes à penser que leur conciliation se passe bien (74%).

L'explication est que parmi les mères interrogées, 68% ne travaillent pas ou sont à temps partiel de manière à justement éviter les problèmes de conciliation.

Quelques précisions...

« Trouvez-vous que votre travail rend difficile l'organisation de votre vie de famille ? ». A cette question liée aux horaires, au lieu d'implantation du travail et aux modalités d'organisation, près de 39% des actifs ayant un emploi répondent « oui ». 15% jugent que c'est très difficile, et 24% un peu. Tel est l'un des premiers constats de l'enquête « Histoire de vie sur la construction des identités ».

Le fait que les femmes ne semblent pas mentionner plus de difficultés que les hommes est surprenant car ce sont elles qui assurent très majoritairement les tâches domestiques et familiales, en particulier les soins et l'éducation des enfants. Cela s'explique par le fait qu'un certain nombre de femmes se soit retiré du marché du travail et soit devenu femmes au foyer, sans doute pour éviter d'être confrontées à ces difficultés de conciliation.

« La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », Dares, n°50.3, Décembre 2004

3.2.2 Quand la conciliation se passe bien...

Pour beaucoup de familles, une bonne organisation équivaut à une bonne conciliation entre la garde de l'enfant et la vie professionnelle.

Paroles d'Amandine (mariée, un enfant, zone rurale, travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Peut-être qu'au début, il était difficile de trouver chacun nos places. Parce qu'on vit à trois et plus à deux. Parce qu'on a des trains de vie différents. Maintenant on vit très bien. On a une organisation qui s'est mise en place, maintenant qu'elle est trouvée, je pense que ça roule quoi ! Ben après c'est vrai qu'on a un rythme, enfin... Un bon rythme ! On fait des bonnes journées ».

Or, une bonne organisation familiale implique beaucoup de rigueur dans la gestion du temps.

Paroles de Tania (mère isolée, six enfants, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : garde par la voisine) : « C'est un timing, quoi ! A telle heure, faut faire ça, à telle heure, on gère, quoi ! Comme là, bon là, aujourd'hui, je ne travaille pas. Mais quand je vais au travail et bien à 16h30, je vais chercher les petites et on rentre. Les devoirs, la douche, on mange, on dort et puis voilà. C'est répétitif, quoi ! Tous les jours, c'est la même chose. Parce que bon, j'en ai six, si on commence, comme là, le soir, je veux dire c'est à la chaîne. [...] Donc, non, non ! Mais quand vous êtes habitués, vous vous en sortez, quoi ! Moi j'ai eu besoin de personne pour m'aider, je n'ai jamais eu besoin de personne ».

La mise à temps partiel peut aussi aider les familles à bien concilier leur vie professionnelle et la garde de leurs enfants.

Paroles de Marion (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « Le fait d'être à mi-temps, ça permet quand même de bien gérer, ça facilite les choses pour la vie familiale ».

Le fait d'avoir le travail à proximité du domicile peut être un élément bénéfique pour la conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant.

Paroles de Delphine (mariée, quatre enfants, zone urbaine, travail à temps partiel, mode de garde principal : assistante maternelle agréée) : « C'est un rythme de vie idéal, car en plus on travaille tous les deux sur le secteur, [...] C'est vrai qu'il travaille à deux rues d'ici. Moi j'y vais à pied, j'y suis en deux minutes, je travaille dans une école à côté de chez moi, donc c'est vrai que toutes les conditions sont réunies pour qu'on arrive à bien jongler ».

L'entente avec les collègues de travail est aussi un atout à la conciliation.

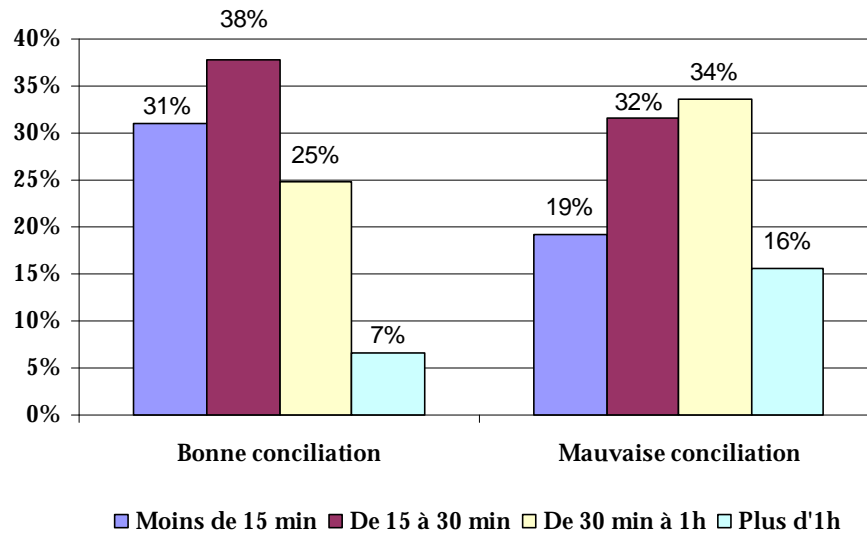
Paroles de Karine (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : la crèche collective) : « Ben on se débrouille pour prendre s'il y a besoin des heures de récup, des journées de congé, on s'arrange avec l'équipe [...] On a de la chance de pouvoir avoir des employeurs avec lesquels on peut s'organiser ».

3.2.3 Les freins à la conciliation

Graphique 50 : La distance parcourue entre le lieu de travail et le domicile en fonction de la bonne ou mauvaise conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant

Note méthodologique

Pour ce graphique, le père et la mère appartenant à la même famille sont pris en compte, mais en tant que deux individus distincts.



Population étudiée : Population totale

Lecture du graphique : Sur 100 personnes qui ont une bonne conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant, 31 habitent à moins de 15 minutes.

Un temps de trajet trop long entre le domicile et le lieu de travail peut être un obstacle à la conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant. 31% des parents, qui ont une bonne conciliation, travaillent à moins de 15 minutes de leur domicile (contre 19 % des parents ayant une mauvaise conciliation).

Les parents qui mettent plus d'une demi-heure pour ce trajet ont généralement plus de difficultés pour concilier la garde de leurs enfants et leur vie professionnelle. 50% des parents ayant une mauvaise conciliation ont un trajet d'une demi-heure à faire pour rejoindre leur lieu de travail (contre 32% des parents qui considèrent avoir une bonne conciliation).

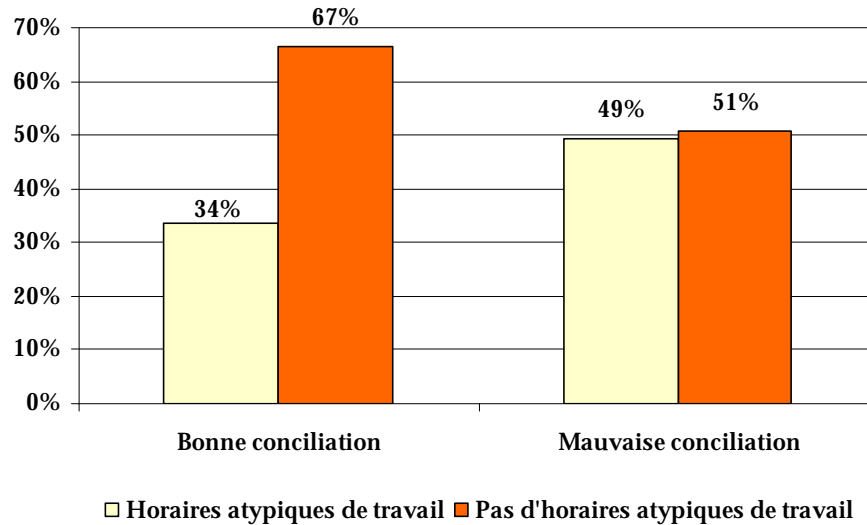
Quand un trajet est trop long entre le lieu de travail et le domicile, cela peut nuire à la conciliation entre la garde de l'enfant et la vie professionnelle.

Paroles de Béatrice (mariée, un enfant, zone rurale travail à temps plein, mode de garde principal : assistante maternelle agréée): « C'est un petit peu frustrant, parce que comme je suis loin de mon lieu de vie, je ne peux pas rentrer, la récupérer, l'emmener à l'école à 9h30[...] C'est difficile, le matin parce qu'avec les enfants, on n'est jamais à l'heure donc faut toujours les presser en fait, ça c'est pénible. Et puis le soir, il suffit qu'il y ait du monde sur la route, tout ça et je suis en retard pour la récupérer, donc forcément, c'est 18h30 pour préparer le repas, la douche, on joue très peu du coup ».

Graphique 51 : Les horaires atypiques de travail en fonction de la bonne ou mauvaise conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant

Note méthodologique

Les parents qui ont des horaires atypiques de travail, sont des personnes qui travaillent habituellement le weekend ou la nuit entre 7h et 19h.



Population étudiée : Population totale

Lecture du graphique : Sur 100 personnes qui ont une bonne conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant, 34 ont des horaires atypiques de travail.

Les parents qui ont des horaires atypiques de travail ont des difficultés à concilier la garde de l'enfant et leur vie professionnelle, le problème est que leurs horaires de travail ne coïncident pas avec les horaires d'un mode de garde classique. 49% des parents n'arrivant pas à concilier la garde de l'enfant et le travail ont des horaires atypiques (contre 34% des parents qui sont satisfaits de leur conciliation). En revanche, 67% des parents ayant une bonne conciliation n'ont pas d'horaires atypiques (contre 51% des parents qui concilie difficilement).

Les horaires atypiques de travail ne favorisent pas la conciliation car ils induisent un temps familial aléatoire selon les heures de travail.

Paroles de Laurie (mariée, un enfant, zone urbaine, travail avec des horaires atypiques, mode de garde principal : crèche collective) : « On se voit très rarement, à part quand je suis du matin, on fait pas mal de choses avec l'enfant, mais autrement quand je suis du soir, on se voit qu'après à 20h30. [...] Oui parce qu'une fois qu'il a mangé à 19h, à 20h30, il est au lit. [...] Donc je le vois qu'une demi-heure, une heure le soir ».

Quelques précisions...

Plus les horaires sont atypiques, plus les actifs trouvent qu'il est difficile de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ceux qui déterminent eux-mêmes leurs horaires évoquent plus de difficultés que ceux dont les horaires sont imposés par l'entreprise, que ceux-ci soient alternants ou qu'ils ne le soient pas les mêmes tous les jours. Mais ce sont les travailleurs de nuit qui font état le plus de difficultés pour organiser leur vie : 62% de ceux qui travaillent de nuit au moins une fois par semaine déclarent que c'est difficile, voire très difficile. Ceux qui travaillent de nuit moins d'une fois par semaine sont 56% à partager ce sentiment. Les actifs se déplaçant au moins une fois par semaine estiment à 43% cette conciliation difficile, alors qu'ils ne sont plus que 13,5% lorsqu'ils se déplacent moins d'une fois par mois.

« La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », Dares, n°50.3, Décembre 2004.

La conciliation peut aussi devenir difficile pour les parents, quand l'un des parents n'est pas impliqué dans l'organisation.

Paroles de Laura (mariée, cinq enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche collective) : « Et mon mari, ce n'est pas lui qui va rester à la maison pour le garder. C'est toujours moi qui suis restée à la maison, quand l'enfant est malade ou l'emmener chez le médecin, ou le récupérer à la crèche quand il a trente neuf de fièvre, et qu'il faut venir le chercher. Donc c'est vrai, que je trouve que quand on est une femme et qu'on bosse, c'est quand même plus compliqué. Quand il y a eu un grain de sable dans le circuit, c'est l'un des parents qui doit arrêter son travail pour revenir récupérer l'enfant et le garder à la maison. Nous, on n'est pas trop assujéti à ce genre de question, puisque c'est moi qui le fais, et moi je m'arrange avec mon travail ».

En fait, l'absence du père dans l'organisation familiale s'explique par la place prise par son travail.

Paroles de Noémie (mariée, trois enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère) : « Pour lui, ce n'est pas évident, c'est beaucoup de frustration, parce que voilà, il le voit pas beaucoup. Voilà, il part le matin, il rentre tard le soir, donc la plupart du temps il est couché. Le véritable moment qu'il passe avec lui, c'est le week-end, donc je pense que ce n'est pas facile ».

De même que la conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant est plus compliquée quand l'enfant est malade, car les structures collectives et certaines assistantes maternelles le refusent.

Paroles de Laura (mariée, cinq enfants, zone urbaine, travail à temps plein, mode de garde principal : crèche collective) : « [Le plus dur] C'est quand l'enfant est malade, qu'il ne peut pas aller à la crèche, ce qui est le plus normal. Et c'est vrai que si à ce moment-là, on n'a plein de boulot. Je n'ai pas l'obligation d'aller me rendre quelque part, mais j'ai l'obligation de rendre mes papiers quand je dois les rendre, donc il faut que ce soit fait. Donc c'est vrai que je peux organiser mon temps de travail comme je veux, si jamais, je dois garder mon fils quand il est malade. Ben je vais travailler le soir, ou la nuit, parce que la journée, je n'aurai pas pu aller travailler, quoi ! [...] C'est vrai qu'on ne peut pas le mettre avec un peu de fièvre. Donc on triche un peu, on ne prend pas la fièvre le matin. Ça m'est arrivée de le faire, je vous l'avoue, mais parce que j'avais du boulot et aussi je ne voyais pas comment j'allais bosser, quoi ! Quand il est à la crèche, il y a que là que je peux travailler ».

3.2.4 Les cas où les parents ont le plus de difficultés

- La recherche d'emploi difficile à concilier avec la garde de l'enfant

La recherche d'emploi est difficile à concilier avec la garde de l'enfant, car les crèches priorisent les parents qui travaillent à temps plein.

Paroles d'Yveline (mère isolée, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : crèche collective) : « C'était vraiment un soulagement pour moi [d'avoir trouvé un mode de garde], parce que c'était vraiment mon frein, la recherche d'emploi, [...] je ne peux pas chercher un emploi avec ma fille avec moi, rien que quand j'écris une lettre, elle est tout le temps sur mon dos, elle veut dessiner sur la feuille, je ne peux pas chercher avec ma fille avec moi. C'était obligé que je la fasse garder avant de me mettre dans la recherche ».

- Difficultés pour les parents de faire garder leurs enfants avec un travail irrégulier

Les parents qui ont un travail irrégulier ont aussi des difficultés pour faire garder leurs enfants. Les crèches préfèrent les parents qui ont un travail pérenne, et les assistantes maternelles ne sont pas intéressées par des gardes avec des jours de travail variables. La halte-garderie est un mode garde qui accepte les enfants des familles qui ont un travail irrégulier.

Paroles d'Olivia (mariée, deux enfants, zone urbaine, travail irrégulier avec des horaires atypiques):
« Je n'ai pas l'impression d'être vraiment posée professionnellement avec toujours dans l'idée que j'ai eu comme frein pour me poser professionnellement, la garde de mon enfant. [...] La boîte d'Intérim, en me disant voilà on vous propose tel remplacement. Moi je ne peux pas me permettre de leur dire « ben non finalement, je commence à 9h et je vous appelle à 8h pour vous dire si je peux venir ou pas » Donc voilà ! Il y a des moments où j'étais obligée de refuser des missions à cause justement de ça [de la garde], parce que mon mari travaillait [...] Après quand j'ai vraiment besoin [de faire garder mon enfant], c'est un peu au tac au tac j'appelle à 8h ou la veille, on me dit il n'y a pas de places. On me rappelle à 8h45, le lendemain pour me dire vous pouvez amener votre enfant et dans ce cas, moi, je refuse »

- Difficulté de faire garder ses enfants quand la mère ne travaille pas

Les difficultés des parents qui ne travaillent pas pour faire garder leurs enfants sont les suivantes : les assistantes maternelles ne sont pas intéressées par des gardes à temps partiel et les crèches priorisent les dossiers des parents qui travaillent. De plus, il y a une conscience des difficultés de garde et les parents pensent aux situations des autres parents, jugées comme problématiques.

Certains parents qui ne travaillent pas, voyant la difficulté de faire garder un enfant aujourd'hui, ont aussi des scrupules à prendre la place d'un parent qui travaille.

Paroles d'Inès (mariée, deux enfants, zone rurale, congé parental à temps plein, mode de garde principal : garde par la mère): « Pour la garde des enfants, et bien comme je suis en congé parental, on est bien embêté. Vu que je ne veux pas demander à des nounous parce que je me dis que [les parents] qui travaillent, ils en ont plus besoin que moi. Et aussi ça n'intéresse pas les nounous de garder l'enfant une ou deux heures par semaines, voilà. [...] Il y a deux crèches qui sont à quinze, dix minutes d'ici. Mais le problème, c'est pareil, il n'y a pas de places. [...] Et puis moi ça me pose aussi problème [car] mon enfant va prendre la place d'un enfant qui a ses parents qui travaillent, qui vont être archi-bloqués. ».

4^{ème} partie :
La qualité de
l'information sur les
différents modes de
garde

Malgré les multiples possibilités de se renseigner sur les différents modes de garde et les aides accordées, un nombre conséquent de familles en Isère considèrent être mal renseignées sur les différents modes de garde et sur les aides proposées.

Par quels moyens, les parents se renseignent-ils sur les différents modes de garde ? Quel est le degré de difficultés pour les parents de se renseigner sur les aides et sur les modes de garde ? L'accès à l'information dépend-t-il de la catégorie socio-professionnelle des parents ?

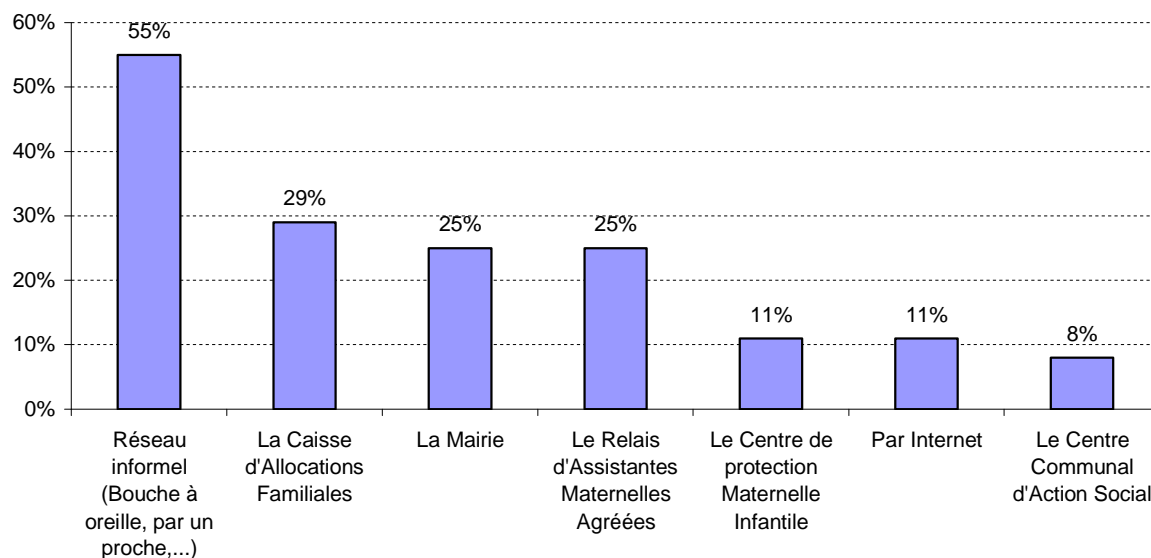
4.1 Les connaissances des parents sur les différents modes de garde dépendent de leur entourage

Graphique 52 :

Par quels moyens avez-vous eu connaissance des différents modes de garde ?

Note méthodologique

Le pourcentage de ce graphique ne dépend pas du nombre de réponses, mais du nombre de personnes qui ont répondu à la question. La raison est que ce graphique est associé à une question à réponses multiples.



Population étudiée : Population totale

Lecture du graphique : Sur 100 familles, 55 passent par au moins par un réseau informel pour se renseigner.

Quand les parents veulent se renseigner sur un mode de garde, chacun va chercher l'information dans des endroits différents. 55% des parents demandent à

leur entourage. Pour eux, le passage de l'information se fait de bouche à oreille, ce qui leur permet non seulement de se renseigner sur les différents modes de garde, mais aussi de s'imprégner des idées reçues et des préjugés de leurs informateurs.

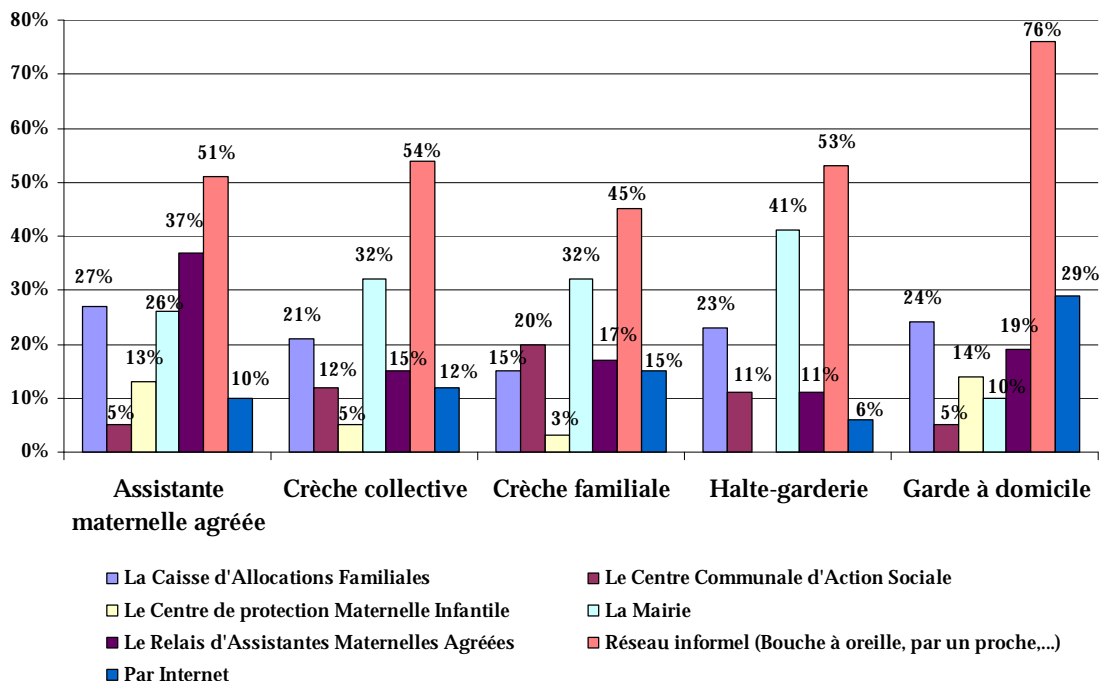
L'endroit le plus fréquenté par les parents pour se renseigner est la Caisse d'Allocations Familiales, 29% des parents y sont allés pour se renseigner sur les différents modes de garde. Ensuite viennent la mairie et le Relais d'Assistantes Maternelles, chacune de ces institutions a renseigné 25% des parents. Les sources d'informations suivantes sont : le centre de Protection Maternelle Infantile (11%), Internet (11%), le Centre Communal d'Action Sociale (8%). Enfin, 6% des parents ont utilisé d'autres moyens pour acquérir l'information.

Etant donné que plus de la moitié des familles s'informent auprès d'un réseau informel (famille, amis, ...), on peut supposer que la réputation d'une structure ou d'une personne est très importante pour les parents et influence beaucoup leur choix. Les parents recherchent ce mode d'informations, car ils considèrent que le réseau institutionnel ne peut pas donner d'appréciations sur les différents modes de garde. Par exemple, les institutions ne peuvent pas dire aux parents quelle est la meilleure assistante maternelle, contrairement aux amis et les proches, qui eux, peuvent donner leur point de vue sur le sujet.

Graphique 53 :
Les différents moyens d'informations en fonction du mode de garde principal

Note méthodologique

La garde par les parents, le voisinage, les grands-parents et les autres membres de la famille est enlevée dans ce graphique, car il n'y a pas d'institutions qui puissent renseigner les parents sur ces modes de garde.



Population étudiée : Parents qui ont comme mode de garde principal l'assistante maternelle agréée, la crèche collective, la halte-garderie, la crèche familiale, la garde à domicile.

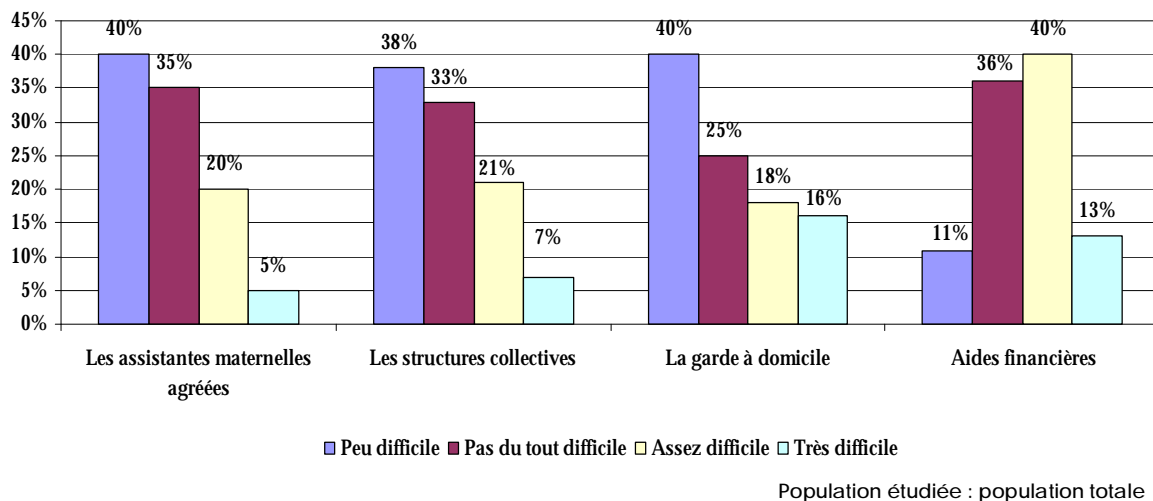
Lecture du graphique : Sur 100 familles qui utilisent les assistantes maternelles agréées, 27 sont allées à la Caisse d'Allocations Familiales pour se renseigner.

37% des parents qui ont une assistante maternelle sont allés au Relais d'Assistants Maternelles pour se renseigner.

Les parents qui ont un mode de garde collectif sont nombreux à s'être renseignés à la Mairie (41% des parents utilisent la halte-garderie et 32% utilisent la crèche collective).

4.2 Obtenir des informations sur les différents modes de garde et sur les aides n'est pas toujours facile

Graphique 54 : Selon vous est-il difficile d'obtenir des informations sur les différents modes de garde et sur les diverses aides financières ?



Lecture du graphique : Sur 100 familles, 40 ont eu peu de difficultés à avoir des informations sur les assistantes maternelles.

Pour une grande majorité, les parents n'ont pas rencontré de problèmes pour recueillir des informations sur les différents modes de garde et sur les aides financières.

On note néanmoins que 25% des parents ont des difficultés pour obtenir des renseignements sur les assistantes maternelles, 28% sur les structures collectives et 34% sur la garde à domicile.

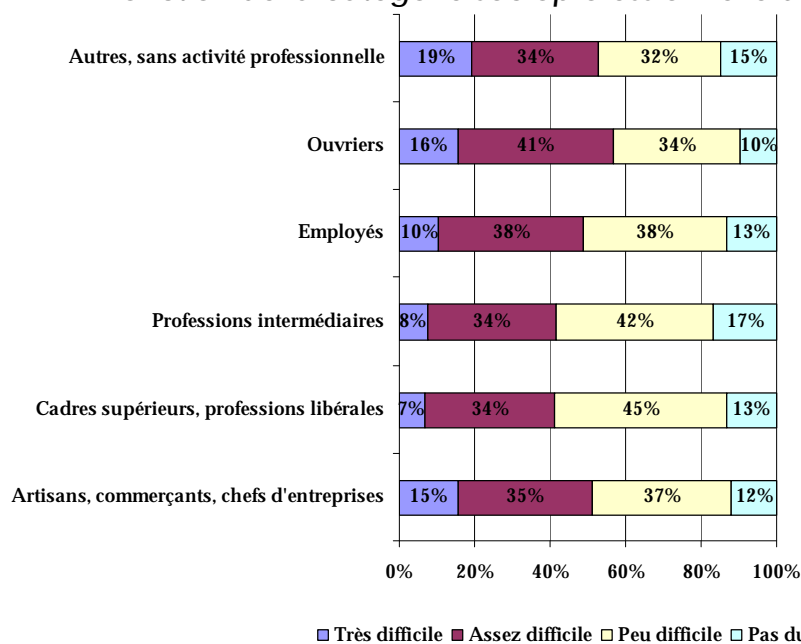
En ce qui concerne les aides financières, 53% ont des difficultés à accéder à l'information.

L'accès à l'information sur les différents modes de garde est très important pour les familles, car cela leur permet d'évaluer toutes les possibilités de garde, et de choisir un mode de garde en accord avec leur organisation familiale.

Paroles d'Yveline (mère isolée, un enfant, zone urbaine, sans travail, mode de garde principal : crèche collective) : « Je ne connaissais rien [aux modes de garde], pourtant j'étais allée dans des lieux d'accueil parents-enfants. Je regrette vraiment que dès la maternité, on ne nous donne pas un prospectus du mode de garde possible. [...] Je ne savais rien des modes de garde, je ne connaissais pas la différence entre crèche et halte-garderie, j'ai appris ça au mois de novembre, quand j'ai déposé mes demandes. C'est là que j'ai appris que la halte-garderie, c'est deux heures par semaine et crèche, c'est plus sur la durée. Je n'y connaissais rien, je ne savais pas qu'il y avait des assistantes maternelles, que c'est des personnes qui s'occupent à leur domicile. Je n'y connaissais rien de rien. »

4.3 L'accès à l'information n'est pas le même pour tous

Graphique 55 : Le degré de difficultés d'obtenir des informations sur les aides en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des parents



Population étudiée : population totale

Lecture du graphique : Sur 100 personnes qui sont sans activité professionnelle ou autres, 19 trouvent qu'il est très difficile de se renseigner sur les aides.

On constate que l'accès à l'information est différent selon les catégories socioprofessionnelles. Les parents occupant des postes à grande responsabilité ou ayant une profession libérale ou une profession intermédiaire, ont moins de difficultés à se renseigner sur les différentes aides : 59% des parents ayant une profession intermédiaire et 58% des cadres supérieurs, et des parents qui ont une profession libérale ont peu de difficultés à trouver des informations sur les différentes aides. Les ouvriers en revanche sont moins nombreux (44%), ainsi que les parents sans activité professionnelle (47%), les artisans, les commerçants, les chefs d'entreprises (49%) et les employés (51%).

Synthèse

L'enquête de l'Observatoire de la Vie Familiale en Isère a pour ambition de venir enrichir les connaissances de tous les acteurs institutionnels sur l'organisation des familles iséroises, leurs besoins, ainsi que leurs difficultés concernant la garde de leurs enfants en bas âge.

La naissance d'un enfant provoque de nombreux bouleversements en termes de rythme de vie et d'organisation, notamment pour assurer sa garde. Les parents d'ailleurs se posent généralement la question du mode de garde bien avant la naissance.

Plus d'un tiers des parents gardent leurs enfants de moins de trois ans. La naissance du troisième enfant incite beaucoup de parents à choisir cette solution de garde. Concernant l'utilisation des modes de garde externe, l'assistante maternelle est le mode de garde le plus répandu. Généralement, les parents se chargent d'amener et de ramener leurs enfants à leur lieu de garde. La garde par les grands-parents est principalement liée à des raisons financières. Néanmoins, les grands-parents sont plus souvent appelés pour du dépannage que pour une garde régulière de l'enfant. Les parents qui se font aider par les grands-parents ont généralement la chance de les avoir à proximité, bien que ce critère ne soit pas suffisant pour toutes les familles. Les autres membres de la famille aident souvent quand les grands-parents sont dans l'incapacité d'aider les parents dans la garde.

Le choix d'un mode de garde ne dépend pas seulement du bien-être de l'enfant, il tient compte aussi des contraintes organisationnelles, financières ou relatives à l'offre de garde. Quand les parents ont le choix du mode de garde, ils sont contraints d'effectuer des compromis entre la solution la plus bénéfique, la plus pratique ou la moins chère. La garde par les parents et par les grands-parents est plus souvent choisie pour des raisons financières. La crèche collective est considérée pour les parents comme la solution la plus bénéfique pour l'enfant, et l'assistante maternelle comme le mode de garde le plus pratique. Le mode de garde idéal pour les familles est la garde des enfants par les parents. Lorsque l'on observe les parents qui ne sont pas satisfaits de leur mode de garde, la majorité d'entre eux voudrait avoir recours à une crèche collective, ce qui montre la forte attente des parents pour une réponse collective structurée. Un peu plus de la moitié des parents est contre la scolarisation à deux ans.

Par rapport à la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, celle-ci repose essentiellement sur les femmes. Ces dernières sont plus nombreuses que les hommes à cesser ou à diminuer leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants en bas âge. Un tiers des mères trouve que leur changement d'activité a un impact important sur leur vie professionnelle. Alors que ce sont elles qui gèrent l'organisation familiale, pour autant les mères ne rencontrent pas plus de difficultés que les pères pour concilier leur vie professionnelle et la garde de

l'enfant. La raison est que beaucoup de mères se sont mises en arrêt de travail ou à temps partiel justement pour éviter ces problèmes de conciliation. Toutefois, cette conciliation est rendue plus compliquée avec un trajet trop long et des horaires atypiques de travail.

Le passage de l'information sur les différents modes de garde se fait principalement par bouche à oreille, ce qui alimente beaucoup les représentations subjectives des familles sur les modes de garde. De plus, obtenir des informations sur les aides attribuées aux parents pour la garde, est plus difficile que de se renseigner sur les différents modes de garde.

ANNEXES

Tables des matières des graphiques

Caractéristiques de l'échantillon des familles interrogées

Graphique 1 : La situation familiale en fonction des différents bassins d'emploi	10
Graphique 2 : Combien d'enfants à charge avez-vous ?	10
Graphique 3 : Quel âge avez-vous ?	11
Graphique 4 : Quel est le dernier diplôme que vous avez obtenu ?	12
Graphique 5 : Quelle est votre catégorie socio professionnelle ?	13
Graphique 6 : Les CAF auxquelles les familles ont recours	14
Graphique 7 : Quelle est votre commune d'habitation ?	14
Graphique 8 : Quel est votre commune d'habitation ?	15

La garde des enfants de moins de trois ans

Graphique 9 : Qui assure principalement la garde des enfants de moins de trois ans	23
Graphique 10 : Le mode de garde utilisé par les familles en fonction de leur nombre d'enfants à charge	24
Graphique 11 : Quel est le principal mode de garde de vos enfants de moins de trois ans ?	26
Graphique 12 : Quel est le principal mode de garde de vos enfants de moins de trois ans ?	26
Graphique 13 : Quand les parents recourent à un mode de garde externe, ils ont plus souvent recours aux grands-parents en complément	29
Graphique 14 : Lorsque les parents gardent eux-mêmes leurs enfants, ils ont le plus souvent recours à une halte-garderie	30
Graphique 15 : Quelle est la distance depuis votre domicile pour rejoindre le lieu de garde de vos enfants ?	32
Graphique 16 : Quel est le budget mensuel moyen consacré à la garde de vos enfants, par enfant ?	33
Graphique 17 : La catégorie socioprofessionnelle en fonction du mode de garde	39
Graphique 18 : Le nombre d'enfants à charge en fonction du mode de garde	41
Graphique 19 : L'âge en fonction du mode de garde utilisé	42
Graphique 20 : Quels éléments ont été déterminants dans le choix de votre principal mode de garde ?	43
Graphique 21 : La distance qui sépare les grands-parents des parents en fonction de la garde par les grands-parents	45

Les critères du choix du mode de garde

Graphique 22 : Quels éléments ont été déterminants dans le choix de votre principal mode de garde ?	49
Graphique 23 : Les éléments déterminants en fonction du mode de garde principal	50
Graphique 24 : Le choix et le non-choix en fonction du mode de garde principal	52
Graphique 25 : Le choix du mode de garde déterminé ou non par des raisons financières	53
Graphique 26 : Les bénéfices apportés à l'enfant en fonction du mode de garde	55
Graphique 27 : Les bénéfices apportés à l'enfant en fonction des différents modes de garde	56
Graphique 28 : Le choix du mode de garde déterminé ou non par des raisons pratiques	62
Graphique 29 : Les côtés pratiques des différents modes de garde qui ont été déterminant dans le choix du mode de garde	63
Graphique 30 : Auriez-vous préféré recourir à un autre mode de garde ?	64
Graphique 31 : La préférence pour un autre mode de garde en fonction du mode de garde principal	65
Graphique 32 : A quel mode de garde auriez-vous préféré recourir ?	66
Graphique 33 : La préférence pour le mode de garde collectif en fonction du mode de garde principal	67
Graphique 34 : Pour quelles raisons ce choix n'a pas abouti ?	68
Graphique 35 : La préférence pour le mode de garde individuel en fonction du mode de garde principal	69
Graphique 36 : Pour quelles raisons ce choix n'a-t-il pas abouti ?	70
Graphique 37 : Quel est le principal mode de garde de vos enfants de moins de trois ans ?	71

Graphique 38 : Selon vous la scolarisation à deux ans est...	73
Graphique 39 : Selon vous la scolarisation à deux ans est...	74

La conciliation entre vie professionnelle et vie familiale

Graphique 40 : Le temps de travail en fonction du sexe	76
Graphique 41 : A la naissance de votre enfant, vous avez...	78
Graphique 42 : Situation professionnelle de la mère en fonction du nombre d'enfants à charge	80
Graphique 43 : Le temps de travail de la mère en fonction du nombre d'enfant à charge	82
Graphique 44 : Pensez-vous que cet arrêt ou cette diminution d'activité constitue un obstacle à votre vie professionnelle ?	83
Graphique 45 : L'importance des changements liées à la naissance sur la vie professionnelle de la mère en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle	84
Graphique 46 : Si vous avez pris un congé parental, comment envisagez-vous la reprise de votre activité ?	85
Graphique 47 : A la naissance d'un enfant, êtes-vous favorable pour que ?	86
Graphique 48 : L'opinion des parents sur les différents changements d'activité en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle	88
Graphique 49 : La conciliation de la vie professionnelle et la garde de l'enfant en fonction de la mère et du père	89
Graphique 50 : La distance parcourue entre le lieu de travail et le domicile en fonction de la bonne ou mauvaise conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant	91
Graphique 51 : Les horaires atypiques de travail en fonction de la bonne ou mauvaise conciliation entre la vie professionnelle et la garde de l'enfant	92

La qualité de l'information sur les différents modes de garde

Graphique 52 : Par quels moyens avez-vous eu connaissance des différents modes de garde ?	96
Graphique 53 : Les différents moyens d'informations en fonction du mode de garde principal	97
Graphique 54 : Selon vous est-il difficile d'obtenir des informations sur les différents modes de garde et sur les diverses aides financières ?	98
Graphique 55 : Le degré de difficultés d'obtenir des informations sur les aides en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des parents	99

Tables des matières des tableaux

Tableau 1 : Le mode de garde principal des familles en fonction des différents bassins d'emploi	28
Tableau 2 : La distance entre le domicile et le lieu de garde en fonction de la zone d'habitation	33
Tableau 3 : Coût moyen de la garde quand les parents utilisent qu'un seul mode de garde	34
Tableau 4 : Coût moyen quand les parents utilisent deux modes de garde	35
Tableau 5 : Le budget moyen des familles consacré par mois pour la garde de leurs enfants de moins de trois ans	36
Tableau 6 : Le principal mode de garde en fonction du prix consacré à la garde de l'enfant	54
Tableau 7 : Ecart entre le mode de garde idéal et le mode de garde utilisé	65
Tableau 8 : Situation professionnelle de la mère en fonction du niveau d'étude	81

Bibliographie

« L'évolution démographique de la France depuis dix ans », Données sociales - La société française, Edition 2006

« Garder et faire garder son enfant », Données Sociales, Insee, 2006

« Les assistantes maternelles en 2005 », Etudes et résultats n°581, Drees, Juin 2007

« L'accueil collectif et en crèche familiale des enfants de moins de 6 ans en 2005 » Etudes et Résultats n°548, Drees, Janvier 2007

« Accueil des jeunes enfants et coûts des modes de garde en 2002 », Etudes et Résultats n° 442, Drees, Août 2005

« RHONE-ALPES Premiers chiffres de l'exploitation complémentaire », Insee Rhône-Alpes, n°90-91, Novembre 2001

« La garde des enfants en dehors des plages horaires standards », Etudes et Résultats n°551, Drees, Janvier 2007

« La petite enfance », Dossier d'Etudes n°8, Cnaf, Mai 2000

« Vie professionnelle et naissance : la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », Population et Sociétés n°426, Ined, Septembre 2006

« Pourquoi les femmes s'arrêtent t'elle de travailler à la naissance d'un enfant », Dares, n°29.2, Juillet 2003

« L'accueil du jeune enfant en 2005 », Observatoire national de la Petite Enfance, Cnaf, 2006

« Les opinions sur les modes de garde des jeunes enfants, Données CREDOC 2003 », L'Essentiel n°11, Cnaf, Avril 2003

« La difficile conciliation entre vie professionnelle et vie familiale », Dares, n°50.3, Décembre 2004

« Données périnatales en Isère années 2004 », Conseil général de l'Isère, RHEOP.

- *Les différents modes de garde*

☒ Les modes d'accueil collectif

- *Les crèches*

Les crèches collectives

Les crèches collectives accueillent généralement des enfants de moins de 4 ans pendant la journée de façon régulière. Leur objectif est de contribuer à l'éveil de l'enfant et l'apprentissage de la vie en société grâce à des espaces et des outils pédagogique adaptés, et un encadrement par un personnel qualifié (puéricultrice, éducatrice de jeunes enfants).

Les crèches parentales

Ces structures sont gérées par une association de parents bénévoles (loi 1901) qui participent à tour de rôle à l'accueil des enfants, sous l'égide d'un personnel qualifié (puéricultrice, éducatrice, auxiliaire)

- *Les haltes-garderies*

Les haltes-garderies ciblent l'accueil de manière temporaire ou occasionnelle des enfants de moins de 6 ans dont les parents travaillent à temps partiel ou souhaitent se libérer quelques heures. C'est également un lieu d'éveil et de socialisation sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

- *Les structures multi accueils*

Ces structures proposent à la fois un accueil de type crèche, régulier et occasionnelle ou temporaire des enfants de moins de 4 ans, voire moins de 6 ans.

- *Les jardins d'enfants*

Les jardins d'enfants sont des structures d'éveil qui accueillent des enfants à partir de 2 ans jusqu'à 6 ans.

• Les modes d'accueil individuel

- *L'assistante maternelle agréée*

L'assistante maternelle peut être salariée d'une crèche familiale ou employée directement par les parents. Elle accueille à son domicile un maximum de trois enfants. Elle fait l'objet d'un agrément délivré par les services de Protection Maternelle Infantile.

- *La crèche familiale*

La crèche familiale regroupe un ensemble d'assistantes maternelles agréées qui accueille les enfants à leur domicile (maximum trois enfants). Une à deux fois par semaines, elles se retrouvent dans des locaux spécialisés aménagés pour pratiquer des activités d'éveil.

- *La garde à domicile*

Les parents emploient une personne pour garder leurs enfants à leur domicile.

● *Les dispositifs d'aides à la garde de jeunes enfants*

Pour les enfants nés avant le 1 ^{er} Janvier 2004	Pour les enfants nés après le 1 ^{er} Janvier 2004
<p>L'Allocation Parentale à l'Education (A.P.E)</p> <p>L'A.P.E est versée à partir du 2^{ème} enfant aux parents souhaitant cesser ou diminuer leur activité professionnelle pour élever leurs jeunes enfants pour compenser une partie de la perte de revenus. On parle d'A.P.E à taux plein lorsque l'un des parents a arrêté son activité professionnelle et d'A.P.E à taux partiel lorsque l'un des parents a diminué son temps de travail. L'A.P.E est accordée sous condition que le benjamin ait moins de 3 ans et sous condition d'activité professionnelle antérieure: 2 ans au cours des 5 dernières années pour le 2^{ème} enfant et 2 ans au cours des 10 dernières années à partir du 3^{ème} enfant.</p> <p>L'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (A.F.E.A.M.A)</p> <p>Cette aide est attribuée aux parents qui emploient une assistante maternelle agréée, au domicile de celle-ci, pour la garde leurs enfants âgés de moins de six ans, permettant ainsi une réduction des frais de garde.</p> <p>L'Allocation de Garde d'Enfant à Domicile (A.G.E.D)</p> <p>Cette aide s'adresse aux parents qui recourent à une garde à domicile pour la garde de leurs enfants de moins de 6 ans. Le montant de l'A.G.E.D est variable selon l'âge des enfants et selon les ressources du ménage. Elle donne lieu à un allègement des charges sociales.</p>	<p>Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004, une nouvelle prestation unique et globale est applicable et se substitue aux prestations pré existantes : la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E)</p> <p>La P.A.J.E est un mécanisme à deux étages qui se compose :</p> <p>§ D'un socle de base composé d'une prime de naissance octroyée au septième mois de grossesse et d'une allocation de base versée sous conditions de ressources, mensuellement, de la naissance aux 3 ans de l'enfant,</p> <p>§ D'un complément octroyé en fonction du mode de garde choisi par la famille.</p> <p>Les compléments sont soit le Complément des Modes de Gardes (C.M.G), soit le Complément Libre Choix d'Activité (CLCA).</p> <p>Le C.M.G s'adresse aux parents d'enfants âgés de moins de 6 ans qui choisissent de continuer à exercer une activité professionnelle, en les aidant à financer un mode de garde.</p> <p>Le C.L.C.A s'adresse aux parents qui ont fait le choix de diminuer ou d'arrêter leur activité professionnelle pour élever leurs jeunes enfants jusqu'aux 3 ans de celui-ci. Le droit à ce complément dépend de conditions d'activité antérieure, plus strictes que celles qui existaient pour l'A.P.E Par ailleurs, si l'A.P.E n'était versée qu'à partir du deuxième enfant, le C.L.C.A est désormais perceptible à partir du 1^{er} enfant pour une durée de six mois. Les conditions d'activité antérieure sont de 2 ans dans les 2 ans précédents pour le 1^{er} enfant, 2 ans dans les 5 ans précédents pour le 2^{ème} enfant, et 2 ans dans les 5 ans précédents à partir du 3^{ème} enfant.</p>

Pour les crèches collectives ou familiales, la participation des familles des plafonnée en fonction du nombre d'enfants et du revenu mensuel net du ménage. Le complément à la participation des familles est directement versé aux crèches collectives ou familiales par la C.A.F.

Des réductions fiscales sont accordées aux familles pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée et d'une garde à domicile.

